

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 5 avril 2014.

I - Pôle Administration générale

Police municipale

- 1.1 - Convention communale de coordination entre la Police municipale et les forces de sécurité de l'État
- 1.2 - Approbation du principe de la délégation de service public dans le cadre de la gestion en affermage de la crèche Sémard
- 1.3 - Renouvellement et désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- 1.4 - Délégation au Maire pour saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- 1.5 - Constitution de la Commission de Délégation de Service Public et élection de ses membres
- 1.6 - Commission Communale des Impôts Directs - Formation de la liste des contribuables

II - Pôle ressources

Finances

- 2.1 - Rapport commun
 - Vote du BP 2014 Ville ;
 - Reprise anticipée du résultat 2013 budget assainissement ;
 - Vote du BP 2014 Assainissement ;
 - Reprise anticipée du résultat 2013 budget ZAC des Champs-Philippe ;
 - Vote du BP 2014 ZAC des Champs-Philippe ;
 - Fixation des taux d'imposition 2014 ;
 - Subventions aux associations et au CCAS pour 2014.
- 2.2 - Gestion active de la dette 2014
- 2.3 - Modification des tarifs pour la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne
- 2.4 - Convention d'objectifs triennale entre la Commune de La Garenne-Colombes et l'association « Comité des œuvres Sociales du personnel Communal de La Garenne-Colombes » pour la période 2014-2017

III - Pôle Services à la population

Logement

- 3.1 - Versement d'une indemnité d'éviction pour un local commercial sis 15 rue de l'Arrivée loué à Madame OUALI

Actions Sociales et Familiales

- 3.2 - Marché relatif aux prestations de crèche/AP-HP Hôpital-Agence Générale des Équipements et Produits de Santé (AGEPS)

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

- 4.1 - Convention de partenariat entre l'association « La Maîtrise des Hauts-de-Seine » et la Commune de La Garenne-Colombes

V - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

- 5.1 - Participation au dispositif ECO-FOLIO : versement de l'éco-contribution annuelle pour les papiers imprimés à ECO-FOLIO
- 5.2 - Rapport commun
 - convention financière avec le SIPPEREC relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange, 3 rue d'Estiennes d'Orves, rue du docteur Charles Jubert et du 28 au 32 rue Sartoris ;
 - convention financière avec le SIPPEREC relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de NC Numéricable, 3 rue d'Estienne d'Orves, rue du docteur Charles Jubert et du 28 au 32 rue Sartoris ;

- convention de co-maîtrise d'ouvrage des enfouissements des réseaux aériens de télécommunication et d'électricité et des réseaux propres à la collectivité, 3 rue d'Estienne d'Orves, rue du docteur Charles Jubert et du 28 au 32 rue Sartoris.

Urbanisme

5.3 - Acquisition d'un pavillon sis 121 avenue du Général de Gaulle cadastré section U numéro 6 appartenant aux consorts Epineaux

5.4 - Institution de la déclaration préalable pour les projets de ravalement sur l'ensemble du territoire communal

5.5 - Prise en considération de la mise à l'étude de l'aménagement du secteur de la « pointe République-Foch », et institution d'un périmètre d'étude et de sursis à statuer à la « pointe République-Foch »

Aménagement urbain

5.6 - ZAC des Champs-Philippe - régularisation foncière - copropriété sise 50 rue Pierre Sémard à La Garenne-Colombes – cession à l'euro symbolique des parcelles communales D 342, D 367 et D 370 (8 m²) sises rue Pierre Sémard à La Garenne-Colombes au bénéfice du syndicat des copropriétaires du 50-54 rue Pierre Sémard à La Garenne-Colombes

Bâtiments

5.7 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de permis de démolir portant sur l'auvent, les gradins et la toiture de l'infirmerie et une demande de permis de construire portant sur le réaménagement de la cour et l'implantation d'un ascenseur à l'école primaire Ernest Renan sise boulevard de la République cadastrée section F numéros 190, 192 et 194

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je déclare cette séance ouverte. Tout d'abord, je vais vous donner lecture des délégations de vote dès que je les aurai.

(M^{me} Pouette lui remet la liste.)

M. Perrée va arriver, Mme Caullery a donné délégation à M. Hervo. M. Pinta va arriver, mais est aussi en retard ; en attendant, M. Butet a sa délégation. Mme Fradin de Bellabre, pareil, en attendant c'est Mme Legendre. M. Citerne donne sa délégation à M^{me} Michelet, M^{elle} Bachelet à M. Martin-Chauffier. M^{me} Courty, M^{me} Eisenstein et M. Ranji vont arriver.

M. Conway

Excusez-moi, Monsieur le Maire, c'était justement pour excuser Annie Eisenstein parce qu'elle a eu un imprévu de dernière minute.

M. le Maire

Elle vous a donné délégation ou pas ?

M. Conway

Non.

(M. Ranji entre en séance.)

M. le Maire

Nous allons maintenant passer à la désignation d'un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de M. Dubois. Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autres, donc on considère que M. Dubois est secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 5 avril 2014.

M. le Maire

Sur l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, avez-vous des remarques particulières ? Pas d'amendement particulier à ce procès-verbal ? Pas d'abstention, d'opposition, il est adopté à 33 voix. Je vous remercie.

(M. Perrée et Mme Courty entrent en séance.)

I - Pôle Administration générale

Police municipale

1.1 - Convention communale de coordination entre la Police municipale et les forces de sécurité de l'État

M. le Maire

Le premier point à l'ordre du jour, il s'agit de la convention communale de coordination entre la police municipale et la police nationale, et les forces de sécurité de l'État, comme il est dit d'une manière très sérieuse dans le projet de délibération.

Avez-vous des questions à poser ? Il s'agit en réalité de se partager formellement le travail, c'est-à-dire formaliser ce qui se fait déjà habituellement, avec peut-être un point que je vous propose de souligner un peu particulièrement, c'est la question des opérations de mise

en fourrière des véhicules qui, jusqu'ici, étaient réalisés exclusivement par la police nationale, ce qui nous posait un problème de fonctionnement tout bête : la police nationale n'était pas toujours disponible et quand on demandait la mise en fourrière d'un véhicule, parfois plusieurs jours s'écoulaient. La police nationale et les services de l'État ont accepté que dorénavant, la police municipale puisse elle-même mettre en fourrière, ce qui devrait accélérer les choses pour le plus grand bien des Garennois qui demandent parfois ce type de fourrière. Je pense en particulier au stationnement gênant devant les bateaux et devant les gens.

Avez-vous des questions particulières sur cette convention ?

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir. J'avais une question : quels sont les horaires actuels de la police municipale ? Comment s'organisera la coordination entre les deux polices ?

M. le Maire

La coordination entre les deux polices s'organise justement en fonction des dispositions qui sont prévues par la délibération qui vous est soumise, et les horaires sont de 7 heures 30, 18 heures 30, pas le dimanche.

M. Conway

J'ai dû mal lire la délibération, je n'ai pas vu ce point.

M. le Maire

Les horaires n'y sont pas.

M. Conway

Non, la coordination.

M. le Maire

Pardon, l'échange d'informations ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

C'est un échange d'informations qui se fait de façon très formelle depuis déjà quelques années entre le chef de la police municipale, M. Bernard qui est d'ailleurs présent ici, et le chef de la police nationale qui est le commandant Monérat.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

Ils se voient une fois par semaine à jour fixe, plus les échanges d'informations nécessaires.

Pas de questions ?

Mademoiselle, je vous en prie, bonsoir.

M^{lle} Naturel

Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voulais rappeler, à l'occasion de ce rapport, notre attachement à la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de notre ville et qu'en ce domaine, c'est à l'État que revient, au titre de ses missions régaliennes, la responsabilité d'assurer la sécurité publique. Mais notre force de police municipale apporte une complémentarité qui est utile et il faut les remercier pour leur rôle sur le terrain proche des citoyens. Cette présence de proximité constitue une dissuasion, certes insuffisante, mais réelle, et notre population y est sensible.

En plus des commissions de CSPD, il serait souhaitable que le Conseil municipal soit informé chaque année de la situation de la sécurité publique dans notre ville et qu'il nous soit communiqué les statistiques sur les différents faits relatifs aux délits, délinquances et autres crimes. Enfin, je rappelle notre attachement à la définition claire des missions de la police municipale et à la nécessaire formation professionnelle des agents qui la constituent.

Je voterai donc pour ce rapport. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle. Pas d'autres questions ? (*Non.*)

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Unanimité pour. Je vous remercie d'avoir donné des moyens à la police municipale.

1.2 - Approbation du principe de la délégation de service public dans le cadre de la gestion en affermage de la crèche Sémard

M. le Maire

M. De Boutray a la parole.

M. De Boutray

Merci. Bonsoir, chers collègues. Déjà, la Ville de La Garenne, pour mémoire, dispose de sept structures d'accueil collectif : une halte-garderie, une crèche familiale et deux crèches collectives, dont la crèche Sémard. La crèche Sémard est ouverte depuis août 2010 et compte 45 enfants répartis selon le schéma que vous avez ici. Initialement, la délégation allait jusqu'au 31/12/2014, et pour des continuités logiques, histoire de ne pas couper en cours d'année, nous avons prolongé cette délégation au 31 juillet 2015.

Maintenant, il convient de procéder au choix du maintien de ce mode de gestion, et le cas échéant, relancer une procédure pour la désignation du prochain délégataire. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ce principe de recourir à ce type de gestion. Je précise par ailleurs qu'il a été consulté... Le Code des collectivités territoriales impose de se prononcer sur le principe auprès du Conseil municipal et l'avis de la Commission consultative, qui a émis un avis le 11 décembre 2013. De même, le CTP a été consulté le 5 décembre 2013.

Je ne vais pas vous refaire lecture de tout l'engagement et ce qui se comportera dans le futur, consultation qui sera faite pour renouveler cette délégation.

J'ai uniquement pointé les avantages qui sont à déléguer. La gestion d'une structure d'accueil petite enfance consiste, pour un certain nombre de berceaux donnés, à financer les salaires des personnels chargés d'accueil, à financer les services annexes de l'accueil, l'alimentation, produits d'hygiène, fourniture, à financer le matériel et le mobilier, ainsi que leur entretien, et enfin, à financer les locaux utilisés pour l'accueil, ainsi que leur renouvellement.

Voilà ce que je voulais vous soumettre.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ce principe de renouvellement de cette délégation et d'autoriser le Maire à engager les procédures et à signer tous les actes s'y afférant. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci infiniment.

Y a-t-il des questions à M. De Boutray ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

C'était simplement... Quand vous dites le renouvellement, en fait, c'est le prolongement. Je pense que c'est quand même un peu différent.

M. De Boutray

C'est à compter de juillet 2015, effectivement.

M. le Maire

On va passer à nouveau... C'est bien un renouvellement, pardon, c'est bien un nouveau contrat. Il n'y a pas d'ambiguïté.

M. Conway

On est d'accord, mais pour une période qui est de...

M. le Maire

Non, nous allons passer un nouveau contrat. Je pense qu'il y a une incompréhension.

Il y a eu deux choses : un premier contrat a été signé il y a quelques années, peu importe. Ce contrat venait à échéance en cours d'année scolaire ; venant à échéance en cours d'année scolaire, il est évidemment illogique de désigner un nouveau contractant en cours d'année scolaire, au risque de voir les enfants se voir attribuer de nouvelles nounous, de nouvelles gardes, de nouveaux modes de fonctionnement en cours d'année scolaire. On a prolongé effectivement le premier contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire – de six mois – pour nous permettre de repartir à zéro au 1^{er} septembre de l'année scolaire.

C'est bien cela, Monsieur De Boutray ?

(M. De Boutray acquiesce.)

Il s'agit bien d'un nouveau contrat.

Je vous en prie.

M. Conway

Dans le projet de délibération, c'est marqué « Elle fait l'objet depuis son ouverture d'une délégation de service public qui sera prolongée par un avenant jusqu'au 31 juillet 2015 », donc ce n'est pas...

M. le Maire

Oui, l'idée est qu'on repousse pour finir l'année scolaire, et après, on aura bien un nouveau vrai contrat. Il y a deux choses.

Je veux également préciser les choses, si vous le permettez. Dans le document qui vous a été remis, il y a un item sur la durée du contrat, mais c'est logique ; il est indiqué que la loi prévoit la possibilité d'avoir une durée jusqu'à huit ans. On est bien d'accord que c'est une durée maximale, on peut avoir une durée inférieure. Dans la lecture du texte, on peut avoir une lecture peut-être jusqu'au-boutiste en disant que le contrat est de huit ans. Non, le contrat est au maximum de huit ans, je voulais que ce soit dit et que ce soit inscrit au procès-verbal, que quand nous allons voter, il n'y ait pas d'ambiguïté là-dessus.

M^{me} Courty

Dans le cadre de la gestion privative des crèches, vous soulignez le problème de recrutement de personnel de ces structures, mais j'aimerais souligner, sur le problème de fidélisation des personnels, ce qui occasionne, pour l'avoir expérimenté moi-même, un taux de changement et de roulement des personnels qui nous semble préjudiciable pour le bon accueil des tout-petits, des plus jeunes qui ont besoin de cadres fixes et de personnes référentes stables.

M. De Boutray

Ce que vous soulevez, vous l'avez peut-être constaté. Il faut savoir que la crèche Sémard, à ce jour, bénéficie d'un taux de *turnover* qui est extrêmement diminué pour une seule et unique raison. Avec l'arrivée du tramway, les différentes connexions de transport en commun permettent à l'ensemble du personnel d'arriver facilement et de fidéliser une partie de ces collaborateurs, notamment de ces 18 auxiliaires de puéricultrices.

M^{me} Courty

Pour vous, il n'y a qu'un problème de transport ; moi, je pense que c'étaient des gens qui quittaient tout simplement les structures pour aller exercer ailleurs.

M. le Maire

Manifestement, M. De Boutray vient d'expliquer que depuis l'arrivée du tramway, les choses se sont plutôt tassées, donc il y avait peut-être une question de transport, tout simplement.

Oui, Monsieur Conway ?

M. Conway

Je veux être bien sûr de comprendre parce que dans le projet de délibération, c'est marqué « après en avoir délibéré, approuve le principe de la délégation de service public ; pour la gestion, autorise le Maire à engager la procédure ». La procédure, là-dedans, c'est toujours la même, c'est-à-dire de rédiger le cahier des charges, que cela revienne en Conseil municipal, qu'on se mette d'accord, et ensuite, lancer la mise en concurrence ?

Pour moi, ce sujet, je voterai pour, puisqu'on a un nouveau rendez-vous qui est donné dans le cadre de cette procédure. Mais dans ce projet de délibération, vous ne parlez pas de la signature de l'avenant.

M. le Maire

C'est déjà fait. Rappelez-vous, c'était l'un des derniers conseils municipaux de l'année 2013. En décembre, c'est cela ?

M^{me} Fommarty

C'est moi qui avais présenté à l'époque.

M. Conway

C'est parce qu'il y a le futur dans le projet...

M^{me} Fommarty

C'est un futur antérieur.

M. le Maire

Pas de questions ?

Je vous en prie, Mademoiselle Naturel.

M^{lle} Naturel

Je voulais remercier M. De Boutray pour ce rapport très détaillé.

Concernant la question intéressante qu'a soulevée M^{me} Courty sur le turnover diminué, est-ce que vous avez des chiffres étayant le fait que c'est diminué ?

M. le Maire

Est-ce que vous en avez, vous ? Vous dites qu'il y a un problème de *turnover*. Dites-moi si vous avez des chiffres, n'hésitez pas.

M^{lle} Naturel

Je vous les demande.

M. le Maire

Je n'ai pas connaissance de ce sujet, donc si vous avez des chiffres précis, donnez-les nous. Je ne les connais pas.

M^{lle} Naturel

Ce n'est pas moi qui suis aux affaires, donc je ne peux pas les avoir. C'est pour cela que je vous les demande.

M. le Maire

Ce n'est pas nous qui avons soulevé cette question.

M^{lle} Naturel

C'est M. De Boutray qui disait que le *turnover* avait diminué.

M. le Maire

Non, c'est votre collègue.

M^{lle} Naturel

Il y a eu une réponse tout de même.

M. le Maire

Il a expliqué que depuis que nous avons le tramway à La Garenne, on observe dans la fidélisation des personnels en général, un moindre *turnover*, mais nous n'avons pas connaissance qu'il y avait une difficulté particulière. Vous aviez connaissance qu'il y avait des difficultés particulières ou pas ?

M^{lle} Naturel

Vous n'avez pas de chiffres précis qui disent...

M. le Maire

Non. Vous, vous aviez connaissance qu'il y avait une difficulté particulière ?

M^{lle} Naturel

Non.

M. le Maire

Très bien, dans ce cas, peut-être qu'il n'y en a pas.

M^{lle} Naturel

A priori, il y en a eu, puisque M. De Boutray l'a quand même précisé.

M. De Boutray

Je rejoins ce que dit M. le Maire, on n'en a pas connaissance, mais on pourrait en apporter. En revanche, un point qui est extrêmement important, c'est ce que rappelle Anne Fommarty qui était sur ce domaine avant, la directrice est là depuis le début et n'a pas changé, donc c'est un signe aussi de fidélisation. Globalement, cela veut dire que son équipe doit la suivre également.

M^{lle} Naturel

Nous nous en félicitons. Cela étant dit, je vois que vous avez mis les chiffres en 2012 qui nous permettent d'avoir le prix net par berceau, donc de 4 831 €. Avez-vous fait le même calcul avec le prix en gestion directe ? Je vois qu'il y a sept structures d'accueil. Vous l'avez sous la main ou pas ?

M. De Boutray

Bien sûr, c'est la base quand même de la délégation et d'une bonne gestion. Globalement, au travers des DSP, on a des coûts au berceau qui sont inférieurs au minimum de 30 % par rapport à ce que nous coûte un berceau dans une crèche municipale.

M^{lle} Naturel

D'accord, je vous remercie.

M. le Maire

Pas d'autres questions, remarques sur cette question ? Merci infiniment.

On va passer au vote.

Qui est contre ? 2 voix. Qui s'abstient ? 1 voix. Qui est pour ? 32 voix.

Je vous remercie.

1.3 - Renouvellement et désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

M. le Maire

Je ne vous présente plus cet objet administratif totalement identifié qu'est la CCSPL.

Lors de la dernière mandature, nous avons prévu d'avoir un nombre, souvenez-vous, de 35 personnes qui se répartissaient en personnes qualifiées et représentantes des différentes listes présentes sur la scène municipale, en plus du Maire. J'avais fait la proposition à la dernière séance que chaque liste puisse nous donner éventuellement un nom. Nous n'avons pas eu de réponse de votre liste, Monsieur Ranji. Vous êtes membre ou...

M. Ranji

Pour notre groupe, ce sera M^{me} Courty.

M. le Maire

Merci beaucoup. Madame Courty, vous serez évidemment invitée.

Mademoiselle Naturel...

M^{lle} Naturel

Oui, je serai candidate.

M. le Maire

Très bien.

Mes chers collègues, je vous propose – vous avez reçu le rapport – que cette commission consultative soit formée de la manière suivante, outre le Maire qui en est le président de droit, au titre des élus : Jean-Pierre Hervo, Yves Perrée, Geneviève Gaillabaud, Stéphanie Paillard, Anne Fradin De Bellabre, Elsa Da Silva, Christophe Conway, M^{me} Courty et Adélaïde Naturel.

Au titre des personnes qualifiées, on retrouve un certain nombre de Garennois. En général, vous les connaissez tous parce qu'ils sont tous bien connus. Certains qui étaient déjà membres de la dernière CCSPL qui ont souhaité continuer, quelques noms nouveaux également : Daniel Dubuny au titre de l'Amicale des locataires, Renée Kalfon au titre de l'Union nationale de la protection civile, Bertrand De Kergolay, la paroisse Saint Urbain, Jean Mahé qui a été président du Lions club, Bernard Villers qui a été et qui est encore le président de l'AEGC, Sébastien Rivet qui est le président du conseil de quartier des Champs-Philippe, Pierre Roussel qui est un ancien conseiller municipal et ancien directeur d'école – je crois qu'il est toujours directeur d'école, pas à La Garenne, mais il est directeur d'école, je crois, à Asnières – Morgane Marietti qui est déléguée générale de l'ANAF qui est l'Association des apprentis, Françoise Grenneron qui est membre du conseil paroissial. On a Alain Guyot qui est président de syndic aux Champs-Philippe, le Vivaldi ; c'est l'immeuble qui est situé contre l'immeuble de bureaux qui vient d'ouvrir et dans lequel il y a Technip.

Laurence Standford qui est la présidente de l'association Barillet le Village. L'association réunit l'ensemble des Garennois habitant autour de l'avenue Barillet, comme son nom l'indique. Jean-Luc Huss, qui est président de l'association de commerçants, François Happe, c'est le club Synergie entreprise, M^{me} Nguyen, qui est membre du conseil de quartier des Champs-Philippe, qui est la pharmacienne des Champs-Philippe. Didier Lefèvre, qui est tuteur en création d'entreprise, Étienne Vermersch qui est le président de la Garenne jeunesse, Vincent Nicod qui est conseiller de prud'hommes au TGI de Nanterre, Florence Bertolini qui est trésorière de l'association de commerçants, Christian Jacquot notre médiateur, Xavier Dagrass, l'Aide aux orphelins Garennois, Marie-Claude Thimel également, Patrice Vambré chef d'entreprise d'un cabinet de conseil qualité et environnement. Patrick Baillart, qui est un kinésithérapeute bien connu de La Garenne-Colombes, M. Godet Stéphane, qui est ingénieur GRDF, Christine Vaussoüé, notre ancienne collègue, qui est vice-présidente de la Croix-Rouge, Jean-Claude Fleury qui est président de l'Amicale philatélique.

Tous les aspects de la vie sociale de La Garenne sont représentés avec une représentation géographique qui est aussi assez satisfaisante.

Avez-vous des remarques à faire sur ce principe, sur cette liste ?

Je vous proposerai d'adopter la liste en entier et ne pas passer notre soirée à voter nom par nom, puisque tout le monde est représenté dans cette liste ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

J'avais juste une question. Je remarque qu'il y a deux représentants des conseils des commerçants du centre et je ne vois personne des vallées.

M. le Maire

C'est exact. Je n'ai pas de réponse à vous donner comme cela. D'abord, l'Association des commerçants du centre est une association qui est très structurée, qui est la plus importante objectivement en nombre, qui est très incluse dans le fonctionnement de la vie quotidienne à la Garenne-Colombes et dans sa vie sociale. Vous savez qu'il a été question à une époque – on n'est pas allé jusque-là –, on se posait la question de créer une seule association de commerçants pour toute La Garenne Colombes, ce qui aurait pu permettre, éventuellement avec des antennes, d'irradier sur toute La Garenne. Ce sont deux personnes de qualité, Mme Bertolini la trésorière et Jean-Luc Huss le président. Ils sont actifs. Maintenant, si demain quelqu'un se réveille et dit : je veux faire partie de, pourquoi pas. On verra, à l'occasion d'un départ, il y aura forcément un départ sur les six ans. S'il y a des noms, je suis preneur ; simplement, je fais avec les noms que l'on m'a signalé.

Pas de questions ? Parfait.

Je peux considérer que cette liste est adoptée, bloquée. Il n'y a pas de vote à bulletin secret, j'imagine, personne ne le demande ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 35 voix. Je vous remercie.

1.4 - Délégation au Maire pour saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Le point suivant, je souhaiterais que vous donniez une délégation pour saisir la commission consultative des services locaux. On vient d'en parler. C'est simple, maintenant, je vous demande de pouvoir l'utiliser. Il y a une certaine logique à ce que vous m'autorisiez à la saisir quand c'est nécessaire, quand c'est prévu par la loi.

Je pense que cela ne pose pas de problème.

Oui, je vous en prie, Monsieur Conway.

M. Conway

En parlant de logique, effectivement, vous avez fait en sorte que la composition de cette commission soit la plus large possible. Toutefois, dans la manière de saisir cette commission, je souhaiterais qu'il y ait deux points d'aménagement. Le premier est d'être évidemment prévenu assez longtemps à l'avance. Souvent, c'est le cas quand il y a une délégation de service public, mais quand il s'agit d'autres documents, disons de routine, on a un gros volume qui se présente, et cinq jours, c'est vraiment court.

Le deuxième point, c'est au niveau des rapports d'activité où on avait, l'année dernière, resoulevé le point de l'arrivée tardive des rapports d'activité des délégataires. Je suggérerais que l'on n'attende pas que le dernier respecte la loi pour mettre cela à l'ordre du jour. Cela permettrait au moins d'étudier cela dans l'année, dans les six mois qui viennent.

M. le Maire

Merci. Sur le délai de convocation, il y a une disposition qui est prévue par la loi qui est de cinq jours, dix jours ? Cinq jours. Ce sera cinq jours, puisque c'est la loi : *dura lex sed lex*. Si on a les documents avant, on essaiera de vous prévenir avant, d'autant que comme les conseillers municipaux, tous les gens qui sont là, pas par définition, mais presque, ont une activité professionnelle. On essaiera de les prévenir plus tôt.

Sur les rapports d'activité, je souhaiterais qu'on puisse les avoir à temps, sauf que l'on a beau trépigner, hurler, crier, sauter sur notre chaise, sur notre table, renvoyer des mails, parfois, on n'a pas les rapports d'activité aussi rapidement qu'on veut. C'est pour cela qu'au lieu de vous réunir en septembre, à la rentrée, souvent, si on les a au mois de juin, parfois on ne vous réunit qu'en novembre. Je le regrette, je suis d'accord avec vous. On pourra peut-être voir si on peut peut-être éviter pour un ou deux rapports qui manquent, mais ça ne peut pas être beaucoup plus. S'il manque la moitié, il vaut mieux qu'on attende, c'est toujours pareil.

Je suis d'accord, s'il en manque un ou deux, on peut peut-être avancer, ce qui nous oblige à faire une réunion exprès pour le rapport restant, ce qui est un peu bêta aussi. C'est cela aussi le sujet. J'essaie d'économiser le temps de toutes les personnes qui ont bien voulu nous donner du temps.

Vous avez raison, il y a un vrai sujet, une sorte de nonchalance dans la transmission des documents.

M. Conway

J'ai cru comprendre que c'était un peu toujours les mêmes.

M. le Maire

Je ne vais pas « cafter ».

M. Conway

Je suggérerais que dans le cahier des charges qui sera fait au moment de l'attribution, notamment de la fourrière, qu'il y ait un point prévoyant des pénalités en cas de remise tardive, qui sont hors la loi du rapport d'activité.

La deuxième chose, je ne sais pas, je suis très admiratif de la manière dont vous découvrez à chaque fois, en posant très solennellement la question : la loi, c'est combien de temps pour transmettre ? Ah oui, c'est cinq jours ? On respectera la loi. Vous feignez à chaque fois de le prendre comme cela, mais je vous réitère ma demande qui est d'aller au-delà. C'est un garde-fou. Vous ne serez pas punis par la loi si vous convoquez 10 jours avant, si vous prévenez simplement qu'il y a ce Conseil municipal qui se fait ou cette commission consultative qui se fait à tel jour.

Vous dites qu'on a tous des vies professionnelles, je n'ose pas imaginer que le Parlement européen vous convoque du jour au lendemain parce que la loi prévoirait cinq jours. C'est une question d'organisation, vous le savez bien, je ne vais pas user ma salive là-dessus. Je vous l'ai dit simplement devant tout le monde que c'est une bonne pratique à instaurer pour prolonger la logique d'élargir la représentation.

(M. Pinta entre en séance.)

Si vous élargissez la représentation, allez jusqu'à la logique, donnez les moyens à chacun de pouvoir travailler.

M. le Maire

Merci, Monsieur. Je crois que nous nous sommes mal compris. Je suis d'accord avec vous sur les nécessités éventuelles de convoquer plus tôt. Seulement, imaginez que nous inscrivions 10 jours dans un règlement intérieur et pas 5, les 10 jours deviennent opposables, et si par malheur, on vous convoque 9 jours ou 8 jours avant, on sera hors la loi et vous nous ferez annuler, parce que je vous connais un peu, Monsieur Conway, la délibération.

La loi, c'est 5, si on vous convoque dans 6, 7, 8, 9, 10 jours, on sera confortable. En revanche, si on met 10 et qu'on a le malheur de vous convoquer à 9 jours, vous nous ferez annuler toutes les délibérations. La courtoisie et la gentillesse n'empêchent pas la naïveté, Monsieur Conway. Permettez-moi de vous dire que ce sera 5 jours parce que c'est la loi.

Pour tout vous dire, je croyais que c'était 10 jours. J'avais un doute sur 10 jours sur la loi, mais c'est ce sera 5.

M. Conway

Parce que vous ne m'écoutez pas assez.

(Rire.)

M. le Maire

Je n'arrête pas, Monsieur Conway. Je ne m'en plains pas.

M. Conway

Par rapport à ce risque d'opposabilité, je ne sais pas comment font les autres communes.

M. le Maire

Comme nous.

M. Conway

Non, pas comme vous, puisqu'ils peuvent avoir peut-être, dans le règlement intérieur, le fait que les dates sont annoncées un semestre à l'avance ; les dates, pas l'ordre du jour. La deuxième chose, rien ne vous empêcherait de laisser votre pratique habituelle, mais de convoquer plus tôt.

M. le Maire

Absolument, mais on n'inscrit pas dans le règlement intérieur 5 jours ou un semestre.

M. Conway

Je vous demande de faire déjà la convocation. Systématiquement, c'est 5 jours avant et pas une heure de plus, systématiquement, ce n'est pas une histoire de loi, ce n'est pas une histoire de règlement intérieur, c'est un problème de mauvaise organisation.

M. le Maire

Je vous remercie de vos conseils en organisation. Au fond, nous sommes d'accord pour inscrire 5 jours parce que c'est la loi et de faire en sorte de vous convoquer plus tôt.

Bonsoir, Monsieur Ranji. Vous allez bien ?

M. Ranji

Très bien, et vous ? Comment s'annoncent les européennes ?

M. le Maire

J'ai vu que vous aviez voté contre la délégation de service public, comme quoi le Parti socialiste ne change pas. Vous n'avez même plus besoin d'expliquer pourquoi, on a tous compris.

M. Ranji

Christophe Macé, à l'époque, avait déjà expliqué, donc il n'est pas nécessaire de revenir sur ces questions.

M. le Maire

Cela fait 10 ans qu'il disait la même chose.

M. Ranji

Je voulais simplement rebondir sur l'échange que vous avez eu avec M. Conway pour préciser que déjà, vous ne respectez pas le règlement intérieur du Conseil municipal parce que le règlement prévoit qu'il vous faut communiquer le calendrier sur trois mois des dates de Conseil municipal, et ça, aujourd'hui, vous ne le faites même pas. Si on avait voulu, comme vous dites, être de mauvaise foi et faire des recours pour faire des recours, on l'aurait déjà fait, mais aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Simplement ce que je demande, comme Christophe Conway, pas forcément l'ordre du jour, de l'avoir longtemps à l'avance, mais au moins communiquer sur les dates, qu'on puisse s'organiser plus facilement. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ranji. Si nous ne respectons pas le règlement intérieur, je vous invite à faire ce que vous avez essayé de faire durant tout le dernier mandat, c'est-à-dire saisir les tribunaux. Cela coûte très cher, cela coûte de l'argent, de l'énergie à tout le monde et il n'y aura aucune difficulté.

Je crois me souvenir, mais je ne l'ai plus sous les yeux, que le règlement intérieur parle de calendrier prévisionnel, ce qui est un peu différent de fixer les dates trois mois avant.

M. Ranji

Mais aujourd'hui, on n'a rien du tout.

M. le Maire

Pour l'instant, le règlement intérieur, il n'y en a pas, puisqu'on attend d'en élaborer un.

On va passer au point suivant, on va passer au vote d'abord.

Qui est opposé à me donner la possibilité de me faire saisir la CCSPL ? Personne n'est opposé, personne ne s'abstient. Unanimité.

Je vous remercie.

Ce qui est formidable, c'est qu'on parle un quart d'heure pour avoir l'unanimité. Imaginez qu'il y ait des dissensions réelles sur le fond.

M. Conway

C'est bien la preuve, Monsieur le Maire, qu'on ne fait pas de l'opposition bête et méchante, on fait des suggestions ; si vous les prenez, vous les prenez.

M. le Maire

L'opposition bête et méchante, je ne me permettrais pas de qualifier l'opposition de bête, Monsieur Conway.

Commission communale des impôts directs – formation de la liste des contribuables.

M^{lle} Naturel

Non.

M. Conway

Un point avant.

M. le Maire

Je suis allé trop vite.

1.5 - Constitution de la Commission de Délégation de Service Public et élection de ses membres

M. le Maire

Vous vous souvenez la dernière fois que nous avons désigné la commission d'appel d'offres, la fameuse CAO, et je vous avais suggéré qu'à la prochaine réunion, nous pourrions repeindre la CAO en commission de délégation de service public, c'est-à-dire prendre les mêmes, puisque la nature est assez proche. Je parle sous le contrôle de Jean-Pierre Hervo.

Ce ne sont pas les mêmes ?

Sur l'opposition, il y a un changement. Les candidats proposés seraient M. Butet, M. Perrée M^{me} Gaillabaud, M^{me} Raimbault, M^{lle} Naturel, c'est cela ?

(M^{lle} Naturel acquiesce.)

Et en suppléants : M^{me} Michelet, M^{me} Fradin de Bellabre, M. Robail, M^{me} Gamblin, M. Conway.

Pas d'oppositions, pas de votes à bulletin secret, pas d'abstentions ? Je vous remercie.

1.6 - Commission Communale des Impôts Directs - Formation de la liste des contribuables

M. le Maire

Je suis désolé, c'est un peu rébarbatif, mais le Conseil municipal s'installe dans toutes ces structures. Je vous soumetts... C'est M. Ballin ou c'est moi-même ?

M. Ballin

Non, ce n'est pas moi.

M. le Maire

Je vous soumetts la nécessité de désigner cette commission communale des impôts directs qui se réunit une à deux fois par an. Cette commission, nous devons, Conseil municipal, fixer une liste au sein de laquelle il sera choisi les personnes qualifiées qui feront partie de ladite commission. Il y a un certain nombre de gens qui vous ont été cités, certains sortants, d'autres nouveaux. Vous avez tous la liste sous les yeux ; elle vous est d'ailleurs projetée. Nul n'est besoin que je vous la lise, donc.

Avez-vous des questions particulières ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Quel a été le critère de choix des personnes ? Comment vous avez choisi ?

M. le Maire

C'est d'abord la disponibilité, bien entendu. Il y a quelques critères qui sont fixés par la loi que vous avez vue citée ici et ensuite, des Garennois qui connaissent bien La Garenne, puisqu'on leur demande, parmi leurs tâches, d'avoir le soin de donner un avis sur le classement des immeubles bâtis en cinq catégories, de mémoire, chacune des catégories correspondant à une assise fiscale particulière, donc ils doivent avoir une bonne connaissance de La Garenne, de ses quartiers, des immeubles. Comment cela se passe ? Quelqu'un de la trésorerie principale est présent, qui cite les bâtiments pour lesquels il faut fixer une assise fiscale et les gens de la commission localisent ce bâtiment, discutent, donc il faut qu'ils aient une connaissance assez fine du terrain. Ce sont les vieux Garennois au sens social du terme.

Pas de questions ? Non.

Abstention : 3 voix.

Je peux savoir pourquoi vous vous abstenez ? Vous pouvez nous expliquer, Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Oui, bien sûr, parce qu'aujourd'hui, les impôts concernent... Je vais vendre la mèche en vous disant qu'on ne va pas voter le budget tout à l'heure.

(Rires.)

C'est bien ce qui qualifie qu'on est de l'opposition. Finalement, vous nous proposez une commission par rapport à des impôts. Clairement, aujourd'hui, on ne va pas voter, on va parler tout à l'heure de l'augmentation des impôts, mais aussi parce que finalement, vous avez fait votre commission de votre côté et qu'il n'y a que des membres de la majorité, des gens de la société civile. Aujourd'hui, l'opposition n'a pas été associée à cette démarche.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Ranji. Voilà une bonne raison, c'est parce que c'est les impôts, donc on vote contre. Je vous fais remarquer que la commission, c'est la loi.

M^{lle} Naturel

C'est une abstention.

M. le Maire

On est obligé de désigner cette commission. On peut être contre les impôts, en général on est plutôt contre.

M. Ranji

Non.

M. le Maire

Je sais que vous, les socialistes, vous êtes très pour les impôts. Tout le monde s'en est aperçu.

M. Ranji

On en parlera tout à l'heure, on verra qui augmente les impôts.

M. le Maire

J'aurais aimé que vous nous proposiez des noms. Vous savez que ce truc arrive au début de chaque mandat, vous ne proposez personne. On a fait cette proposition et il y aura un tirage au sort par-dessus, le choix n'est pas direct.

II - Pôle ressources

Finances

2.1 - Rapport commun

- vote du BP 2014 Ville ;
- reprise anticipée du résultat 2013 budget assainissement ;
- vote du BP 2014 Assainissement ;
- reprise anticipée du résultat 2013 budget ZAC des Champs-Philippe ;
- vote du BP 2014 ZAC des Champs-Philippe ;
- fixation des taux d'imposition 2014 ;
- subventions aux associations et au CCAS pour 2014.

M. le Maire

On passe aux points suivants, c'est le rapport commun sur le budget. Nous aurons sept votes formels. Je me retourne vers l'administration, c'est bien cela ?

(Le directeur général des services acquiesce.)

Le vote du BP, la reprise anticipée du résultat sur l'assainissement, le BP assainissement, la reprise anticipée du résultat sur la ZAC, le vote du BP ZAC, la fixation des taux d'imposition 2014 et les subventions aux associations et au CCAS 2014.

Tout cela fait sept votes. Je vous propose d'avoir un débat global.

Je vais passer la parole d'abord, au nom de la majorité, à Jean-Philippe Ballin, adjoint au Maire aux finances, et ensuite, à chacun des adjoints dans leur domaine de compétences. Chacun, vous n'avez pas plus de trois-quarts d'heure. Vous êtes huit à prendre la parole.

M. Ballin

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers, Mesdames et Messieurs, pour cette présentation, pour ma partie, je vais me contenter de faire une présentation générale des options retenues. On en avait déjà débattu dans le débat d'orientation budgétaire. Les grands éléments qu'il faut retenir, c'est d'abord certes, et parce que la ville est bien gérée, une progression des bases fiscales qui fait que toutes choses par ailleurs, on aurait pu collecter 2,3 M€ supplémentaires par rapport à l'année dernière. Malheureusement, un certain nombre de contraintes externes que l'on avait déjà indiquées, mais que je vais redonner, qui sont la baisse de la dotation de l'État, l'envolée des péréquations nationale et régionale, la réforme des catégories C, le jour de carence, l'inflation, font qu'on a des contraintes qui pèsent pour 1,8 M€ sur le budget, ce qui n'était pas prévu. On a eu beau le retourner dans tous les sens, essayer de faire des économies, malheureusement, les dépenses de fonctionnement doivent augmenter, ne serait-ce que, on l'a décrit dans le rapport, suite à l'ouverture aussi de nouveaux établissements comme le théâtre, la médiathèque, le multi-accueil Joffre, etc.

On se retrouve dans une situation où, au final, la Ville avait une espèce d'effet ciseau où, très clairement, la capacité d'autofinancement, la capacité, après avoir réalisé les dépenses de financement, la capacité d'investir à la fois pour le récurrent et à la fois pour les nouveaux projets, se réduisait de manière conséquente. La décision a été prise, politique, de choisir de maintenir cette capacité d'autofinancement à un niveau identique aux autres années. Ça nous a conduits, et ça nous conduit à vous proposer, dans ce budget – on vote après, mais c'est dans le budget... Nous avons considéré que nous devons faire une augmentation des taux de 6 % pour maintenir notre capacité d'autofinancement à 3,5 M€.

Cette capacité d'autofinancement va nous permettre de réaliser un certain nombre d'investissements, qui sont là encore décrits dans le rapport, dont je vais reprendre les grandes catégories : les travaux dans les écoles pour environ 900 000 €, les travaux dans les équipements sportifs pour 879 000 €, les opérations d'investissement pour 2,268 M€, les équipements publics de la ZAC des Champs-Philippe pour 7,956 M€, des acquisitions foncières pour 5 M€ et un investissement récurrent pour 2,83 M€.

Au final, et donc toujours dans les chiffres globaux, le budget se définit par des dépenses en fonctionnement estimées, budgétées à 46,18 M€, des recettes à 55,19 M€, ce qui nous fait une capacité d'autofinancement de 9 M€. Attention, dedans, il y a des opérations liées à la ZAC, donc il faut les éliminer pour 5,6 M€, ce qui nous permet d'avoir une capacité réelle d'autofinancement de 3,5 M€, le tout nous permettant de financer des investissements de l'ordre de 20,836 M€ contre des recettes propres au budget d'investissement de 5,648 M€. Ce qui fait que le tout nécessite un besoin d'emprunt, d'équilibre – c'est un emprunt théorique qui ne sera réalisé que si l'ensemble des investissements ont le temps d'être réalisés –, de 6,178 M€. Voilà pour les grands chiffres sur le budget de la Ville.

On va passer la parole aux différents adjoints pour leur délégation en détail ? On commence par M. Perrée, je crois.

M. Perrée

Mais bien sûr !

M. le Maire

M. Perrée pour l'administration générale, les associations patriotiques, les cultes et le jumelage.

M. Perrée

J'en ai pour trois quarts d'heure, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Trois quarts d'heure par item, vous avez quatre items. Allez-y.

M. Perrée

On va commencer par le plus simple, les bâtiments. Le fonctionnement des bâtiments, nous diminuons globalement les dépenses de 4,48 %. L'investissement, il y a eu des provisions pour réparation pour 46 500 € répartis dans l'installation de robinets de puisage, réhabilitation de canalisations, renouvellement de comptes de relevage. Il y a ensuite les propositions pour les travaux divers pour 20 000 € et des études pour 80 000 €. L'étude de programmation énergétique se monte à 50 000 € et l'assistance technique pour les bureaux d'études à 30 000 €.

Maintenant, pour les fluides, le fonctionnement en prévision pour l'eau, 35 477 €, en prévision pour le gaz électricité, le fuel, 172 000 €, ce qui fait une augmentation de 10 %, mais c'est dû au coût de l'énergie, au gaz électricité et fuel. Enfin, une provision pour les maintenances de 14 366 €. C'était pour les bâtiments.

Maintenant, on va passer à l'état-civil, élections, affaires générales et funéraires. Les missions du service recouvrent donc l'état-civil (naissances, mariages, décès), les missions du Maire en matière électorale (la liste électorale, l'organisation des scrutins) les missions de la commune et du Maire en matière de réglementation. Le budget de fonctionnement en dépenses se monte, pour 2014, à 30 750 €, avec des reprises de concessions pour 15 000 €, la permanence des avocats 7 000 €, la cotisation Sifurep 3 500 €, et diverses autres dépenses. Le budget de fonctionnement en recettes se monte à 68 710 €, dont les dotations de recensement, d'organisation des élections pour 58 560 € et les recettes liées aux concessions funéraires, etc., pour 28 400 €. En investissement, il est proposé d'inscrire 15 000 € pour l'extension de l'ossuaire communal ; l'équipement actuel, bien que très peu utilisé depuis 2001, ne présente plus assez de capacités d'accueil.

Un autre service, il s'agit du service restauration, logistique et réception. Les missions recouvrent la logistique de l'ensemble des sites municipaux en matière d'entretien, de produits d'entretien, de vêtements de travail, de fontaines, la logistique pour les réceptions municipales, le personnel des écoles et les sites de restauration scolaire. Le fonctionnement se monte pour 2014 à 816 000 €, dont une augmentation des contrats d'entretien liés à l'ouverture du théâtre et à l'ancienne bibliothèque. Le budget d'investissement du service en dépenses se monte à 20 500 € ; il est constitué de provisions pour le renouvellement du matériel des sites de restauration et de réception, des chariots, petits et gros électroménagers, ainsi que du matériel de ménage, aspirateurs, etc.

On va maintenant passer au CTM. Le fonctionnement du CTM, le centre technique municipal, comme tout le monde le sait : l'atelier 192 000 €, le garage 138 000 €, la reprographie 43 000 € et les achats 55 000 €, donc en fonctionnement. En investissement, l'atelier 44 000 €, l'événementiel 14 000 €, le garage 43 000 € et la reprographie 0 €. C'est le plus beau chiffre, c'est magnifique.

Maintenant, en ce qui concerne le jumelage, le budget 2014 est bien maîtrisé. Sa réduction n'entravera pas les échanges ni l'accueil des délégations. Il y aura simplement une petite réduction de l'effectif des délégations Garennoises pour les déplacements qui sera un peu mieux équilibrée. On arrivera à un budget de - 11 % pour l'année 2014.

M. le Maire

Merci, Monsieur Perrée. On va prendre les différents adjoints les uns derrière les autres, puis on posera les questions ensuite.

Madame Raimbault sur le personnel communal, s'il vous plaît.

M^{me} Raimbault

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Le budget du personnel communal enregistre une augmentation de 390 000 €, soit 1,7 % par rapport aux dépenses engagées en 2013. Les effectifs du personnel pour 2014 sont de 496 agents, dont 332 titulaires. Ce budget reflète une bonne maîtrise de la masse salariale, malgré certaines réformes décidées par le Gouvernement qui sont imposées aux collectivités locales et assez coûteuses, notamment 200 000 € d'augmentation sur la refonte des grilles indiciaires des agents de catégorie C – cela correspond à 427 agents –, la suppression du jour de carence dans la Fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2014, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires – 125 000 € inscrits au budget pour la rentrée 2014 –, une augmentation d'environ 1,24 % des charges patronales sur la cotisation retraite des fonctionnaires, soit 95 000 €.

Les décisions sont prises aussi par la municipalité, notamment la monétisation des comptes épargne-temps. Le compte épargne-temps consiste à permettre à l'agent d'épargner des droits à congé. Il est prévu notamment pour l'année 2014 la possibilité pour l'agent de monétiser les jours épargnés, soit le coût de cette décision de 66 000 €. Comme chaque année, le budget comporte une part importante dédiée à la titularisation de certains de nos agents contractuels, donc 5 personnes en 2013 et 14 nominations stagiaires qui prévalent à une titularisation cette année. La prime d'installation est versée au moment de la titularisation de l'agent. Le montant est de 2 000 € brut par agent.

Le budget comporte également une grande part dédiée à la formation, notamment des dépenses pour 60 000 €. À cela s'ajoutent des créations de poste ; notamment pour l'ouverture du théâtre, trois postes à temps plein ont été créés, pour 134 000 € pour l'année 2014. L'ouverture du multi-accueil Monique Mangera, les six agents nouvellement recrutés, on prévoit un coût pour 2014 de 189 000 €, et

extension des salles de travail pour l'ancienne bibliothèque, qui va ouvrir très prochainement en juin 2014, 30 000 € ont été inscrits au budget. Renfort de la police municipale : deux agents sont en cours de recrutement, 35 000 € pour des recrutements à compter du mois de septembre.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Ghislain De Boutray sur la délégation famille, solidarité, personnes âgées et petite enfance.

M. De Boutray.- En deux temps, je vais commencer par la partie solidarité. Le budget de solidarité est principalement consacré à la participation à des partenariats dans le domaine de l'emploi, avec l'espace insertion, l'École de la deuxième chance ou la mission locale, et également sur la prise en charge de l'organisation du plan annuel canicule. Le budget communal en solidarité est dominé par le budget de l'espace insertion, puisque celui-ci s'élève à un montant de 334 195 €, dont une subvention du Conseil général de 70 %, avec un coût net pour les deux communes de 100 258 €. Je précise que sur le retour sur l'espace insertion, on a aujourd'hui un taux de retour tout à fait remarquable, puisque 70,17 % des inscrits reviennent et retrouvent un travail.

Sur la partie fonctionnement, en dépenses, une petite dépense de mobilier pour 350 €. Il y a une participation à l'École de la deuxième chance qui, au total, pour le département, s'élève à 145 800 € et la quote-part de La Garenne-Colombes s'élève à 3 545 €, pour 178 dossiers jeunes suivis.

Ensuite, il y a la subvention à la mission locale qui est de 7 000 €. La mission locale, c'est l'aide des jeunes de moins de 25 ans à retrouver un emploi. Ensuite, il y a le courrier et le boîlage pour le plan canicule, 3 000 € en 2014, identiques à 2013. Il y a la subvention du CCAS ; comme vous le savez, une grosse part du budget est gérée sur la partie solidarité par le CCAS et ce budget s'élève à 770 274 €, qui est un budget égal à l'an dernier. Nous délibérerons sur ce budget demain soir lors d'un Conseil d'administration.

Ensuite, une subvention à l'Association d'aide aux victimes pour 200 €. Le plan canicule, j'en ai parlé tout à l'heure. En termes de recettes, le plan canicule, le Conseil général finance les deux salaires, en tout cas pour les emplois saisonniers, de 2 500 €, et concernant les investissements en dépenses, il n'y a pas d'engagement de dépenses d'investissement. Les recettes, il n'y a pas de recettes d'investissement et donc, concernant l'espace insertion, je disais tout à l'heure qu'il y a un solde de 100 000 € à partager sur les deux communes de Bois-Colombes et la nôtre, et avec une quote-part plus importante pour Bois-Colombes parce qu'il y a plus de salariés travaillant à l'espace insertion rattachés à la commune de Bois-Colombes.

Voilà pour le budget solidarité.

Deuxième budget, qui est le budget de la petite enfance. Pour mémoire, ce budget regroupe et gère toute la gestion des demandes des attributions et des effectifs dans les structures d'accueil, et la gestion des structures en régie, dont notamment l'alimentation, la fourniture, les préventions sanitaires, les produits de traitement, les festivités, les petits investissements. L'ensemble des 12 structures, je vais donner un petit point sur les derniers résultats suite à la dernière commission. Nous avons retourné 435 plis aux familles qui ont demandé des places en crèche. Nous avons eu 299 retours et 130 n'ont pas donné suite. Sur ces 299 retours, nous avons eu à affecter 218 places, ce qui nous donne un taux de plus de 73 % à ce jour. Donc globalement, une belle réussite, et on est dans des taux tout à fait respectables.

Sur la partie fonctionnement dépenses, le pôle petite enfance est mutualisé au sein du service actions sociales et familiales et la petite enfance regroupe toutes les missions administratives régie d'établissement, préinscriptions, inscriptions, et toute la coordination des structures qui existent à La Garenne-Colombes. Deux éléments ont contribué à la variation du budget cette année, c'est à la fois l'ouverture de la crèche multi-accueil Monique Mangeard, avec le multi-accueil Joffre, et le deuxième point aussi, c'est le fait que nous n'avons plus de réservation de places de berceaux à la crèche des Petits bolides qui était donc la crèche du groupe PSA. C'était 48 € par jour sur 15 berceaux, donc globalement, une économie de 180 000 €. L'autre point, c'est le contrat de fourniture de denrées pour les repas des crèches. Nous passons de 130 à 134 et l'augmentation est principalement due avec les 12 enfants accueillis à la crèche multi-accueil Monique Mangeard.

Idem pour les fournitures d'hygiène et matériels pédagogiques où nous passons de 58 000 à 61 000 €. L'augmentation provient également des 15 enfants en plus à la crèche multi-accueil Monique Mangeard. Il en est de même pour le petit équipement ; nous passons de 20 700 € à 22 215 €. Il y a un poste analyse qui est resté constant à 4 500 € parce que les analyses sont mutualisées avec celles de la crèche Joffre, donc on reste à 4 500 €. Il y a des produits de traitement, donc on passe de 2 810 à 2 940 €, toujours pareil, avec l'acquisition de la nouvelle crèche Monique Mangeard. Les spectacles, on passe de 20 250 à 21 650 € ; une augmentation qui n'est pas énorme, mais l'idée était de mutualiser les animations avec la crèche, et également la crèche Joffre qui se trouve juste à côté. Nous versons aussi une subvention à la crèche Lechaïm pour 1 000 € en sachant que six enfants de La Garenne-Colombes sont accueillis sur 32 enfants.

La partie recettes de fonctionnement. Il y a trois types de recettes : la participation des familles pour 1,607 M€, la participation de la CAF pour 1,598 M€ et la participation du département pour 520 000 €. La partie investissements dépenses, une petite dépense sur l'électroménager parce qu'il y a du matériel à revoir et à remplacer dans certains établissements. Sur la partie recettes, le service ne reçoit pas de recettes d'investissement. Et enfin, sur les deux crèches en DSP, la participation au coût du service de la DSP Voltaire est de 205 000 € avec une redevance de 70 000 € qui nous ramène à un coût aux berceaux, Madame Naturel, à 4 499 € par an et par berceau ; pour la DSP Sémar, une participation de 250 000 € et une redevance de 27 500 €, ramenant le prix de la place en crèche en DSP à 4 944 €.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci infiniment pour cet exposé très clair.

Jean-Pierre Hervo, les intercommunalités au pluriel sur un tout petit sujet qui est la question des Champs-Philippe.

M. Hervo

Merci. La ZAC devrait faire l'unanimité, puisque c'est quelque chose qui ne génère pas d'impôt, mais on verra tout à l'heure. Cette année, en dépenses, nous avons un certain nombre de dépenses liées à des équipements publics pour un montant d'un peu plus de 7,95 M€ qui couvre l'école Guest en cours de travaux, l'achèvement des travaux dans l'école Renan, c'est-à-dire la réfection de la cour et de l'auvent de fond de cour, le solde des travaux du théâtre et la crèche qui doit se réaliser dans l'ensemble Marignan du cœur de quartier, ainsi que les études pour une nouvelle école.

Pour les autres dépenses, elles s'élèvent à environ 12,25 M€, dont le poste principal, ce sont des acquisitions foncières pour un peu plus de 9 M€, et dans ces acquisitions foncières, la plus grosse part consiste dans l'acquisition de l'immeuble de la Sablière de la rue du Mans pour 6,2 M€, si mes souvenirs sont exacts.

En face de ces dépenses d'une vingtaine de millions, d'un peu plus de 20 M€, un certain nombre de recettes : des participations constructeurs soldes de l'opération Gecina, l'opération de bureaux de l'avenue de Verdun, et une participation de la SCI rue Veuve Lacroix qui devrait se réaliser dans l'année pour à peu près 200 000 €, et évidemment, la plus grosse part des recettes, c'est la recette escomptée de la cession de l'opération Marignan cœur de quartier, opération qui, je le rappelle, comporte une crèche, une annexe de mairie et un supermarché qui dégage une recette escomptée de 14 M€. Évidemment, cette recette est bien sûr suspendue aux décisions judiciaires qui tardent beaucoup, liées au recours qu'un certain nombre de Garennois bien intentionnés ont opposé à la réalisation de cette opération.

Un peu plus de 20 M€ de dépenses, un peu plus de 14 M€ de recettes escomptées, mais le tout est largement équilibré par l'excédent de trésorerie. Vous vous souvenez sans doute des 18 M€ de trésorerie hérités de la reprise de l'opération par la Ville à la suite de la résolution du contrat nous liant à la SEM 92, donc une situation financière encore parfaitement saine pour l'année 2014 et ne générant pour cette année aucun besoin de trésorerie, et donc pas d'emprunt spécifique à l'équilibre de cette opération.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Hervo.

Madame Fommarty, les affaires scolaires, avec les bâtiments scolaires évidemment, ainsi que les collègues.

M^{me} Fommarty

Bonsoir. Je vais surtout vous parler... Le budget concerne plutôt les écoles primaires et maternelles, puisque la gestion des collèges se fait plutôt au niveau du Conseil général.

En ce qui concerne le budget, c'est surtout... Les affaires scolaires regroupent la gestion des inscriptions, les effectifs, les locaux scolaires et tout ce qui se passe à l'intérieur de l'école, donc hors le salaire des enseignants qui est géré par l'État, toutes les animations, les restaurations, les fournitures scolaires, les transports, les subventions et les financements des festivités.

Le budget est un peu en augmentation par rapport à l'année dernière. Nous avons, en fonctionnement, des frais de fonctionnement généraux de 4 500 € liés à la carte AGIL qui est la carte qui permet aux parents de payer les services au niveau de l'école. La restauration scolaire aura un budget prévisionnel de 1,237 M€ ; c'est un budget qui est à peu près en augmentation de 200 000 € par rapport au budget précédent pour deux raisons : d'une part, parce que cette année, nous avons un peu modifié les critères d'accueil à la cantine en les rendant un peu plus larges. En fait, cela nous a conduits à avoir une augmentation de la fréquentation d'à peu près 9 % en restauration scolaire. Nous anticipons aussi, même si pour le moment, tout n'est pas encore parfaitement cadré, la modification des rythmes scolaires qui devrait amener, avec plus d'enfants à la cantine le mercredi, et nous estimons que cela ferait une augmentation d'environ 10 % du budget.

Par ailleurs, au niveau fournitures scolaires, livres, en particulier livres qui sont remis en fin d'année aux enfants à titre de prix, et le petit équipement, le budget prévisionnel est à 143 500 €. Nous avons prévu aussi un budget de 197 000 € pour les transports scolaires : les ramassages, les rotations de piscine, les sorties éducatives, entre autres. Il y a aussi un certain nombre de subventions et de participation, en particulier la subvention à l'Association des pupilles de l'enseignement public de 250 € pour l'année 2014, et un peu plus onéreux, la subvention à l'OGEC, l'organisme des enseignements catholiques, pour l'école Sainte Geneviève. La contribution s'élève à 900 € par enfant, ce qui fait environ 167 400 € pour l'année 2014. Les enfants Garennois, bien entendu.

Les festivités dans les écoles, c'est-à-dire les chocolats de Noël, les spectacles de fin d'année, les réceptions du personnel enseignant, le budget s'élève à 13 571 €. C'est donc la santé prévention, puisqu'il y a dans les écoles, des opérations de prévention bucco-dentaires et une rotation de matériel de petites pharmacies. Le budget est à 6 835 €. En plus de ce budget peut-être purement scolaire, se rajoute le budget des classes d'environnement, qui est de 243 500 € pour l'année 2014.

Ce sont les dépenses de fonctionnement. Pour les recettes, nous en avons quelques-unes : pour la restauration scolaire, la participation des familles s'élève à 1,241 M€ et pour les services périscolaires, à 247 900 €. Il y a une subvention Onilait, qui est une subvention annuelle traditionnelle de 11 000 € pour la restauration scolaire, et les recettes de classe d'environnement s'élèvent à 98 000 €, participation des familles.

En dehors du budget de fonctionnement, il reste le budget en investissement. Quelques petites dépenses s'élèvent à peu près à 1 000 € pour le RASED, le réseau d'aide aux enfants, et puis surtout, le budget qui est plus important, qui est le budget d'investissement travaux, dont M. Hervo a déjà un peu parlé, avec les travaux aux écoles. Cette année, c'est Renan qui coûtera le plus cher, puisque nous avons une

réfection de la cour et un ascenseur pour l'accessibilité aux handicapés. Dans les autres écoles, il y aura des travaux plus courants : remise en peinture, des rideaux, changement de mobilier de classe, etc., à hauteur de, en tout, 450 000 €.

Il n'y a pas de recettes d'investissement sur les écoles. En dehors des groupes scolaires que nous gérons en direct, nous avons en plus le bail emphytéotique de l'école Jerphanion qui a un budget de fonctionnement de 607 000 € – je suis fâchée avec les chiffres ce soir – et un investissement, donc un budget qui se reproduit d'année en année, qui correspond au contrat, de 312 000 €.

Avec cela, normalement, si vous m'accordez le budget, je pourrai boucler mon année. Merci.

M. le Maire

Merci, Madame Fommarty pour avoir résumé cela.

Monsieur Dubois, jeunesse, sports, équipements sportifs, les accueils de loisirs, les séjours de vacances aussi.

M. Dubois

Merci. Je vais commencer par le sport. Les activités sportives, hors piscine et hors bâtiments sportifs, dont je vous parlerai après, en fonctionnement, le budget s'établit à 186 808 € et permet de financer des frais de location de salle notamment, la plus grosse partie étant la patinoire qui ouvre à Noël, pour les fêtes de Noël, pour 130 000 €. En investissement, il y a 27 000 € et la plus grande partie est consommée par l'aménagement de la salle de gymnastique du collège Les Vallées pour 25 000 €.

Concernant la piscine, le budget de fonctionnement s'établit à 33 390 € et cela couvre les frais de fonctionnement de la piscine, notamment les produits d'entretien, la maintenance. En investissement, 5 350 € pour changer du matériel, du mobilier, ou encore une armoire forte. Voilà pour la piscine.

Concernant les travaux dans les bâtiments sportifs, le budget s'établit à 837 200 €. Pour Pierre Denis, il y a l'étanchéité de la toiture qui doit être refaite au grand gymnase, et la sécurisation pour 7 200 €. Au petit gymnase, il n'y a rien. Pour la piscine, 250 000 €, c'est la remise en état de la pompe à chaleur, réfection du local associatif et une étude aéraulique et hydraulique à Marcel Païen. Est prévue la création de deux cours de tennis pour 195 000 € et le changement du revêtement des deux terrains de tennis couverts. Dans le gymnase, c'est toute l'étanchéité pour 260 000 €. Voilà pour le sport et les bâtiments sportifs.

Maintenant la jeunesse. Les accueils de loisirs, le budget s'établit à 417 000 € et cela permet de proposer un service apprécié des enfants et des parents, cela couvre les frais alimentaires, le transport et bien sûr les animations. Pour Houlgate maintenant, le budget de fonctionnement de 125 100 €, cela couvre les fluides, l'électricité, l'eau, etc., l'alimentation pour 80 000 €, les transports, l'entretien et la maintenance pour 14 500 €. En investissement, 26 850 €, il faut notamment changer les fenêtres du rez-de-chaussée cuisine et bureau. Il y a des petits travaux d'investissement pour la tente. Pour ceux qui connaissent, c'est là où les enfants déjeunent l'été en extérieur.

Pour compléter l'offre d'Houlgate, des séjours extérieurs sont également proposés pour les plus de 13 ans, puisque Houlgate accueille les jeunes jusqu'à 12 ans. Le budget s'établit à 206 300 € et permet de financer deux séjours au ski et quatre séjours supplémentaires pendant l'été. Voilà pour les séjours à l'extérieur. J'ajoute que les séjours à l'extérieur font l'objet de marchés à procédure adaptée.

Pour le budget jeunesse, le Conseil des jeunes budgète 3 900 € ; cela permet de financer les actions du Conseil des jeunes. Enfin, le point d'information jeunesse, c'est 7 000 €, cela permet de financer les actions de prévention et d'information organisées par l'informateur jeunesse, avec une nouveauté cette année, ce sera début juin, un salon jobs d'été à destination des jeunes. S'ajoutent à ces budgets les subventions aux associations, pour le sport de 146 000 € et pour la jeunesse, 54 500 € au total.

M. le Maire

Merci, Monsieur Dubois.

Madame Gaillabaud, sur le logement ?

M^{me} Gaillabaud

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, les inscriptions budgétaires pour le logement se répartissent de la manière suivante sur l'année 2014 : on y trouve des frais de fonctionnement à hauteur de 220 000 €. Il s'agit de charges locatives, de frais d'entretien et de réparation, d'honoraires de syndic, de nettoyage de locaux, sur lesquels se greffent des frais d'investissements pour 180 000 € ; ce sont des rénovations, des remises en état d'appartement. Tout cela contrebalancé par des recettes, donc des loyers de 515 000 €. Nous pouvons donc parler de structures équilibrées.

À noter la velléité de la Ville de baisser au maximum ces charges. Nous enregistrons une baisse de - 6 % par rapport à l'année précédente. J'en veux pour exemple la renégociation du mandat concernant le nouveau syndic : - 13 000 € par rapport à l'ancien contrat. La faculté d'investissement s'en trouve améliorée. Nous enregistrons une hausse de + 12,5 %, toujours par rapport à l'année précédente, avec 180 000 €.

M. le Maire

Parfait, merci beaucoup.

Madame Juvine-Marleix, sur la culture ?

Mme Juvine-Marleix

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais profiter de ces quelque trois quarts d'heure que vous m'accordez généreusement pour d'abord remercier M. Sammut de l'excellent travail qu'il a accompli pendant tout ce mandat, en lui demandant de remercier les services pour tout le travail effectué en termes de qualité et de quantité de travail, avec une petite pensée particulière pour le service de M. Chaillot avec lequel j'ai travaillé au début, en 2008, et une pensée très particulière pour le service des ressources humaines – je vois que Valérie Paul

est dans la salle –, que je salue aujourd'hui. C'est un travail excellent qui n'est pas facile, puisque c'est un poste qui est une charnière entre la direction et les agents, et elle s'en acquitte magnifiquement. En tout cas, cette nostalgie que j'ai eue à quitter le service des ressources humaines ne retire en rien la joie que j'ai à être accueillie au sein du service de Marie Letang au moment de l'élaboration du budget.

Ce budget, je vous le propose en trois volets. Le premier volet est dédié à la subvention aux associations culturelles. C'est un budget d'environ 680 000 € distribués à 11 associations qui accueillent énormément de Garennois – environ 2 500 –, avec, pour celles dont la subvention dépasse 23 000 €, une obligation de conclure une convention triennale qui vous sera proposée prochainement au mois de juin. Nous reverrons peut-être un certain nombre, vraisemblablement quelques options nouvelles qui devront être retravaillées. Un deuxième volet qui est dédié aux animations dans la ville, les animations que vous connaissez, et dans ce budget-là, nous gagnons environ 10 000 € cette année, puisque le calendrier nous est très favorable, puisque la Fête de la musique tombe au moment des fêtes de la ville, donc c'est tout à fait satisfaisant pour notre budget.

Le troisième volet est dédié aux établissements culturels en propre, où chacun a un budget dédié. Le Mastaba, sur le Mastaba, je vous propose une économie de 4 500 € qui n'est pas une économie en termes de diminution des animations, mais une répartition plus logique entre les différents établissements culturels de la ville de manière à veiller à ce que les programmations ne se télescopent pas les unes les autres le même soir. Cela nous permettra une économie de 4 500 €.

Sur la médiathèque, je vous propose de reconduire le même budget que l'année dernière, en répartissant un peu différemment chacun des postes au sein de la médiathèque, ce qui nous permettra d'augmenter d'environ 50 % nos animations sur la médiathèque. Je pense que c'est assez judicieux.

Je n'oublie évidemment pas le théâtre, qui est un établissement qui vient d'ouvrir au mois de janvier 2014, avec une somme de plus de 210 000 € qui y sera dédiée, qui nous permettra une programmation de grande qualité pour une saison culturelle qui doit s'étaler d'octobre à avril, puisqu'en septembre, en mai et en juin, ce sont traditionnellement les mois qui sont plutôt laissés aux associations pour leurs fêtes de fin d'année ou de début d'année.

Je ne résiste pas à l'envie d'évoquer les salles de travail sur – je n'ai pas encore épuisé mes trois quarts d'heure – les salles de travail, bien que ce budget ne concerne pas directement le budget de la culture, mais c'est vrai que c'est une activité qui concerne directement la culture. C'est un budget qui concerne la DST, mais c'est un très beau projet qui va permettre aux Garennois de bénéficier de salles de travail.

J'en ai terminé.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Dransart ?

M. Conway

Il y a encore 25 minutes.

M. le Maire

Elle les donne à M. Dransart.

M. Dransart

Je viens de faire un rapide calcul, je crois que je viens d'hériter, non pas de crédits d'impôt ni de crédits de budget, mais de 320 minutes. Merci, mes collègues, cela me suffira pour décrire les 54 pages de l'inscription budgétaire de mes délégations.

Je vais commencer par la voirie. Pour faire simple, je vais vous donner les grandes masses et surtout les variations par rapport à l'année précédente. La partie fonctionnement, donc voirie en entretien, on va avoir une augmentation, on a un budget de 1,214 M€ avec une augmentation de 200 000 €. Ces 200 000 € sont... Cette augmentation se caractérise par la maintenance des caméras de surveillance que nous avons installées et que nous allons continuer à installer pour 50 000 € et puis l'exploitation du parking du théâtre pour 150 000 € ; le contrat est confié à la société Eiffage. Cela, c'est pour l'entretien.

La partie recettes, on est à 791 000,50 €, ce qui fait une augmentation de 100 000 €, et on retrouve, en opposition de ce que je vous disais tout à l'heure en dépenses pour le théâtre. On va retrouver ici les recettes du parking du théâtre. Voilà pour l'équilibre de la partie voirie.

En fonctionnement, pour la partie investissements, nous avons 2,565 M€ avec trois parties. La première partie concerne les études pour 280 000 €, ce qui est un peu plus que l'année passée, puisque nous avons 100 000 € qui vont concerner la maîtrise d'œuvre du projet de parking place de la Liberté, et puis, nous allons avoir en variation la maîtrise d'œuvre pour l'avenue Marie Juliette pour 60 000 €. Voilà dans les variations, le reste restant à hauteur équivalente.

La deuxième partie, les travaux pour 1,94 M€. On a, dans ces travaux, des travaux de voirie, des travaux sur les réseaux, des travaux sur l'éclairage public et des travaux divers. Ce qui va être important en dépenses sur cette année, cela va être les travaux de résidentialisation du secteur Augustine Groues pour 300 000 €.

M. Conway

Pour combien ? Je n'ai pas entendu, la résidentialisation.

M. Dransart

300 000 €.

Les travaux sur les réseaux, donc la vidéo-protection pour la deuxième tranche, 790 000 €. En matière d'éclairage public, la pose de nouveaux candélabres pour 150 000 € et puis, dans les autres travaux, on aura 100 000 € pour le maillage des trottoirs, que nous retrouvons de manière classique.

Ensuite, en troisième partie, la pose du mobilier urbain pour 345 000 €, et la principale dépense nouvelle pour cette année va être la pose d'horodateurs dans la ZAC des Champs-Philippe. Cela, c'était pour la voirie.

Maintenant, pour les espaces verts. On va avoir en fonctionnement, la partie dépenses, 465 000 € cette année. Il y a quelques variations : la variation de l'entretien des parcs et jardins qui n'est pas très importante, mais 128 000 €, on était à 112 000 € l'année dernière, parce que nous avons des jardins supplémentaires, avec le jardin de Jerphanion, le tramway et la ZAC. Nous allons avoir l'entretien et le contrôle des fontaines qui étaient, l'année dernière, dans la partie voirie, que nous retrouvons ici pour 16 000 €. Nous allons avoir une augmentation de 10 000 € pour le fleurissement de la ville parce qu'il y a une augmentation des surfaces, notamment sur la place de la Belgique et la partie théâtre. Nous allons avoir une augmentation assez importante, puisqu'on double le budget, pour la répartition des aires de jeux. On était à 17 000 €, on passe à 34 000 €.

Enfin, pour la partie espaces verts, en investissement, il y a trois parties comme d'habitude : les études, les travaux et le mobilier matériel. Pour la partie étude, on va avoir 81 000 € d'études avec le square Guy Moquet pour 50 000 €, le cimetière pour 21 000 €, les travaux qui se montent à 373 000 €, alors qu'on était à 752 000 € l'année dernière, donc un peu moins de 50 %, qui concernent les plantations, les aires de jeux, les complexes sportifs, les cultures et les autres travaux. Je ne vois rien de particulier à noter, si ce n'est dans les autres travaux, les résines qui ont diminué de 10 000 €, ce n'est rien d'anormal, et les nouvelles aires de jeux de Guest pour 25 000 €. On reviendra dans le détail, si vous le désirez. Quant au mobilier matériel, qui représente 25 000 €, on a juste un achat de jardinières pour 20 000 €, et matériel régie espaces verts pour 3 000 €. Rien de particulier.

Pour la partie propreté, collecte et traitement des déchets, on a une première partie en fonctionnement et dépenses qui est la collecte et traitement des déchets. Il n'y a quasiment pas de variations par rapport à l'année dernière, et la propreté, on est à 1 921 700 €. En fait, il y a très peu de variations ; les variations sont dues essentiellement à la révision des contrats, notamment pour la propreté, puisqu'il y a tout de même 100 000 € de variation. C'est lié à l'augmentation des espaces à traiter, notamment l'espace place de la Belgique et la mise en place du nouveau marché qui génère du nettoyage supplémentaire, le marché des Champs-Philippe le soir.

En recettes, on a la collecte et le traitement des déchets, on a 4,277 M€, donc on reste quasiment équivalent à l'année passée. Il n'y a pas de modification notable. Voilà pour les grandes mailles de ces budgets. Merci de votre attention.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Dransart.

Avez-vous des questions à poser à M. Ballin pour l'équilibre général des budgets et aux adjoints ? Je vous en prie, qui veut la parole ?

Oui, Monsieur Ranji, je vous en prie.

On prend toutes vos questions, comment fait-on ?

M. Ranji

Oui, pourquoi pas.

J'ai vu une augmentation d'environ 200 000 € sur les cérémonies, donc je voulais savoir à quoi c'est dû. Pareil, j'ai vu emplois d'avenir écrit avec un « S », donc est-ce qu'il y en a plusieurs ou un seul ? Je ne pense pas, vu le montant qui est de 18 000 €. Qu'est-ce que cela concerne ?

Si j'ai bien compris, il n'est pas prévu de nouvelles constructions de logements sociaux – c'est une question – pour l'année 2014 ? Enfin, je n'ai pas très bien compris tout à l'heure, Monsieur Dransart, vous avez évoqué le square Cambon. Est-ce qu'il sera refait ?

M. Butet

Guy Moquet.

M. le Maire

Le square Guy Moquet ? C'est Guy Moquet.

M. Ranji

D'accord. Sur le square Cambon, il est prévu quelque chose ?

M. le Maire

Le square de la rue Cambon, c'est le square Guy Moquet.

M. Ranji

Oui, c'est cela.

M. le Maire

Monsieur, sur le square ?

M. Dransart

C'est uniquement les études, donc il n'y a pas d'opération cette année. C'est uniquement la partie étude ce que je vous ai indiqué.

M. le Maire

Le square est un vieux square.

M. Dransart

Oui, tout à fait.

M. le Maire

... qui est plutôt sympathique et joli, qui a un petit côté nostalgique, peut-être sauf sans ses toilettes qui sont très nostalgiques. Il est envisagé de refaire le square, et cette année, on a une phase d'étude, et l'année suivante, si les études montrent que c'est financièrement, techniquement possible, on vous proposera éventuellement. Il faudra qu'on travaille à un projet de rénovation du square, en en gardant, on en est tout à fait conscient avec Jean-François, l'âme. Il ne s'agit pas d'arriver avec un bulldozer, on met tout par terre et on fait un square. Il a une architecture qui est intéressante, avec cette fontaine au milieu, cette ancienne fontaine au milieu, cette sorte de périphérique cycliste pour petits vélos...

M^{me} Courty

Chaque fois que les enfants font du vélo, les gardiens interviennent.

M. le Maire

Il y a vélo et vélo ; le vélo à trois roues est autorisé. Il y a vraiment une âme dans ce square et je pense qu'il faut trouver le bon truc.

M. Dransart

Il ne faut pas oublier la pétanque.

M. le Maire

Sans oublier la pétanque, qui prend une place importante, mais aussi nécessaire.

Sur les 200 000 € de cérémonie, je peux peut-être répondre. En fait, ce n'est pas 200 000 € de cérémonie, c'est 200 000 € d'activités, etc. C'est lié en grande partie au théâtre. On fait vivre le théâtre par des spectacles qui vont venir ; cela coûte de l'argent.

Sur les emplois d'avenir, je n'ai pas bien compris votre question, mais si votre question est : y a-t-il des emplois d'avenir, ma réponse est oui. Combien y en a-t-il à un temps donné ? Cela varie en permanence. Combien sommes-nous actuellement ? Une dizaine ?

(Le directeur général des services acquiesce.)

Ce type de contrat aidé, cela fait maintenant facilement six ou sept ans qu'on en a régulièrement dans les services, ce n'est pas du tout nouveau. Peut-être plus même. Je dis six ou sept ans parce qu'on ne voit pas le temps passer, mais cela fait longtemps.

M. Ranji

C'est la première fois qu'il y a des emplois d'avenir à La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Il y a toujours eu, depuis 1983, invention par le gouvernement Mauroy, des TUC, travaux d'utilité je ne sais plus quoi. Vous n'étiez pas né. Les TUC Mauroy, ce sont... Il y a eu les TUC, les TIC, les TEC, les machins, mais c'est toujours la même philosophie. C'est comme cela que le chômage des jeunes n'augmente plus, c'est grâce aux contrats d'avenir, tout le monde en est conscient.

M. Ranji

Et donc cela concerne quels services ?

M. le Maire

Cela dépend. En fait, tous les services peuvent être impliqués, cela dépend... C'est une rencontre entre un besoin à un temps donné, un savoir-faire d'une personne ; il y a des gens qui sont plutôt adaptés à un travail au jardin qu'à un travail dans un service d'accueil ou dans un service administratif. Il n'y a pas de règles, il n'y a pas de services qui ne peuvent pas recevoir. On me dit là actuellement, technique, informatique et administration.

Avec cette question clé que ce sont des gens qui sont là, certes pour travailler, mais aussi pour retourner à l'emploi, donc il y a un travail à faire d'encadrement qui prend aussi de l'énergie de la part des fonctionnaires statutaires qui doivent aussi aider la personne à préparer la fin de son contrat, dès que celui-ci se met en route, ce qui n'est pas très simple.

Mademoiselle Naturel, je vous en prie.

M^{lle} Naturel

À la fin de son contrat, est-ce qu'il y a un aboutissement en CDI ou en CDD ?

M. le Maire

Je n'ai pas les chiffres, je vous les donnerai. D'abord, un certain nombre voit leur contrat se renouveler, puisqu'il y a la possibilité de le renouveler, comme vous le savez. Je n'ai pas le chiffre en tête, peut-être quelqu'un l'a-t-il ici. On a le chiffre de pourcentage de gens qui retournent soit à l'emploi, soit en stage, soit en formation, parce que la palette est large.

On vous les donnera.

Évidemment, ce chiffre n'est qu'un chiffre indicatif d'une situation donnée et il dépend essentiellement de la qualité, de la particularité de chacun des individus. Le chiffre que l'on vous donnera cette année ne sera probablement pas le même chiffre donné l'année prochaine, et sûrement pas celui de l'année précédente.

Vous avez d'autres remarques sur le budget, Madame Naturel, comme vous aviez la parole ? Profitez-en.

M^{lle} Naturel

J'avais quelques questions pour M. Hervo concernant les acquisitions financières.

M. le Maire

Les acquisitions financières ?

M^{lle} Naturel

Foncières, au temps pour moi.

Sur l'immeuble rue du Mans, vous nous avez précisé son rachat. Est-ce que vous avez une idée du projet futur qui y sera établi ?

M. Hervo

J'ai déjà dû faire la réponse trois fois, si ce n'est pas cinq, si ce n'est pas dix. Ce n'est pas encore arrêté.

M^{lle} Naturel

Au cas où, si depuis, il y avait eu des évolutions.

M. Hervo

On n'a pas encore conclu.

M^{lle} Naturel

D'accord. Vous nous en ferez part au moment voulu. Je vous remercie.

Le reste, sur les 12 M€ qui restent, il y a 6 256 M€ pour le bâtiment, et le reste, vous avez un détail à nous fournir ou pas ?

M. Hervo

De tête, certainement pas, mais ça couvre un certain nombre d'acquisitions qui ont été votées par les derniers conseils municipaux, comme rue Bonin ou comme rue des Bleuets, et cela couvre un certain nombre d'acquisitions qui sont en cours de négociation, dans le secteur évidemment des Champs-Philippe centre.

M^{lle} Naturel

Merci. Dernière... Nous voyons que nous arrivons au terme du financement du théâtre ; est-ce que vous avez un chiffre global à nous fournir sur le coût du...

M. Hervo

Je vais prendre un risque de tête : le théâtre plus le parking, cela doit faire 15,5 M€.

Fabrice, c'est bien cela ?

(M. Chaillot acquiesce.)

M^{lle} Naturel

Et réparti ? Combien pour le parking, combien pour le théâtre ?

M. Hervo

C'est impossible à dissocier parce que, le parking constituant les fondations du théâtre, je ne sais pas faire la distinction entre les voiles du parking qui servent à garer des voitures et les voiles de parking qui servent à supporter le théâtre. Si on veut faire quelque chose de rapide, c'est de l'ordre de 10 M€ pour le théâtre et 5 M€ pour le parking, mais c'est un ordre de grandeur.

M^{lle} Naturel

Merci. Je vous remercie, Monsieur Hervo.

Monsieur Ballin, j'ai relevé une perte de près de 5,7 M€ que je ne comprends pas bien, entre les recettes en fonctionnement en 2013 et les recettes en fonctionnement de 2014. Pouvez-vous me dire à quoi cela correspond ? Dans les recettes de fonctionnement.

M. Ballin

Sur les budgets, c'est cela ?

M^{lle} Naturel

Oui, on passe de 60,907 M€...

M. Ballin

Il y a un effet ZAC très notable. On en a discuté en commission finances, mais les comparatifs des deux budgets sont compliqués à cause de l'effet ZAC.

M^{lle} Naturel

Je n'étais pas là.

M. Ballin

Je regarde Matthieu, mais je pense que c'est ce sujet-là qui fait que la comparaison... C'est pour cela d'ailleurs que dans le rapport, on vous a retraité des éléments ZAC parce que cela vient perturber la lecture directe, donc il n'y a pas de perte de 5,7 M€. C'est les mouvements liés au budget annexe de la ZAC, malheureusement, parce que c'est réintégré dans le budget, et il y a malheureusement quelques mouvements comptables à réaliser de part et d'autre, qui font qu'on a une lecture perturbée. Sur la réalité économique de la Ville, il n'y a pas de perte.

M^{lle} Naturel

Donc, c'est externalisé sur la ZAC ?

M. Ballin

C'est plus compliqué que cela. C'est lié aux mouvements et au refinancement de la ZAC, donc à la fois du financement par la Ville et de la rétribution de la quote-part par la ZAC sur les budgets annexes. Je pense que c'est cela le différentiel. C'est pour ça qu'il faut absolument le retraiter et qu'on vous l'a retraité dans le rapport. On l'avait évoqué en commission finances.

M^{lle} Naturel

Je vous remercie.

M. le Maire

C'est tout, Mademoiselle ?

M^{lle} Naturel

Oui.

M. le Maire

Quelqu'un veut-il la parole ?

M. Conway

J'avais quelques questions. Les premières concernent M. De Boutray. Pouvez-vous répéter les chiffres que vous aviez donnés concernant la petite enfance sur le nombre de demandes et le nombre de réponses, s'il vous plaît ?

M. De Boutray

Vous voulez dire les récents résultats suite à la commission ? Nous avons envoyé... Tout au long de l'année, il y a des demandes qui sont faites et nous avons renvoyé, il y a deux mois à peu près, 435 courriers à ces demandeurs en leur demandant s'ils maintenaient leur demande de rentrée en crèche en septembre 2014. Sur ces 435 plis, 299 ont confirmé leur demande, 136 ont laissé tomber, et sur ces 299, nous avons affecté 218 places, soit 73 % de placement.

M. Conway

Ces 218 places, c'est 218 places en première année de crèche ?

M. De Boutray

Non, j'ai tout un tableau qui me donne l'intégralité, si cela vous intéresse ; c'est par crèche, par tranche d'âge. Non, c'est pour les enfants nés en 2012, 2013, 2014, répartis sur tous les établissements de La Garenne. J'ai un tableau, à l'occasion.

M. Conway

Ce n'est pas pour aller dans le détail, mais ces 218 places se répartissent sur les trois années de la crèche ?

M. De Boutray

Exactement.

M. Conway

Quand vous dites 73 % et que vous comparez par rapport aux 40 % de la région ou la moyenne nationale, vous comparez des choses pas comparables parce qu'en fait, les autres villes raisonnent sur la première année. Pourquoi elles raisonnent sur la première année ? Parce que généralement, après, ça s'équilibre plus ou moins sur la notion de personnes qui déménagent et de personnes qui arrivent. Donc, la moyenne nationale et régionale, *a priori*, elle est calculée sur le taux de refus en première année. À vérifier, mais je pense qu'on compare des choses pas comparables.

M. le Maire

Je ne crois pas, Monsieur Conway. Je crois que le chiffre que nous donnons est vraiment le chiffre comparable. Si vous dites vous-même qu'en deuxième et troisième années, les choses s'équilibrent entre les entrées et les sorties, par définition, cela n'a pas d'effet sur la comparaison.

M. Conway

Si.

M. le Maire

Le chiffre qu'on vous donne de 25 % de gens qui ne voient pas leur demande aboutir, c'est bien celui-ci, et toutes les villes raisonnent sur un taux global. En tout cas, le chiffre qui fait l'objet de discussions dans les Hauts-de-Seine, j'ai souvenir quand j'étais vice-président du Conseil général chargé de ce sujet, se comparait bien tous enfants confondus trois années ensemble. Je pense que vous n'avez pas raison sur ce sujet-là. Il faudrait le vérifier. J'ai souvenir que dans les Hauts-de-Seine, tout le monde a le même mode de calcul.

M. Conway

À vérifier.

La deuxième chose, vous disiez qu'il n'y avait plus de réservations sur les Petits bolides. Pour quelle raison ?

M. De Boutray

Tout simplement pour un coût prohibitif du coût du berceau que je n'ai pas exactement précisé. C'est tout bêtement pour un coût beaucoup plus élevé que nos coûts du berceau dans les DSP ou dans les crèches municipales. Pour des raisons de bonne gestion, nous avons laissé tomber. On parle de 10 000 € par enfant, par berceau.

M. Conway

Le plus de réservations est de notre fait ?

M. De Boutray

Oui, affirmatif.

M. Conway

La troisième remarque, vous avez parlé des coûts au berceau des DSP Voltaire et Sémard. Vous avez dit un peu avant que la différence entre les DSP et les crèches municipales, c'était 30 % ; il ne me semble pas que la crèche municipale était à plus de 6 000 €.

M. De Boutray

Elle était à combien ?

M. Conway

Je crois que c'est 5 000 €.

M. De Boutray

On n'en est pas très loin.

M. Conway

Cela fait 10 % d'écart ?

M. De Boutray

Je peux vous le dire précisément : crèches municipales, on est à 5 500 € et en DSP, 4 400 €.

M. Conway

Cela fait un peu moins de 20 %.

M. le Maire

O.K.

M. Conway

J'avais une question, cela a été abordé par M^{me} Mangeard, mais ça couvre plusieurs délégations. C'est au niveau des rythmes scolaires, puisque vous avez abordé l'aspect, je pense, sous l'angle personnel, effectifs, les 120 000 € ?

M. le Maire

Vous parlez à M^{me} Raimbault ?

M. Conway

Voilà, excusez-moi.

M. le Maire

Vous parlez à M^{me} Raimbault ou à M^{me} Fommarty ?

M. Conway

Je parle pour les rythmes scolaires. Ça a été abordé à l'occasion de la présentation de Monique Raimbault qui a chiffré l'impact de 120 000 € pour l'année 2014.

M^{me} Raimbault

Pour le personnel, pour les trois mois à venir à la rentrée.

M. Conway

Les quatre mois.

M^{me} Raimbault

Voilà, quatre mois avec les vacances.

M. Conway

Cela ne concernait que l'aspect effectif frais de personnel.

M^{me} Raimbault

Frais de personnel, tout à fait.

M. Conway

Je voulais savoir globalement comment vous avez calculé l'impact des rythmes scolaires, parce que vous parliez pendant les précédents conseils municipaux, d'un coût annuel de 800 000 €, et si j'extrapole les 120 000 € pour quatre mois ou trois mois, j'arrive à 160... J'arrive à 300 000 € de frais de personnel, et du coup, je voulais savoir comment on arrivait aux 800 000 €, qui est un coût déduit de l'aide d'État ?

M^{me} Raimbault

Ce n'était pas 800 000 €, on avait donné une fourchette, si je me souviens bien, entre 500 000 et 700 000 €.

M. Conway

D'accord.

M^{me} Raimbault

Là, on a fait un coût global pour les quatre mois qui vont arriver, et puis après, je pense qu'il y a un réajustement ; il y a peut-être aussi un réajustement au niveau de la réforme à faire. Je ne sais pas, il faudra voir avec M^{me} Fommarty.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

Sur la catastrophique réforme des rythmes scolaires, il y a effectivement une unanimité des maires des Hauts-de-Seine. Ce matin, il y a eu une réunion, à laquelle Yves nous a représentés, qui montre que les maires de droite et de gauche n'en veulent pas, comme nos concitoyens d'ailleurs ; toutes les études le montrent. Le nouveau ministre semble avoir bougé, puisqu'il a annoncé qu'il serait d'accord pour qu'il y ait une concentration des activités post-périscolaires sur une demi-journée par semaine, donc il faut qu'on voie comment on fait. Je me posais la question de savoir si on pouvait les mettre les mercredis après-midi, cette demi-journée, en faisant école lundi, mardi, jeudi, vendredi. Suivez mon regard, je ne sais pas, il faut qu'on regarde précisément la proposition de Hamon qu'on ne connaît que par presse interposée. Il y a un grand flottement.

Par définition, on a inscrit 125 000 €, on verra le projet précis du Gouvernement qui, aujourd'hui, est assez flou. Il ne faut pas désespérer que le Gouvernement d'ailleurs nous donne un an de plus, compte tenu du fait qu'il change la donne à Pâques, que l'on puisse avoir un an de plus.

Madame Fommarty.

M^{me} Fommarty

Oui, effectivement, comme vous dites, c'est un budget qui est un petit peu compliqué puisqu'il fait appel à plusieurs personnes. Effectivement, Monique s'occupe surtout du coût du personnel, mais il ne faut pas oublier que les enfants qui resteront le soir auront droit à un goûter, ils auront le droit à des restaurations scolaires le mercredi, ils auront droit à des points sécurité école supplémentaires. Actuellement, on ne budgète que 2014, puisque les modifications, si elles sont appliquées dans l'estimation que l'on en a faite actuellement, ne seront appliquées qu'à partir de septembre, c'est-à-dire un quart... Par rapport à l'année scolaire, on supprime juillet août, c'est-à-dire une petite demi-année. L'impact, actuellement, est considéré d'à peu près 300 000 €, soit 31 % d'augmentation du budget qui, actuellement, est dévolue aux activités périscolaires. Pour 2015, il y aura une nouvelle augmentation, puisque cette réforme ne sera pas que sur quatre mois, mais elle sera sur huit mois. Effectivement, le personnel n'est qu'une partie...

M. Conway

Ma question, c'était quel était le montant qui concernait les rythmes scolaires dans votre délégation.

M^{me} Fommarty

Dans ma délégation, l'estimation est actuellement de 400 000 €, mais c'est une estimation qui inclut le périscolaire parce que c'est difficile de dissocier les deux.

M. Conway

Oui.

M^{me} Fommarty

Dans cette partie-là, la mairie reprend la main par rapport aux activités, donc il faudra acheter du matériel, il faudra éventuellement réaménager des salles, il y a le goûter, il y a un tas de choses. Le mercredi, il y aura beaucoup plus d'enfants qui déjeuneront. Actuellement, on est à un coût d'à peu près 400 000 € pour la fin de l'année, mais qui sera forcément plus élevé encore après, puisque 2015 sera une année complète.

M. Conway

D'accord.

Dernière question sur ce sujet-là, côté recettes ?

M^{me} Fommarty

Là aussi, le coût, je l'ai, je crois, sur la projection 2014. Au niveau recettes, on devrait avoir une augmentation des recettes de... On a fait l'estimation pour un enfant actuellement. En maternelle, si on considère qu'il va à la garderie, qu'il mange à la cantine, etc., le coût est à peu près de 1 483 € et il passerait à 1 756 € de rentrées recettes. Pour un enfant en élémentaire, le coût actuel... Excusez-moi, le coût que je vous ai donné était le coût en élémentaire, 1 483 €, il passe à 1 756 €. En maternelle, le coût actuel... Il est de 1 058,40 € et il passerait à 1 569,50 €, c'est-à-dire que l'augmentation est un peu plus importante, parce que pour le moment, actuellement, les enfants n'ont qu'un goûter en maternelle, alors que là, il y aura en plus un coût d'activité qui se rajoute. Alors qu'en élémentaire, les enfants ont déjà des activités après l'école, puisqu'il y a l'étude, etc. La différence est un peu moindre.

M. Conway

Ma question était sur les recettes, c'est-à-dire que l'État a prévu de verser une compensation...

M. le Maire

Ah oui ?

M. Conway

Elle est peut-être négligeable. Ma question est pour combien l'avez-vous intégrée dans votre budget ?

M. le Maire

La compensation de l'État est une rigolade, il faut quand même dire les choses, puisqu'elle est microscopique et temporaire. Il nous donne peu, et histoire qu'on ne s'y habitue pas, il nous le donne pendant peu de temps. Il nous donne 50 € par enfants et par an, c'est bien cela, le chiffre ? 50 € par enfant et par an pendant un an ?

M. Sammut

Pour deux ans maximum. Pour l'instant.

M. le Maire

Sur deux ans, et après on verra. C'est tout à fait incroyable, on nous berce d'illusions avec cette affaire-là. C'est une dépense à la charge totale des communes et des parents éventuellement. C'est une des raisons pour laquelle, en face de cela, puisqu'il n'y a pas de bénéfice manifestement pédagogique, c'est pour cela que les maires se sont rebellés. Comme nous le disions tout à l'heure, il n'est pas exclu que nous puissions obtenir un aménagement d'un an et peut-être travailler sur un sujet plus précis. Maintenant, si le ministre nous écrit dès son retour de vacances de Pâques en disant : il faut appliquer en septembre, on appliquera évidemment – la loi est la loi –, sauf qu'on va voir ce qu'on applique, probablement quelque chose de très *light* par rapport à la catastrophe qui menaçait il y a encore trois semaines.

Mme Fommarty

Sachant que nous avons cette année scolarisé sur La Garenne 2 794 enfants, donc vous multipliez par 50 et vous voyez que c'est loin des 600 000 € que cela devra nous coûter, plus le salaire du personnel.

M. le Maire

Voilà.

Oui, Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Toujours sur la question des rythmes scolaires, qu'est-ce qu'il est prévu sur la tarification des activités périscolaires ? Est-ce qu'on est dans la continuité de ce qui se faisait avant ou...

M. le Maire

Mais, Monsieur, comment voulez-vous qu'on prévoie quoi que ce soit, alors que le Gouvernement ne sait pas ce qu'il veut qu'on fasse et change la copie en permanence ? Qu'est-ce qui est prévu ? D'abord, dites-nous ce que le Gouvernement prévoit, mais c'est l'amateurisme le plus complet. Aujourd'hui, personne ne sait ce qu'il va falloir appliquer au mois de septembre. Après, on vous le dira, mais aujourd'hui, je suis incapable de répondre à cette question. La fameuse refondation de l'école, soyons modestes, ce n'est qu'une refondation ; la refonte de l'école, finalement, est en train de s'abîmer dans les sables mouvants de l'incertitude gouvernementale.

Pas d'autres questions ?

Je vous en prie, Monsieur Conway.

M. Conway

Pour résumer, pour les rythmes scolaires, il y a 120 000 € de frais de personnel pour ce trimestre, plus 400 000 € pour ce trimestre ?

M^{me} Fommarty

Normalement...

M. Conway

C'est bien plus que 700 000 € par an.

(Aparté entre M. Sammut et M^{me} Fommarty.)

M. le Maire

Sur trois mois de fonctionnement, septembre décembre, dans l'hypothèse où, encore une fois, le décret s'applique...

M. Conway

Oui.

M. le Maire

On avait 125 000 € à ma gauche, plus les 100 000 € à ma gauche sur trois mois ou quatre mois, jusqu'en décembre. Septembre, octobre, novembre, décembre : 100 000 €.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

Ce qui nous pousserait... C'est une estimation, encore une fois, pour parler très vulgairement, à la grosse, puisqu'on ne sait pas ce qu'il faut financer. Si on est dans l'épure, on est à 225 fois 3 quelque chose, donc on n'est pas très loin de ce qu'on imaginait avant que M. Hamon ne bouge. On arrive dans quelque chose qui touche les 600 000 €, mais encore une fois, on est dans une telle imprécision qu'on contrevient à toutes les règles de bonne gestion budgétaire parce qu'on ne peut pas faire autrement. On a mis une somme.

M. Conway

Et donc à ça, il faut déduire 150 000 € de subvention temporaire ? 150 000 € par an.

M. le Maire

50 € fois 2 500 enfants... Cela ne fait pas 150 000, cela, si ?

M. Sammut

137 000 €.

M. Conway

J'avais d'autres questions concernant M. Dransart. Concernant les travaux de voirie, vous dites qu'il y a une augmentation de 200 000 €, la maintenance vidéo, l'exploitation du parking du théâtre, mais vous ne répondez pas ou vous ne présentez pas pourquoi vous maintenez des travaux équivalents à l'année passée sur le reste de 1,2 M€.

M. Dransart

Vous voulez le détail ?

M. Conway

Je voudrais savoir... Il y a des choses qui sont... Il y a des choses dont on peut se poser la question de le reconduire ou pas.

M. Dransart

Ce que je peux vous donner, c'est le détail de ce qui est prévu, ce sera plus simple. Après, on pourra discuter point par point. Il y a les petits travaux de voirie pour 200 000 €, il y a le marquage au sol, c'est du courant, 40 000 €, l'éclairage public pour 250 000 €, la peinture pour le mobilier urbain, 20 000 €, les caméras, je vous ai dit, 50 000 €, l'entretien du mobilier, 35 000 €, les dalles et le granite de sel, 5 000 €, la fourniture et la pose d'asphalte, 15 000 €, les décorations, 150 000 €, la fourniture d'équipement...

M. Conway

Excusez-moi, la décoration ?

M. Dransart

Décorations de Noël, fin d'année, 150 000 €. La cotisation SIPPAREC, Autolib' et autres, différents syndicats, 11 000 €. On rajoute à cela les subventions du parking, 265 000 €, l'exploitation du parking, je vous l'ai dit tout à l'heure, 150 000 €, et l'entretien et la collecte des horodateurs, 18 000 €, ce qui fait un total de 1,2 M€. Mais la variation, c'est sur les deux points que je vous avais évoqués en présentation.

M. Conway

Donc quand vous dites 265 000 € du parking, c'est lequel ?

M. Dransart

Je ne veux pas dire de bêtise, c'est la DSP parking centre-ville, comme l'année précédente.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

Monsieur Conway, il n'y a pas eu une commission des finances ? Vous n'avez pas posé toutes ces questions-là à Monsieur ?

M. Conway

D'abord, on a posé pas mal de questions, et là, c'est au moment de la présentation où on a un peu plus de recul.

M. le Maire

Ah oui.

M. Conway

Je suis tout à fait conscient qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement, vu les congés scolaires et vu la contrainte d'avoir le vote du budget avant le 30 avril, mais ces questions-là ne sont pas venues en une soirée en découvrant le document. Mais il y a beaucoup moins de questions qu'avant, je ne sais pas si vous l'avez noté.

M. le Maire

Non, j'avoue que je m'habitue, vous savez.

M. Conway

Pareil pour l'entretien des jardins, + 128 000 €, c'est bien en comparaison par rapport à l'année passée ?

M. Dransart

Je vous ai parlé de 128 000 €. Ce n'est pas une augmentation de 128 000 €, c'est 128 000 €, le budget. C'était 112 000 € l'année dernière. La faible augmentation venait de ce poste-là.

M. Conway

D'accord.

Après, j'avais quelques questions que je n'ai pas posées en commission des finances. C'était notamment page 58, il y a l'élément du bilan avec l'état de la dette et il y a la répartition. Je constate que dans la ligne qui est normalement consacrée aux partenariats privé public, la ligne n'est pas renseignée, alors qu'elle devrait l'être, puisque depuis un an ou deux, il fait obligation maintenant de comptabiliser l'état réel de l'endettement de la commune, notamment en saisissant la fausse, le tour de passe-passe qui consiste à ne pas considérer que c'est une dette. C'est la ligne 1675. Je pense que c'est une erreur matérielle. Il faudrait voir s'il n'y a pas lieu de revoir cette page.

M. Ballin

Vous parlez de quelle dette ?

M. Conway

Éléments du bilan, c'est page 58.

M. Ballin

Je ne pense pas que ce soit considéré comme un PPP ou un ETP ou alors, je m'adresse à l'administration, mais...

M. le Maire

À ma connaissance, la modification de la M14, dans ce que vous évoquez, est prévue pour le prochain budget, mais on va le vérifier.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

Parfait.

Je vous en prie.

L'augmentation faible des espaces verts, c'est lié au tramway, le T2, les espaces verts du tramway et du jardin Jerphanion.

M. Ballin

Tout à fait.

M. Conway

J'avais posé la question en commission des finances et j'ai un doute sur le fait d'avoir bien compris ce que recouvraient les investissements récurrents. Il m'avait été répondu que les principaux postes étaient le mobilier de bureau et les logiciels, et dans le budget, je ne retrouve pas ces montants pour un montant si significatif que cela.

M. Ballin

L'investissement récurrent, on l'a défini par construction comme n'étant pas celui qui était ponctuel. On le retrouve dans tous les chapitres. La question est plus de dire qu'est-ce qui a été défini, mais je pense que ça a été bien écrit dans le rapport, qu'est-ce que qui était ponctuel, c'est-à-dire ce qu'on a écrit, tout ce qui a été décrit à la page 4 du rapport.

M. Conway

Derrière toutes ces questions, je me pose vraiment la question de la manière dont a été abordé ce budget primitif 2014. Je reviendrai dessus au moment où on va parler du reste et soumettre au vote, mais très franchement, je trouve surprenant qu'on considère quasiment que le contexte n'a pas changé, et que les dépenses qui ont été engagées avant trouvent leur légitimité quasiment naturellement pour l'année suivante. Je pense que le contexte ayant changé, il faut se poser aussi des questions de la pertinence de faire ces travaux, de les faire cette année, et de voir comment on les finance.

À travers cette question sur les investissements récurrents, ce n'est pas un montant négligeable, c'est 2,8 M€, et je voudrais... Ce n'est pas tellement la répartition par nature parce que j'imagine que vous n'avez pas la question là, mais c'est qu'est-ce qu'il y a dans ce poste-là.

M. Ballin

Après, c'est le détail de l'ensemble du budget ligne à ligne, on peut vous le recommuniquer, qui reprend effectivement les changements de mobilier, j'imagine de la voirie, peinture, éclairage, tout ce qu'on considère devoir être fait de manière régulière, dès que vous avez des établissements publics. C'est qu'à un moment donné, vous avez un rythme régulier d'entretien qui fait que si on ne veut pas que cela tombe en désuétude, à un moment donné, il faut réinvestir régulièrement par cycle. *Grosso modo*, ça doit arriver à cette somme-là d'année en année. On le verra très bien dans le compte administratif qui reprend l'ensemble des dépenses et qui vous montrera que ces dépenses ont été effectuées et on peut avoir le détail, j'imagine, avec les services. Pour moi, c'est essentiellement côté voirie, investissement mobilier, etc.

M. le Maire

Disons les choses. J'entends ce que dit M. Conway. M. Conway dit : vous n'êtes pas assez prudents avec la dépense publique, et en particulier, attention à ce que cette dépense ne soit pas réaffectée automatiquement d'année en année. Je veux rappeler quand même qu'un certain nombre de dispositions ont été prises au plan national et ces dispositions qui, par définition, ne dépendent pas de nous, font porter sur notre collectivité une ponction extrêmement importante avec, je vous le rappelle, la baisse de la DGF, 300 000 €, l'envolée des pérequisitions nationales et régionales, 900 000 €, la réforme de la catégorie C, comme vous l'avez dit, l'augmentation des charges sociales, la suppression du jour de carence, 300 000 €, l'inflation, l'augmentation de la TVA. Toutes ces petites choses, cela pèse sur notre budget. Il est vrai qu'une fois qu'on a dit cela, la question est : comment redégage-t-on des marges de manœuvre ? Puisque toutes choses égales par ailleurs, les dispositions prises par le Gouvernement font que de toute façon, avant même que vous ayez voté quoi que ce soit, vous devez trouver 1,8 M€ parce qu'on nous ampute de 1,8 M€. Ce sont des chiffres, ce sont des faits.

Après, comment fait-on ? Il y a une partie d'effort, une partie de fiscalité, et sur les efforts, sur les investissements, il faut être extrêmement prudent parce que, regardez le patrimoine, par exemple, de l'État, ou des collectivités, pardon, ou de la Fonction publique hospitalière, patrimoine extrêmement en mauvais état. Allez dans les administrations centrales, le patrimoine est en très mauvais état ; il n'est pas entretenu. Nous, nous avons pris le parti chaque année de faire des travaux d'entretien – écoles, crèches, voiries – qui, parfois,

portent sur le fonctionnement, mais parfois aussi sur l'investissement. C'est à cette condition qu'on arrive à garder des bâtiments en bon état.

Quand j'ai été élu maire il y a maintenant 12 ans, 13 ans, avec ceux qui m'entouraient, dont beaucoup sont dans cette assemblée, vous vous souvenez que le patrimoine, il avait été décidé de ne pas l'entretenir. Cela faisait plusieurs années qu'aucuns travaux n'étaient faits dans les écoles. C'était la caricature de ce qu'il ne faut pas faire. J'ai le souvenir particulièrement, Jean-Pierre Hervo s'en souvient, ému de la question des chaudières dans les écoles qui ne faisait l'objet d'aucun contrat d'entretien, qui n'avait fait l'objet de travaux de rénovation depuis des années. Les chaudières ! Quand une chaudière tombait en panne, on envoyait quelqu'un qui resserrait trois boulons et on essayait de se débrouiller. C'était comme ça qu'on faisait.

Nous, nous nous sommes lancés sur un travail chaque année de petits travaux, même si la somme est finalement très grande, tout simplement parce que notre patrimoine est grand, qui fait que le patrimoine est en bonne santé, parce que nous l'entretenons. Nous pourrions décider de faire trois ans sans travaux dans les écoles, c'est tout à fait possible. La qualité de l'enseignement serait la même, les enseignants seraient les mêmes, mais quelle serait la dépense à la fin ?

Prenez l'exemple de la piscine, la piscine municipale de La Garenne. Qu'est-ce que qui fait qu'aujourd'hui, on arrive à la prolonger ? C'est qu'on a fait des travaux d'investissement coûteux, mais sous les conseils avisés du DGS, qui a plusieurs casquettes dont celle de bien connaître aussi la question du sport, et en particulier de la natation, nous avons mis un peu d'argent, même beaucoup, Jean-François le sait bien, sur les systèmes d'aération, les systèmes de création d'eau chaude...

M. Dransart

Les vestiaires.

M. le Maire

Ce sont des éléments qui permettent de garder les bâtiments. Si on ne fait pas de travaux dans les bâtiments, ils déperissent. C'est vrai qu'on tient trois, quatre, cinq ans, ça ne se voit pas, et puis vous vous retrouvez un jour avec un truc qui ne tient plus.

Je vais vous dire, je trouve que le parti que nous avons pris en matière d'investissement est plutôt sage, c'est qu'on entretient notre patrimoine. C'est vrai qu'il y a un peu de marge de manœuvre. On pourrait, pendant un an, se dire on baisse la mesure, ce qu'on fait d'ailleurs là où c'est possible, mais la vraie dépense qu'il faut contrôler est sur le fonctionnement, même si celle-ci n'est pas facile, puisqu'une partie importante est celle sur le personnel, qui lui-même est nécessaire. On voit bien que l'exercice est compliqué, mais que, je vous rappelle le chiffre, nous devons trouver 1,8 M€, à condition de ne rien faire de nouveau ; 1,8 M€, puisque c'est cela l'équivalent de la taxe gouvernementale, recettes en moins, dépenses en plus ; 1,8 M€.

L'augmentation des bases d'imposition permet d'avoir un produit de 1,3 M€, ce qui fait qu'il manque 0,5 M€. Il y a 500 000 € que nous dégageons par un travail attentif à droite et à gauche dans le budget, en fonctionnement d'ailleurs comme en investissement. Le vrai sujet est là : voulez-vous qu'on lève le pied sur l'entretien des bâtiments municipaux ? Nous sommes prêts à tout entendre, simplement, il ne suffit pas de dire qu'il faut faire des économies, il faut nous dire où, et ensuite l'assumer.

M. Conway

Donc on considère que vous avez présenté l'augmentation des taux ?

M. le Maire

Je crois avoir compris que M. Ballin l'a présenté tout à l'heure.

M. Ballin

Il y aura le vote des taux après, c'est comme ça dans la liste.

M. le Maire

On va tout voter, les sept ou huit délibérations, les sept délibérations, mais le débat, je l'ai dit, était global. D'ailleurs, on a parlé de la ZAC, des Champs-Philippe, on a parlé de l'assainissement, on a parlé du BP, on a un peu parlé de tout.

M. Conway

Vous n'avez pas parlé de l'augmentation des taux.

M. le Maire

Mais si ! M. Ballin l'a présenté.

M. Ballin

Si, j'ai dit que pour l'équilibre, il fallait une augmentation de 6 %, pour équilibrer le budget, et le vote a lieu dans quelques minutes, j'espère.

M. Conway

Je vais intervenir sur l'ensemble, puisque vous demandez notre position et comment on aurait fait. La demande, vous dites que c'est de trouver 1,8 M€.

M. le Maire

Non, je vous interromps. Non, ce n'est pas cela la demande. La demande, c'est qu'il faut qu'on dégage de toute façon 1,8 M€, toutes choses égales par ailleurs. Cela signifie qu'avec 1,8 M€, vous ne faites rien de nouveau. C'est 1,8 *a minima*.

M. Conway

Vous dites qu'il faut trouver X millions d'euros et vous oubliez qu'en fait, c'est une participation à un plan d'économie. C'est un dispositif, c'est une démarche nationale, et au niveau national, vous critiquez quand les choses sont faites dans le sens de, plutôt que de chercher des économies, augmentons les impôts. Vous, c'est exactement ce que vous êtes en train de faire sur La Garenne. Il y a un plan d'économie, vous dites : il n'est pas légitime de nous ponctionner X millions, donc nous, on a qu'un seul moyen, c'est d'augmenter les impôts pour reconstituer notre bas de laine.

Ce qui me dérange énormément, c'est que dans votre programme électoral qui vous a conduit à votre élection, est-ce que vous en avez parlé ? Nulle part. Vous n'avez ni dans le débat d'orientation budgétaire, ni dans les documents de campagne, ni sur votre site internet, et je ne parle pas de réunions de présentation de programme, puisqu'il n'y en a pas eu, nulle part, et pourtant, vous avez dit : je ne mens jamais, comme si le mensonge par omission ne faisait pas partie de cette catégorie-là.

Vous avez même approuvé un discours qui a été fait au moment de votre investiture sur le fait que cette élection nous donne aussi le devoir, je cite M. Hervo, « *de ne pas raconter des balivernes à nos concitoyens, par exemple, leur dire qu'on va baisser les impôts et augmenter les dépenses* ». Effectivement, il n'a pas menti parce qu'on n'a pas dit qu'on ne va pas augmenter les impôts, donc vous n'avez pas menti en disant cela, mais par omission, oui. C'est le genre de comportement qui, pour moi, est un déni de démocratie, puisque les gens votent en n'ayant pas eu cet élément-là, qui est un élément décisif. La deuxième chose est que cela accroît la méfiance en disant : il nous a écrit 173 propositions, et sur l'essentiel, cela n'a pas été évoqué.

Là-dessus, nous avions des propositions, on l'avait déjà développé dans le débat d'orientation budgétaire, en disant que d'abord, comme indicateur, il vaut mieux prendre les montants d'impôts par habitant et les dépenses par habitant qui reflètent mieux ce qui se passe. Il y a une augmentation de la population, c'est normal qu'on tienne compte, dans l'augmentation de la base, de ce qui se passe aussi sur le nombre de bénéficiaires.

La deuxième chose, c'est sur l'endettement. On parlait de... Je parlais qu'on pouvait se désendetter encore plus en augmentant les impôts, je ne croyais pas si bien dire au moment du débat d'orientation budgétaire. Je préconise là-dessus plusieurs choses. La première est d'avoir une action sur les investissements, et pour avoir une action sur les investissements, on ne peut pas raisonner, vous l'avez très justement dit d'ailleurs, on ne peut pas raisonner à court terme, on ne peut pas raisonner sur le fait de faire des économies et de payer plus cher l'année d'après.

Pour moi, c'est indispensable qu'on se pose ces questions de quelles actions on fait sur les investissements. C'est une question de priorité, et pour se poser les questions et choisir les bonnes priorités, il faut faire ce raisonnement sur plusieurs années. Il faut faire les raisonnements sur les années de la mandature, et de dire : on a six ans pour réaliser un certain nombre de travaux, quels sont ceux qui sont prioritaires par rapport à d'autres ? La deuxième chose, c'est d'étaler en fonction du disponible, c'est-à-dire qu'on a moins de disponibles, donc de voir à l'inverse, quel est l'effort qu'il faut qu'on fasse en termes d'économie ou d'étalement.

Et puis, je rajoute l'aspect recours modéré à l'emprunt pour financer aussi autrement, si vraiment on a une année où on a des travaux urgents et qu'on peut le faire suivre d'une année qui soit plus creuse, d'étaler cela sur le recours à l'emprunt. Ce qui m'a frappé dans les présentations, c'est le fait qu'on raisonne sur ce qui est nouveau, quelle est l'augmentation, comme si toute chose était égale par ailleurs et que la vie continuait et qu'on était sur un petit îlot de prospérité dans lequel il n'y avait pas d'effort à faire.

C'est vraiment une demande de raisonner sur la mandature avec les priorités et les volumes. On raisonne vraiment en delta pour justifier l'augmentation des impôts. On tape en disant : je suis obligé d'augmenter les impôts parce qu'on m'a diminué mes dotations, mais je rappelle que c'est un plan d'économie au niveau national, et donc, si on veut faire cette démarche-là, il faut que tout le monde s'y mette. Là, vous tapez très lourdement, et d'une manière non annoncée, sur les contribuables Garennois.

M. le Maire

Merci, quelqu'un veut-il la parole ?

Madame, je vous en prie.

M^{me} Courty

On va intervenir dans la continuité ce que Christophe Conway a présenté, puisqu'effectivement, on regrette fortement, pour les Garennois, que cela ne leur ait pas été ouvertement annoncé en toute transparence à l'occasion de la campagne électorale. Il aurait été plus honnête de dire aux habitants que la gestion saine et rigoureuse des finances publiques de la Ville qui est présentée s'appuie et s'appuiera sur l'augmentation de leurs impôts.

Nous n'allons pas critiquer l'impôt, puisqu'on en riait en début de séance, les socialistes cédant dans leur coutume de favoriser l'impôt qui est le capital de ceux qui n'en ont pas, justement. Néanmoins, nous trouvons ce choix local d'augmentation des impôts plutôt ironique de la part du courant politique de la majorité municipale, courant politique qui, en d'autres circonstances, n'a eu de cesse, lors d'un passé récent, de fustiger l'impôt, et aujourd'hui, le choix d'augmenter l'impôt nous semble regrettable. Effectivement, je pense que le contexte économique est difficile et sauf à vivre dans un îlot de prospérité à La Garenne, il a pu y avoir des Garennois qui ont été fragilisés, des ménages dans lesquels les personnes ont perdu leur emploi. Il nous semble aujourd'hui difficile, dans un climat d'exaspération fiscale et de crise économique, d'augmenter en 2014 l'impôt.

M. le Maire

Merci, Madame Courty.

Madame Naturel ou M. Ranji. Allez-y.

M. Ranji

Effectivement, j'ai été très surpris, très, très surpris en découvrant cette augmentation de 6 %. Je crois qu'on n'a pas vu d'augmentation de cette hauteur-là depuis très longtemps, effectivement, dans un contexte économique international difficile. Aujourd'hui, comme l'a rappelé Anne-Gaëlle Courty juste avant moi, on a beaucoup de Français, aujourd'hui, qui sont touchés par une baisse du pouvoir d'achat, et ce depuis une dizaine d'années maintenant à peu près. Aujourd'hui, augmenter les impôts de 6 %, c'est énorme et cela va faire mal à beaucoup de foyers Garennois.

Je me souviens de M. Ballin qui était venu pour faire, vous m'excuserez l'expression, pour faire le mariole dans une réunion publique que moi, ainsi que les gens de ma liste avions organisé, dans lequel il était venu pour nous montrer que, finalement, les dangereux socialistes étaient des gens parfaitement irresponsables qui ne savent pas gérer les deniers de la Ville. En fait, en gros, il était venu pour nous faire une leçon.

Au-delà du fait que je n'ai pas vu de réunion publique de la liste de la majorité municipale, nous, on lui a donné la parole. Aujourd'hui, vous nous expliquez que finalement, c'était irresponsable ce qu'on proposait, mais ce qui est irresponsable, c'est d'augmenter les impôts de 6 %. C'est une chose qui fait mal, d'autant, puisque c'est toujours, de ce que je comprends de ce que vous dites, Monsieur le Maire, Monsieur Ballin, c'est la faute des autres.

Aujourd'hui, le budget qui nous est proposé, c'est le vôtre. C'est vous qui y avez réfléchi, vous y avez passé certainement quelques heures. Là où je suis assez surpris sur vos méthodes, c'est que finalement, vous nous dites... Nous, on est prêt à travailler avec vous, je vous l'ai dit plusieurs fois lors de la mandature précédente, on est prêt à travailler avec vous. Aujourd'hui, vous nous dites : faites des propositions, sauf qu'on a un budget qui nous est proposé ce soir, qui va être vraisemblablement voté par les élus de la majorité, et on nous dit : faites des propositions. Sauf que nous, ce qu'on aurait voulu, c'est travailler avec vous à la construction d'un budget municipal. Je pense que vu comment c'est parti, il est difficile de se mettre d'accord, mais malgré tout, il y a un certain nombre de propositions qu'on pourrait faire et qui pourraient être reprises.

Ce que je constate également, on a une augmentation des impôts, une augmentation de 6 %, ce qui est énorme, donc cela aussi, on saura... Je vois aussi que le budget en matière de communication est énorme. Croyez-moi, vous pouvez nous faire confiance pour communiquer au niveau des Garennois à ce sujet-là parce que vous ne l'avez pas fait, vous ne le ferez pas. Aujourd'hui, dans ce que je qualifierais de « propagande » municipale, il est servi un certain nombre de taux. Les taux ne veulent rien dire dans la mesure où, aujourd'hui, les gens ne paient pas leurs impôts en pourcentage, mais paient leurs impôts en euros. En plus, il faut rappeler que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est la plus élevée du 92 à La Garenne-Colombes. Bizarrement, c'est le seul taux qui ne figure pas sur le bulletin municipal, donc ça aussi, je voudrais le rappeler.

Ensuite, on enlève du pouvoir d'achat aux Garennois, et de l'autre côté, on ne leur offre pas un service public supplémentaire. Pour moi, le premier des exemples, c'est le quotient familial. Aujourd'hui, on a un quotient familial sur la restauration qui n'est pas un vrai quotient familial, qui ne correspond pas à la réalité de beaucoup de Garennois. On a une absence d'activité, une absence de quotient familial sur les activités culturelles et sportives dans la très grande majorité.

Ensuite, une de vos propositions que vous avez portées en 2001, en 2008, maintenant, vous avez fait le choix de ne pas en parler, mais j'espère qu'un jour, le gymnase Pierre Denis, ainsi que la piscine, seront refaits. Cela aussi, je pense qu'avec des fonctionnements innovants, on peut arriver à financer tout cela.

Ensuite, j'espère que sur le fameux square Guy Moquet, il sera fait dès l'année prochaine après que l'étude... Il sera fait une réfection. J'espère que ce sera un peu plus qu'un coup de peinture. Vous dites, Monsieur le Maire, que vous voulez garder l'âme de ce square. En conseil de quartier des Vallées, j'espère que cette question sera abordée parce qu'à mon avis, si vous demandiez l'avis aux Garennois, l'âme de ce square, les Garennois n'y tiennent pas forcément vu l'état dans lequel il est.

Dernier point, sur la question de la réforme... J'ai oublié un point aussi sur la construction des logements sociaux. On est à 11 %, la loi nous oblige, dans quelques années, à avoir 25 % de logements sociaux. Dans ce budget, il n'est pas prévu de nouvelles constructions, ce qui est dommage. Le chiffre qu'on avait de l'année dernière était de plus de 1 000 demandes de logements sociaux, je ne sais pas quel est le chiffre de cette année, mais ça m'étonnerait beaucoup qu'il ait baissé, je pense bien au contraire qu'il y a augmenté ; 11 % pour passer à 25 %, ça nous fait doubler le nombre de logements sociaux, et si ce n'est pas un travail permanent qui est mené sur la durée, on n'arrivera pas à ce taux-là, et il va se passer la même chose que ce qui s'est passé en 2008, je crois, où nous avons payé une forte amende de 180 000 € pour non-respect des objectifs fixés à l'époque par la loi SRU.

Sur la réforme des rythmes scolaires, aujourd'hui, vous nous dites vous ne savez pas. C'est le discours avec lequel vous aimez bien jouer : vous ne savez pas, le Gouvernement ne sait pas trop, il piétine, on ne sait pas où on va, etc. C'est marrant parce que ce n'est pas forcément le discours qui est tenu devant les associations de parents d'élèves, alors qu'il me semble que vous étiez partis sur des activités tarifées, donc payées, du moins c'est comme ça que ça a été présenté aux associations de parents d'élèves, et aujourd'hui, vous me répondez en disant que finalement, vous ne savez pas, etc. Ayez au moins l'honnêteté de dire aussi, à nouveau, que vous allez toucher au pouvoir d'achat des Garennois. Prenez vos responsabilités et dites si vous allez faire payer ces activités périscolaires, si oui, quel montant ? Est-ce qu'il y aura un quotient familial ? Tout cela, ce sont des points importants qu'il faut traiter.

Voilà les raisons pour lesquelles nous allons voter contre, sachant que je voudrais également préciser une chose qui touche un peu le point suivant, mais comme cela concerne le budget aussi, il y a, comme l'a rappelé Christophe Conway, c'est important de le dire, c'est qu'on a l'école Jean Jerphanion qui est gérée par une banque, Dexia. À mon avis, il y a quelque chose qui cloche dans tout cela. On a la question du parking qui nous engage sur plusieurs années, et tous ces éléments-là, je pense qu'il est important de les considérer comme faisant partie de la dette de la Ville. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, c'est très intéressant.

Madame Naturel.

M^{lle} Naturel

Merci, Monsieur le Maire.

Alors même que le poids de la pression fiscale est de plus en plus lourd à supporter pour les familles, vous nous proposez ce soir une augmentation d'impôt de 6 %, comme nous l'avons vu, en vous cachant derrière un fatalisme complaisant face aux mesures d'austérité, et en particulier le gel des dotations depuis deux exercices, voulu par la Banque centrale européenne en dictant une loi de déficit public.

M. le Maire

Votre connaissance des mouvements financiers est impressionnante.

La Banque centrale européenne ne décide pas grand-chose dans ce domaine, mais je vous en prie, continuez.

M^{lle} Naturel

Et la communauté urbaine.

M. le Maire

Oui, je vous en prie.

M^{lle} Naturel

J'ai peut-être fait un raccourci.

M. le Maire

Oui, je crois.

M^{lle} Naturel

L'idée est là, quand même.

M. le Maire

Je ne la vois pas bien, mais allez-y.

M^{lle} Naturel

En même temps, il ne faut pas rigoler, la situation est franchement inquiétante.

M. le Maire

Quand je vous entends, c'est vrai.

M^{lle} Naturel

C'est bien vous qui avez supprimé aussi la taxe professionnelle qui représentait 8 Md€ de cadeaux aux entreprises, dont 3 Md€ qui ont été compensés par la hausse des impôts locaux, essentiellement sur la taxe d'habitation, et la hausse de la TVA qui a été voulue sous Sarkozy, je vous le rappelle.

En aucun cas, vous ne dénoncez les répercussions d'années de libéralisme qui nous mettent aujourd'hui dans des situations extrêmement difficiles. Avoir une volonté d'un besoin d'investissement est louable, d'autofinancement pardon, mais aujourd'hui, les recettes ne le justifient pas. Vous avez fait le choix d'une nouvelle pression fiscale qui s'ajoute à des difficultés à une précarité grandissante. Alors que les salaires stagnent et que le chômage est toujours aussi haut, le risque de voir de plus en plus de petits propriétaires à la rue ou des exclusions n'arrange rien aux finances de la Ville.

Dans la période, l'urgence est de multiplier les actions envers la population et d'assurer le développement d'un service public accessible pour toutes et tous, en faisant de notre ville un véritable bouclier social afin de protéger la population face à la crise sociale actuelle. Ces services publics dynamisent l'économie et soutiennent la croissance. Pourtant, votre gestion municipale depuis des années, et même lorsque vous n'étiez pas encore Maire, mais que vous étiez au sein du Conseil municipal, donc vous critiquez la gestion de l'ancienne municipalité, mais vous en faisiez partie, n'assure pleinement pas cette exigence, alors que les demandes existaient et existent toujours.

Le logement social, par exemple, malgré vos efforts, nous sommes encore très loin des 25 % de logements sociaux sur notre commune exigés par la loi d'ici 2015. En 2012, La Garenne-Colombes comptait seulement 1 500 logements sociaux, toutes catégories confondues, soit 11,61 % au total. Conséquence : vous êtes toujours en difficulté pour répondre aux 900 demandes de logements sociaux déposées en mairie. S'ajoutent les demandes de relogement Dalo. Pour exemple, de 2008 à 2012, seulement 46 demandes de relogement urgent sur 122 ont été assurées sur notre territoire. Sinon, vous avez laissé aux autres communes de se débrouiller. Ce n'est pas acceptable, ce n'est pas une bonne gestion responsable pour l'intérêt des Garennois et des Garennoises, pour leur vie de tous les jours.

Le prix de l'allocation du privé est toujours extrêmement élevé et inaccessible, en particulier pour les jeunes qui renoncent malheureusement pour la plupart à faire des demandes de logement social. Pour sortir de la crise du logement, il faut redoubler d'efforts et construire plus de logements sociaux partout, assurant ainsi notre développement harmonieux de la mixité sociale. Mais au vu de la complexité du budget aujourd'hui, je pense que vos mauvaises gestions sur la question du logement, on va en payer les frais aujourd'hui.

Concernant le quotient familial, il faudrait toujours un véritable quotient qui soit appliqué aux cantines et aux activités culturelles et sportives, qui soit un garant de justice sociale et d'équité entre les Garennois, grâce à une tarification adaptée à la situation de chaque famille avec le même taux d'effort pour tous.

Face à ces mesures d'austérité drastiques et néfastes pour les communes, d'autres moyens existent en réorientant les produits de la finance vers les besoins de la population. Pour cela, le Parti Communiste et le Front de Gauche proposent d'agir pour une réforme de fiscalité locale, sur taxe foncière et taxe d'habitation, plus progressive, plus proche de la réalité fiscale des familles. S'agissant de la taxe d'habitation, nous proposons de moduler son montant par la prise en compte de la situation économique et sociale des ménages. Cela permettrait de rendre un impôt plus juste et permettrait de dégager des moyens au service de la population. S'agissant de la participation des entreprises, la pression fiscale des communes s'est considérablement accentuée depuis la suppression de la taxe professionnelle. Afin que les entreprises assument leur part de responsabilité, nous proposons de taxer les entreprises selon leurs bénéfices en modulant l'impôt en fonction de l'emploi et de l'investissement de celles-ci. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Oui, Monsieur Dubois et Madame Juvin-Marleix.

M. Dubois

Je suis juste un peu surpris sur votre intervention sur Pierre Denis. Vous indiquez que le bâtiment serait en mauvais état ou le terrain de manière générale. Vous parlez de quel bâtiment ou de quel revêtement d'ailleurs ? L'extérieur, peut-être ?

M. Ranji

Vous me parlez à moi ?

M^{lle} Naturel

Oui.

M. Hervo

Sur la question du gymnase Pierre Denis, certes il y a eu un revêtement qui a été fait au niveau du terrain.

M. Dubois

Oui, quand même.

M. Ranji

Effectivement, mais dois-je vous rappeler que vous vous étiez engagés en 2001 et en 2008 à reconstruire complètement ce gymnase ? Aujourd'hui, cela n'a pas été fait. C'est simplement ça que je voulais rappeler.

M. Dubois

On vous avait expliqué pourquoi ça n'avait pas été refait. Juste pour que tous nos collègues soient bien au courant, à Pierre Denis, l'intérieur du gymnase a été refait il y a deux ans et l'extérieur a été refait intégralement cette année, donc il y a quand même des travaux très importants qui ont été effectués à Pierre Denis.

M. le Maire

Merci. Madame Juvin-Marleix ?

M^{me} Juvin-Marleix

Un petit mot sur ces incantations assez générales et généralistes qui sont intéressantes, ou en tout cas qui ne sont pas désagréables à entendre mais qui procèdent plus d'une opération de comm' que d'une gestion précise en bon père ou bonne mère de famille, selon, que vous devez avoir en qualité, Mesdames et Messieurs de l'opposition, vous êtes vous aussi aux manettes, vous êtes des élus, certes dans l'opposition, mais vous êtes des élus. Donc, venir en disant : il faut faire des économies, il ne faut pas augmenter les impôts, tout cela c'est très bien, mais encore faut-il venir quand vous venez aux commissions, à la commission finances, faire des... Vous êtes appelés à participer à l'élaboration du budget.

M. Ranji

Ah bon ?

M^{me} Juvin-Marleix

Vous nous dites : on le subit. Il ne tient qu'à vous aujourd'hui de nous dire, ou même avant, c'est encore mieux, à la commission finances, de nous dire quelles sont les lignes précises sur lesquelles vous voulez des économies. Je vise notamment, pardon, Monsieur Conway, en premier lieu.

M. Conway

Je suis flatté.

M^{me} Juvin-Marleix

Nous dire il y a des économies à faire. Mais alors, où, quoi ? On n'entend rien, on ne sait pas. C'est bien de parler aussi des dépenses supplémentaires que nous pourrions engager sur le square Guy Moquet ou, sur lequel d'ailleurs M. Dransart s'est expliqué tout à l'heure, mais je n'ai entendu de la part, du côté à droite de l'opposition, pardonnez-moi, c'est un mot qu'il faut bannir, mais vous êtes à ma droite.

M. Conway

C'est marrant parce que moi, c'est à ma gauche, venez ici.

M^{lle} Naturel

On peut citer les gens aussi.

M^{me} Fradin de Bellabre

Ils sont en face.

M^{me} Juvin-Marleix

J'ai entendu des dépenses supplémentaires sur lesquelles il faudrait travailler. Vous êtes dans une opération de comm', mais un peu d'honnêteté dans la présentation ne fait pas de mal parfois.

M. Conway

Excusez-moi, c'est un peu curieux parce que vous dites : faites-nous des propositions pour qu'on fasse le budget ensemble. Vous pensez sérieusement que ce document aurait pu être amendé en une semaine, alors que l'encre était tout humide ? C'est la première chose.

La deuxième, vous dites : faites des propositions, mais est-ce que vous, vous avez clairement annoncé la couleur aux Garennois ? Absolument pas. Vous nous reprochez de faire quelque chose que vous avez pertinemment fait. En termes d'économie, je propose la démarche, qui est un plan d'investissement des travaux sur la mandature, et on décide.

Je vais prendre un exemple concret : l'avenue Foch. L'avenue Foch, on a démarré les travaux là ; si on fait un plan pluriannuel, on peut se dire : est-ce que, compte tenu du contexte, on démarre les travaux là ? Ça ne veut pas dire qu'on ne les fait pas. Je prends cet exemple, mais ça peut être une autre rue, ça peut être dans les écoles, ça peut être d'autres travaux. Quand vous raisonnez sur une mandature, vous n'êtes pas en train de signifier que les travaux ne se feront pas ou ne se feront jamais, mais simplement, vous mettez des priorités à des endroits où on les fait.

Cette manière de faire fait qu'après, vous déterminez en disant par exemple : l'avenue Foch, il faut absolument la faire tout de suite, pour telle et telle raison, etc. On le fait et on dit : OK, mais l'année suivante, est-ce qu'on va être dans le même rythme ? Non. Au lieu d'augmenter de l'impôt ponctuellement sur cette année-là, on peut faire un recours modéré à l'emprunt pour lisser la dépense. Globalement, l'économie se fait par une démarche, une approche globale. C'est sûr que si on est sur l'année 2014 tous seuls, tout le monde va dire : ça, il faut le faire là.

C'est juste pour répondre à votre question sur le côté concret des choses. Vous ne voulez pas voir le côté concret parce que vous êtes habitués à faire un catalogue de programmes. Moi, je ne raisonne pas comme cela, je raisonne sur une démarche et sur une méthode.

M^{me} Juvin-Marleix

Monsieur le Maire, si vous m'y autorisez, vraiment deux secondes.

Naturellement, cette démarche, qui est une démarche intéressante et intelligente, mais nous la faisons en permanence. En permanence, on se dit : est-ce que c'est une dépense nécessaire ? Il y a évidemment la pertinence de la dépense. Elle est faite tout le temps avant de l'engager, avant de la proposer, naturellement.

Ce que je vous reproche, c'est non pas d'avoir une démarche, le principe de la démarche que nous avons et que nous appliquons, mais c'est de ne pas rentrer dans le détail. Une fois qu'on s'est dit cela, sur quoi vous faites des économies ? Vous restez très général dans ce que vous indiquez. Ce n'est pas tout de dire : on fait un plan pluriannuel, mais tout le monde en fait. Vous mettez quoi dedans ? Sur quelle ligne vous économisez ?

Je vous ai dit en parlant de la délégation qui me concerne, les économies que l'on fait sur des choses concrètes, je vous en ai parlé, mais je n'ai pas entendu quoi que soit venant de vous, c'est tout. Je ne vais pas alourdir les débats, mais c'est là-dessus que je voudrais appeler votre attention. Évidemment, cette démarche-là, nous l'avons tous et vous pouvez prendre par principe qu'il y a une présomption de bonne foi sur ce travail-là que nous devons, sur lequel vous devez nous rendre compte. Pas « compte », je cherche mon mot.

M. Conway

Justice.

M^{me} Juvin-Marleix

Justice, pardon. Nous rendre justice. Mais c'est sur le terrain, des choses précises, et cela manque de précision et d'indication.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je vous en prie, Monsieur Conway, et Madame Paillard.

M. Conway

Deux choses dans ce débat, sur les termes d'économie. Il y a des dépenses de fonctionnement auxquelles vous faites allusion et qui sont beaucoup plus difficiles à identifier parce qu'il faut vraiment regarder les choses, confronter des idées, etc. Ce n'est pas chose facile et cela ne se fait pas, effectivement, comme ça sur un claquement de doigts.

Par contre, au niveau des travaux, décaler 2 M€ de travaux sur un budget total de 20 M€, c'est de l'ordre du possible. Je ne dis pas que cela se fait facilement non plus, mais c'est quelque chose qui n'est pas aberrant, impossible. Démontrez-moi que quelque chose ne peut pas se faire à six mois près.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Madame Paillard et Monsieur Ranji, dans ce sens.

M^{me} Paillard

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Juste une petite précision pour rassurer M. Ranji, le projet de restructuration du complexe Pierre Denis est toujours d'actualité, comme vous le verrez lors du point 5.3.

M. le Maire

Merci. Monsieur Ranji.

M. Ranji

Malheureusement, Madame Paillard, je ne suis pas rassuré.

Madame Juvin-Marleix, vous savez ce document de... Je cherche le nombre de pages précis, 113 pages. Vous n'allez faire croire à personne que ce soir, on peut l'amender. À un moment donné, vous nous dites : oui, mais vous voulez qu'on fasse des propositions, etc. Je vous dis, je vous prends au mot, chiche, ce budget-là, je ne doute pas une seule seconde qu'il sera voté. Je vous dis chiche, dès décembre 2014, on se met autour de la table et on réfléchit à un budget pour 2015. Je vous dis chiche, très bien, parce qu'aujourd'hui, vous nous dites : il n'y a pas, on ne fait rien, on ne fait pas de propositions concrètes, etc. Très bien, mais aujourd'hui, vous allez faire croire à qui ici qu'aujourd'hui, ce budget, on est encore en capacité de l'amender ?

M^{me} Juvin-Marleix

Je vais faire croire cela, Monsieur, à ceux qui participent aux commissions, mais pas seulement la commission finances.

M. Ranji

La commission des finances, on a eu un document qui nous a présenté le budget, non seulement deux jours avant, et en plus, le budget tel qu'il était présenté est bouclé !

M^{me} Juvin-Marleix

Quand je dis pas seulement la commission finances, tout au long de l'année, vous êtes appelés, vous, vos collègues, tous ensemble, nous sommes appelés à participer à des commissions au cours desquelles vous sont exposés des projets. Dans ce cadre-là, il vous appartient, il nous appartient à tous d'être vigilants sur l'économie, et en permanence, de nous poser la question de la pertinence de la dépense. La question a lieu tout au long de l'année au cours des commissions auxquelles je vous invite vraiment à participer.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Quelqu'un veut-il encore la parole ? Pour quelque chose de nouveau, Monsieur Ranji.

M. Ranji

C'est très court, je vous rassure. Encore une fois, je vous le dis...

M. le Maire

Encore une fois...

M. Ranji

Il peut y avoir, sur la question de la culture, la question du logement, la question de la voirie, la question de l'urbanisme, il peut y avoir des problématiques propres sur chacune de ces questions, mais aujourd'hui, si on veut travailler et si on veut être sérieux, il faut voir l'ensemble des choses dans leur globalité. C'est pour ça que je vous dis chiche.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Ranji

Je vous dis chiche dès décembre 2014, on travaille ensemble sur un budget en 2015.

M. le Maire

Ça marche, merci, Monsieur Ranji.

M. Ranji

Vous ne voudrez pas parce que vous refusez les propositions, vous ne voulez pas travailler en concertation.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Monsieur Conway, très court.

Je ne vous ai pas encore répondu.

M. Conway

Très court. Un point concret d'économie : plus de voitures de fonction.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Mes chers amis, je veux répondre à deux, trois choses qui ont été dites, qui sont un peu faciles. Le premier point, c'est que je n'accepte pas les leçons de morale. On fait chacun des choix politiques, mais se baser sur la morale en disant : je suis moral, vous mentez, permettez-moi, mais c'est un petit jeu qui n'est pas acceptable. Nous avons dit simplement que nous continuerions à avoir une gestion

saine et rigoureuse, c'est-à-dire dire attentive à la dépense, et que nous maintiendrons les taux d'imposition parmi les plus bas du département. C'était ça que nous disions. Premier point.

Deuxième point, je pense que c'est un peu facile de dire : il faut baisser la dépense et ne pas dire laquelle. Tout le monde peut dire il faut baisser la dépense, mais quand, précisément, je cherche un, deux, trois, en l'occurrence 1,8 M€, c'est ce que l'État nous ponctionne cette année, je voudrais bien avoir un exemple précis, et pas un exemple qui consiste à dire : on va remettre la dépense à l'année prochaine.

M. Conway

Pourquoi ?

M. le Maire

Non, c'est quelles dépenses on annule ? Parce qu'il faut trouver 1,8 M€ cette année, et il faudra probablement peut-être en trouver 1,8 M€ l'année prochaine, et encore, je suis gentil.

Donc, cela signifie quoi ? Cela signifie que l'idée de dire : oui, mais on va faire cela, ça ne va pas être douloureux, vous allez voir, on va annuler une dépense, mais seulement pour six mois, et dans six mois on verra, c'est tromper son monde. Dites-moi si vous voulez baisser les dépenses comme nous le faisons, et il y a des exemples que je peux vous donner où nous diminuons effectivement la dépense. D'ailleurs, nous n'aurions pas diminué la dépense, nous ne pourrions pas vous présenter le budget.

Ce budget est un budget avec une diminution des dépenses dans tout un tas de domaines. Il faut nous dire laquelle, Monsieur Ranji, Madame Courty. C'est l'hôpital qui se moque de la charité. Vous êtes champions du monde toutes catégories d'augmentation des impôts, vous assassinez les Français, vous ruinez la France et vous venez nous dire quand même : il faut baisser la dépense.

Et Monsieur Ranji, dans une inconséquence et dans une incohérence absolument magistrale, je salue l'artiste, deux phrases après nous avoir dit il faut baisser la dépense, vous nous dites : oui, mais quand même, le gymnase Pierre Denis et la piscine, il faut les refaire. Je ne sais pas comment vous faites pour faire ce numéro d'équilibriste sur un fil. C'est ahurissant. J'ai l'impression, et c'est ça qui est le plus grave, que vous n'en êtes même pas conscient. Vous nous dites un truc, première phrase, il faut baisser la dépense, et dans l'autre vous dites : quand même, vous aviez pris l'engagement de refaire une piscine et de refaire un gymnase, et éventuellement le square machin. Je trouve que c'est totalement incroyable.

Ensuite, sur les impôts, je vous rappelle que depuis trois ans, nous n'avons pas augmenté l'impôt, ce qui signifie qu'en pratique...

M. Ranji

On les augmente de 6 % aujourd'hui.

M. le Maire

... on l'a même baissé. C'est cela en pratique que ça signifie. En pratique, cette année, on nous fait une taxe d'1,8 M€. Mes chers amis, s'il avait fallu compenser les 1,8 M€ que l'État ne nous donne plus – vous avez bien compris, c'est cela dont il s'agit –, et plus si affinités l'année prochaine, il aurait fallu augmenter les impôts de 8,9 %. La folie douce. Comment on y arrive avec 6 % ? On y arrive simplement par des mesures d'économie.

Vous nous dites : oui, il y a des dépenses somptuaires, et comme d'habitude vous ne dites pas lesquelles. On dit toujours cela quand on ne sait pas, parce que vous ne connaissez aucun de vos dossiers, Monsieur Ranji, c'est ça la réalité, à tel point que M. Dubois semble vous avoir appris qu'on avait refait la piste à Pierre Denis. Vous paraissiez un petit peu troublé par cette affirmation. Vous connaissez tellement peu votre dossier que vous n'êtes pas au courant que quand vous nous dites... Le seul exemple que vous avez donné, c'est l'augmentation de la communication. La communication, ça tombe bien, en 2007, il y avait neuf personnes, en 2014, il y a six personnes. Tu parles d'une augmentation ! En 2007, nous étions à 456 000 €, et là, nous sommes à 415 000 €. Bref, on baisse les dépenses de communication, et c'est le seul exemple, pas de pot, que vous nous donnez comme augmentation de la dépense.

M. Ranji

Je n'ai jamais parlé d'augmentation, j'ai parlé d'un budget important.

M. le Maire

Si, Monsieur. On verra tout à l'heure. Entre 2007 et 2014, ce budget important a baissé d'un tiers en matière de ressources humaines. Excusez-moi du peu.

Enfin, je trouve que l'idée ressembler dans les querelles habituelles sur l'école gérer par une banque...

M. Ranji

C'est une réalité.

M^{me} Fradin de Bellabre

Et alors !

M. le Maire

Les enfants vont dans une école, ils ne vont pas dans une banque.

M. Ranji

Dexia, en plus.

M^{me} Fradin de Bellabre

Et alors ?

M. le Maire

Vous ne le répérez pas, mais quand on fait un emprunt, cela nous engage pour longtemps. C'est curieux, quand on emprunte de l'argent à une banque, cela nous emprunte...

M. Ranji

Vous ne le comptez pas dans la dette.

M. le Maire

Monsieur, une minute. Vous permettez ? Vous n'avez pas arrêté de débâter vos inepties depuis tout à l'heure. Je vous réponds à mon tour.

Quant à Mme Naturel, qui nous explique qu'il faut un financement à zéro, c'est miraculeux, qui nous demande de modifier le calcul de la taxe d'habitation en y appliquant des mesures liées à la situation fiscale des intéressés – c'est très intéressant, mais je vous engage à vous faire élire à l'Assemblée nationale –, qui souhaite taxer les entreprises. C'est vrai qu'en France, vous avez raison, Madame, les entreprises sont des personnes qui sont assez peu taxées et qu'il faut continuer comme cela. Ce qui est certain, c'est que dans quelques années, vous n'en aurez plus du tout à taxer, comme ça, au moins, le débat sera réglé.

Bref, j'ai l'impression que vous vivez sur une planète qui consiste à dire : oui, il faut faire moins de dépenses, mais pas à Pierre Denis, mais pas au gymnase, mais pas sur les dotations de l'État qui doivent baisser, et de toute façon, il faut plus taxer les entreprises. Tout cela est d'une incohérence absolue, mes chers collègues !

Et quand vous nous dites pour terminer, chiche, je vous dis chiche, Monsieur Ranji. La difficulté, c'est que vous êtes conseiller municipal depuis sept ans.

M. Ranji

Un peu moins quand même, cela ne fait que quatre ans. Je sais que vous aimez bien passer du temps avec moi, mais non.

M. le Maire

Vous êtes conseiller municipal depuis quatre ans, Monsieur Ranji, vous êtes conseiller municipal depuis quatre ans. À chaque budget, vous nous faites le même coup en disant : regardez, 200 pages, c'est très compliqué. Oui, c'est vrai que c'est un budget assez compliqué, on ne peut rien amender, oui, mais il se trouve que dans un an, on va se retrouver ici, vous allez nous dire : regardez, un budget de 200 pages, on ne peut rien n'y faire.

M. Ranji

Je vous demande de nous retrouver avant un an.

M. le Maire

Vous permettez que je parle ? J'attends depuis quatre ans, comme vous, Monsieur Conway, depuis sept ans – vous, c'est un septennat –, que vous nous disiez quelles dépenses baisser, ou on diminue le service public, quels travaux on ne fait pas, et on ne fait pas vraiment, c'est-à-dire qu'on annule. Il faut nous le dire, on est prêt à l'entendre. Sauf que dans l'opposition, c'est plus facile de dire « y a qu'à », « faut qu'on », sauf que quand on est un parti de gouvernement, comme vous souhaitez l'être au Parti socialiste, malgré les apparences, ou même à l'ex-Modem, Monsieur Conway, on ne dit pas « y a qu'à, faut qu'on », on dit où et quand. Je vous en prie, soyez un peu sérieux, ce travail de bâtir un budget est un travail qui nous engage et qui ne se satisfait pas d'incohérence et de méconnaissance totale, Monsieur Ranji, des équilibres budgétaires du budget de La Garenne-Colombes.

Vous vouliez répondre, Monsieur Ranji, je vous en prie.

M. Ranji

Le pro du « y a qu'à, faut qu'on », je pense que c'est quelqu'un que vous connaissez très bien pour l'avoir soutenu dans l'élection truquée qu'il y a eue au sein de l'UMP, c'est Jean-François Copé. Donc, le « y a qu'à, faut qu'on », quand on est dans l'opposition, c'est très beau...

M. le Maire

On vote le budget de La Garenne-Colombes.

M. Ranji

Je vais revenir sur le budget de La Garenne-Colombes. Je vais vous poser une question très simple. Apparemment, j'ai l'air de ne pas connaître mes dossiers, très bien, vous êtes quelqu'un de formidable, vous savez tout, je n'en doute pas une seule seconde. Donc, vous prenez l'engagement ce soir que quatre ou cinq mois avant la présentation du budget en Conseil municipal pour le prochain budget, qu'on travaille ensemble ? À la construction de ce budget ?

M. le Maire

Ma réponse est oui, et j'ajoute : qu'est-ce que qui vous empêche depuis quatre ans de faire connaître au Conseil municipal vos choix ? Je vais vous dire ce qui vous y empêche. C'est le manque de travail, parce que vous ne travaillez pas vos dossiers, c'est la méconnaissance de ces dossiers et c'est de l'incompréhension totale des équilibres dont on parle.

Je vous engage, ce sera un grand plaisir, que vous me disiez : l'année prochaine, nous pensons que dans tel service rendu au public, il y ait moins de personnel parce que nous pensons que c'est possible de faire moins. Dites-nous cela, proposez-nous de réduire telle ou telle activité de service aux Garennois, proposez-nous de ne pas faire tels ou tels travaux. Là, je vous écouterai et ce sera précis. Vous avez

raison, ce sera des euros, mais jusqu'ici, vous n'avez pas fait ce travail, Monsieur Ranji. Vous ne l'avez pas fait, vous m'avez simplement dit qu'il fallait que je construisse une piscine et un gymnase.

M. Ranji

Il faut quand même prendre en compte une réalité.

M. le Maire

Pardon.

M. Ranji

J'ai oublié d'en parler tout à l'heure. Concernant le personnel, un autre problème, c'est qu'on a un certain nombre de personnes à La Garenne qui travaillent ici parfois, certaines, depuis plus de 10 ans et qui ne sont toujours pas titularisées. Cela montre aussi le mépris que vous avez particulièrement pour certaines personnes de catégorie C. Vous avez des personnes très compétentes, et depuis tout à l'heure, je vois quelques-unes des personnes de la table en face de nous qui vous communiquent un certain nombre de papiers parce que forcément, vous n'avez pas la science infuse, moi non plus d'ailleurs, je vais vous faire une confidence.

M. le Maire

Je l'avais remarqué.

M. Ranji

Ce personnel a travaillé sur un budget, y a passé quelques heures, quelques journées même j'imagine, voire même quelques semaines. C'est normal parce qu'un budget ne se prépare pas à la va-vite.

La réalité aujourd'hui, c'est que ce document, le budget primitif, on nous l'a présenté deux jours avant la commission des finances et on l'a proposé cinq jours avant le Conseil municipal. On a tous des vies, on travaille tous. Moi, aujourd'hui... D'ailleurs, c'est pour ça qu'après la commission des finances – je n'en fais pas partie, mais mon groupe y est représenté – j'ai quand même voulu poser des questions parce que cela demande un certain temps de réflexion, de travail. Un budget, comme vous dites, ce n'est pas n'importe quoi, on parle des deniers des Garennois et c'est important, d'où l'importance de ne pas gérer cela n'importe comment.

Encore une fois, nous n'avons pas les moyens que vous avez, vous, Maire de La Garenne, vous, bureau municipal de La Garenne-Colombes. Donc, aujourd'hui, je vois bien un certain nombre de chiffres, j'ai noté, mais il faudrait regarder les quelques 100 pages pour voir dans le détail ce qui va, ce qui ne va pas, mais je vous le dis encore une fois, de toute façon, ce budget sera très certainement voté. Je prends acte, vous avez dit OK, j'attends de recevoir un courrier chez moi, une convocation, pour préparer le budget dès la fin de cette année.

M. le Maire

Monsieur Conway, et ensuite, Madame Fommarty.

Je vous en prie, Monsieur Conway, vous avez la parole.

On s'est quand même beaucoup dit de choses, donc si vous pouviez montrer votre esprit synthétique, tel que vous savez nous le prouver régulièrement.

M. Conway

Vous parliez de l'hôpital qui se moquait de la charité ?

Vous parliez de leçons de morale en faisant une leçon de morale. Effectivement, j'ai utilisé le terme de « mensonge » par omission. Vous préférez utiliser le terme de contrevérité, c'est plus *soft*.

M. le Maire

Le mensonge, Monsieur, c'est un gros mot.

M. Conway

Vous avez dit, c'est facile de décaler les travaux, dans six mois on verra. Oui, mais non, parce que justement, le principe du plan pluriannuel est de se dire : si on le reporte, c'est pour combien de temps et comment s'enchaînent les travaux ? C'est cela, la démarche, ce n'est pas de dire : six mois, on pousse la poussière sous le tapis et puis, on ferme les yeux et on se dit la pièce est propre.

Je vous rappelle aussi que quand tout à l'heure on me disait : faites des propositions, il n'y a rien de concret, etc., relisez mon intervention en débat d'orientation budgétaire. Les propositions que j'ai faites n'ont absolument pas été prises en compte.

Autre point dans ce domaine-là, reprenez vos historiques sur les sept ans de ma présence au Conseil municipal, et je pourrais vous retrouver, si la mémoire vous fait défaut, de plusieurs fois où vous avez dit que vous n'étiez pas d'accord, que vous ne partagiez pas, mais que cela avait le mérite d'être cohérent. Je vous le rappelle.

Autre point, vous avez dit : pendant plusieurs années, je n'ai pas augmenté l'impôt. Vous n'avez pas augmenté le taux de l'impôt.

M. le Maire

Trois ou quatre ans, oui.

M. Conway

Le taux de l'impôt.

M. le Maire

Oui, c'est ce qu'on vote. Il se trouve qu'on vote un taux.

M. Conway

Du coup, cela fait une augmentation. C'est simplement pour être précis. Vous avez augmenté l'impôt en ne jouant pas sur les taux.

M. le Maire

Non, nous n'avons pas augmenté l'impôt.

M. Conway

Vous avez accepté que l'impôt soit augmenté.

M. le Maire

Par l'État, Monsieur, par la loi de finances. Je ne peux pas être responsable de tout.

M. Conway

Vous êtes d'accord que par la baisse des taux, vous pouvez compenser la hausse de l'assiette.

M. le Maire

Oui, c'est sûr.

M. Conway

Voilà.

M. le Maire

On peut aussi compenser l'impôt sur le revenu qui augmente et la TVA qui est chère.

M. Conway

On est d'accord là-dessus.

Dernier point, vous avez fort justement fait remarquer que le budget communication avait diminué depuis 2007 et je m'en félicite. Il y avait des actions qui étaient des actions positives comme l'externalisation de certaines fonctions. Je pense au photographe, notamment. Puis, je rappellerai que j'avais présenté un tableau qui montrait l'augmentation énorme qui était intervenue sur ce poste en analysant les budgets par fonction. C'était le Conseil municipal de juin 2008 et de juin 2009, si vous voulez reprendre vos tablettes.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway, je passe la parole à M^{me} Fommarty.

Un mot, juste avant, si vous me le permettez, sur la communication. Vous vous trompez complètement, Monsieur Conway : les activités sont au contraire ré-internalisées. Le photographe est internalisé à La Garenne, on va internaliser le maquettage. On a une vraie baisse de la dépense.

M. Conway

Je suis d'accord.

M. le Maire

Je vous en prie, Madame Fommarty.

M^{me} Fommarty

Je voulais juste dire quelques mots qui s'adressent particulièrement à M. Conway. Je suis un peu chagrinée par son intervention par rapport au budget et au décalage de travaux, etc., parce qu'en fait, je trouve que c'est une façon de dénigrer le travail que font les adjoints, mes collègues, ou les conseillers délégués, ainsi que le personnel de la mairie parce que chaque année, nous faisons le tour de, moi, les bâtiments des crèches au départ, maintenant, des écoles, ou Monique les a faits – chacun sa délégation –, avec le personnel communal. Nous voyons avec les gens des services, donc les directeurs d'école, etc., les travaux qu'ils souhaitent, et nous faisons ensuite tout un travail de chiffrage et de choix des priorités. Le budget représente les travaux que nous avons choisis.

Si en plus, maintenant, vous dites à l'école : on ne vous change pas votre mobilier, alors qu'il est à peu près convenu que dans une école de 10 classes, si on change une classe par an, le mobilier reste en place 10 ans, et 10 ans, c'est assez long pour des chaises, des tableaux, etc. Si on pouvait, on changerait tout le mobilier tous les deux ans si on voulait, mais on ne peut pas. On fait tout un travail et je trouve que votre phrase de dire : vous nous présentez, on ne voit pas, vous ne faites pas des économies, il faut faire des choix, des priorités, ce budget, c'est le résultat de tout un travail que l'administration a fait, que nous avons choisi avec eux, avec les directeurs d'école pour les écoles, ou de crèches, les squares, chacun sa délégation, et ce budget en est le résultat et c'est un choix. On aurait voulu payer plus de choses, on ne peut pas malheureusement.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Oui, Monsieur Conway, très brièvement, pour répondre à M^{me} Fommarty.

M. Conway

Deux choses. La première, c'est que, évidemment, ce n'est pas un discours facile. Ce n'est pas un discours facile à partager, ce n'est pas une démarche facile à initier parce que pour chacun, il y a urgence, il y a priorité, etc. Je suis tout à fait d'accord avec cela. Par contre, le contexte a changé, donc effectivement, si le contexte a changé, il y a des habitudes qui se changent peut-être. C'est un premier point.

Deuxième point, c'est que les priorités ne se gèrent pas simplement au niveau d'un département, au niveau d'une section. Ce n'est pas 10 % à l'école, 10 % à la voirie, 10 % partout...

M^{me} Fommarty

Je n'ai pas dit qu'on faisait cela non plus.

M. Conway

La priorité peut se gérer entre dire : il faut maintenir pour cette année le montant qui a été vu au niveau de l'école parce qu'on est à l'os et on ne peut pas aller en dessous, mais il y a d'autres questions qui peuvent se poser.

M^{me} Fommarty

On le fait aussi.

M. Conway

Non, je suis désolé.

M^{me} Fommarty

Si, on le fait aussi.

M. Conway

Je prends l'exemple de la voirie, c'est un exemple typique où la priorité est sélective parce qu'on ne refait pas toutes les rues. Toutes les rues auraient besoin, etc. donc il y a des fois des rues où, au lieu de les refaire, on bouche les trous, les nids-de-poule, et je suis le premier à approuver cette démarche-là aussi. On l'a fait pour la piscine, je vote cette démarche-là, mais il y a aussi une démarche de priorité et le contexte a changé, on a des économies à faire. Pour moi, la démarche d'augmenter les impôts, c'est quelque chose sur lequel je ne partage pas du tout ce principe-là. Augmenter les impôts, c'est vraiment la facilité.

M. le Maire

Très bien, merci beaucoup, parfait. Plus personne ne veut la parole ?

N'hésitez pas.

M. De Boutray

Si.

M. le Maire

J'ai bien fait d'insister.

Monsieur De Boutray.

M. De Boutray

Je vais m'adresser à M. Ranji parce que j'ai l'impression que M. Ranji veut s'approprier le budget, veut faire des recommandations, veut être force de proposition, et il nous a dit tout à l'heure en conclusion qu'il attendait une convocation pour dans six mois pour participer à une réunion. Ce n'est pas du tout comme cela qu'il faut faire, c'est dès demain, vous prenez ce bouquin de 120 pages, vous faites des propositions, vous l'analysez, vous faites des propositions constructives, et à la limite, c'est à vous de convoquer cette réunion et on se réunit autour d'une table avec vous.

Là, on va vous convoquer à J-3 ou J-5, vous allez arriver autour d'une table et finalement, on va discuter à bâtons rompus, comme c'est fait lors des commissions. Après cette réunion-là, vous nous direz : finalement, je n'ai eu le temps de rien préparer, et vous allez vous retrouver dans une situation où vous allez dire : nous avons pris les décisions pour vous. Anticipez, faites, travaillez et proposez. Je pense que c'est la meilleure solution pour travailler. Si vous voulez vous approprier le budget, à chaque Conseil municipal, faites des propositions qui vont dans le bon sens. Aujourd'hui, vous attendez une convocation de notre part, je pense que ce n'est pas du tout la bonne façon de travailler.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Ranji.

M. Ranji

Je voudrais répondre à M. De Boutray. Vous nous dites : faites des propositions.

M. le Maire

Je sais que c'est dur. Cela ne fait que quatre ans qu'on vous le demande.

M. Ranji

Anne-Gaëlle Courty et moi-même, on était intervenu au précédent Conseil municipal dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, on a fait un certain nombre de propositions. Je m'attendais à ce qu'on ait un débat, sauf que finalement, on n'a pas eu de discussion. On a eu M. Ballin qui nous a fait une présentation succincte qu'il avait préparée, mais sans tenir compte de tous les éléments qu'on a pu avancer.

Aujourd'hui, c'est facile de dire : faites en sorte de bouger les choses, etc. J'ai lu ce document qui nous est présenté aujourd'hui, donc le budget primitif, mais encore une fois, vous nous présentez un document tout fait, donc aujourd'hui, il n'est pas possible de l'amender.

C'est assez marrant, c'est à l'opposition de faire les premières propositions.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ranji. Simplement, ce qu'on disait, c'est que comme cela fait quatre ans que vous avez le budget régulièrement, depuis quatre ans, vous aviez peut-être le temps de nous faire deux trois propositions bien précises. C'est ça que M. De Boutray voulait vous dire très tranquillement. Surtout, n'hésitez pas à nous en faire part. Faites-nous des propositions précises. D'ailleurs, j'ai souvenir que vous avez lu consciencieusement le papier que vous aviez sous les yeux, mot à mot, donc ce n'était effectivement pas un débat, vous avez raison.

On va donc voter successivement. Je vous propose le vote du budget primitif, en fonctionnement et investissement à 55,238 M€ et 20,883 M€ en investissement. Y a-t-il des oppositions ? 4 oppositions. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30.

Le vote suivant est sur l'assainissement et la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2013. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Pour l'assainissement en 2014, le BP cette fois-ci. Il s'agit du budget primitif sur l'assainissement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Je passe maintenant au budget de la ZAC des Champs-Philippe. Il s'agit de la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2013, l'affectation du résultat en question. Qui est contre ? 3 voix. Qui s'abstient ? 1 voix. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Le point suivant est le vote du budget annexe 2014, dit de la ZAC des Champs-Philippe. Qui s'oppose ? 3 oppositions. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Les taxes d'imposition, la taxe d'habitation à 18,87 %, le foncier bâti à 13,03 %, le foncier non bâti à 20,42 %, la CFE à 21,89 %, la TOM à 8 %. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

La dernière délibération est une délibération que je vous propose de modifier, et j'attirerai votre attention sur un point ensuite. Les modifications, c'est que l'article premier devient l'article suivant. Je vous le lis ainsi modifié : « Une subvention pourra être allouée à diverses associations suivant le tableau ci-dessous, sous réserve de signature des conventions d'objectif pour les subventions supérieures à 23 000 € ». L'idée, comme il vous a été dit tout à l'heure, est de décaler au vote du prochain Conseil municipal lesdites conventions d'objectif pour les préciser, et par définition, on ne peut voter simplement – c'est un élément de forme – une subvention à 23 000 €, que si elle est accompagnée d'une convention d'objectif. C'est sous réserve du vote de la convention d'objectif.

Je vous propose de modifier, pour l'instant, avant l'étude de la convention d'objectif, deux sommes : le conservatoire de musique, voter la somme de 614 679 €, et non pas 674 679 €, donc on est à 614 679 €. Pour l'AEGC, les anciens élèves de La Garenne-Colombes, comme tout le monde le sait, la somme de 61 000 €. Nous reverrons, en fonction des conventions d'objectif, une éventuelle subvention complémentaire. Nous partons sur cette somme en attendant la discussion plus à même avec les associations.

L'élément que je voulais vous dire, mais vous le savez, c'est que je vous demande de ne pas prendre part au vote d'associations dont vous pourriez être membre pour des raisons évidentes, c'est que vous ne pouvez pas voter pour vous-mêmes, c'est interdit par la loi. L'habitude que j'ai est de faire un rapide appel du Conseil municipal, et chacun, vous me dites formellement les associations dont vous êtes membres et pour lesquelles vous ne voulez pas prendre part au vote tout simplement. Ensuite, nous ferons, à moins que vous ne souhaitiez faire différemment, un vote global sur les subventions.

Je fais le tour. L'administration peut peut-être noter les associations qui vont être citées par chacun des conseillers municipaux.

M. Perrée

Orphelins Garennois, AEGC et toutes les associations patriotiques.

M^{me} Raimbault

Je vote pour tout.

M. De Boutray

L'AEGC, le CCAS.

M. le Maire

Le CCAS est après, mais nous voterons ensuite.

M^{me} Fommarty

Le Tir Garennois.

M. Dubois

La Garenne jeunesse.

M. Hervo

Le photo club et la philatélie.

M^{me} Gaillabaud

L'AEGC et l'Olympique Garennois natation.

M. Ballin

Je vote pour tout.

M^{me} Juvin-Marleix

Le conservatoire.

M. Dransart

Médailleurs jeunesse et sport.

M. Butet

Souvenir français, Foyer esquimaux, Olympique Garennois gymnastique et Olympique Garennois natation.

M. Pinta

Je peux voter pour tout.

M^{me} Fradin de Bellabre

Idem.

M^{me} Legendre

Arts plastiques.

M^{me} Michelet

Olympique Garennois natation.

M. le Maire

Ah bon ?

(Rires.)

Olympique Garennois fitness.

M. Perrée

C'est elle !

M. le Maire

C'est elle. Le fitness et la natation, c'est cela ?

M^{me} Michelet

Que ça.

M^{me} Gamblin

Arts plastiques.

M^{me} Marques Da Silva

Photo Club.

M^{me} Bordet

La Scena Befana.

M. Robail

Je vote pour tout.

M. Zacaropoulos

Idem.

M^{me} Luciot

Le tennis club Garennois.

M. Autain

Pour tout.

M^{me} Routier

Le fitness Garennois.

M^{me} Paillard

Pour tout.

M. Grenard

Pour tout.

M. Martin-Chauffier

Pour tout, il me semble, mais la mission locale, je ne sais pas si elle sera exactement...

M. le Maire

Elle est dedans ou pas ? Elle est en bas. On vous marque pour la mission locale, soyons prudents.

M. Martin-Chauffier

Je ne sais pas qui sera responsable.

M. Conway

Je vote pour tout.

M^{me} Courty

Olympique Garennois de natation.

M. le Maire

Qui mène par deux voix.

M. Ranji

La Garenne jeunesse et Sabligar.

M^{lle} Naturel

Je vote pour tout.

M. le Maire

Le travail est formellement fait, je n'irai pas au tribunal correctionnel. Vous voyez, cela tient à ça. C'est très formel, mais c'est comme ça.

Est-ce que vous souhaitez ensuite, deuxième question, est-ce que vous êtes d'accord pour que nous votions sur la liste complète, ou est-ce que vous voulez sortir des associations particulières et voter sur quelques associations ? Non. Nous votons donc la totalité ainsi amendée telle que je vous l'ai dite des subventions.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup.

Je suis désolé, c'est très formel, mais on a quelques élus qui ont mal fini, en compagnie d'un juge.

2.2 - Gestion active de la dette 2014

M. le Maire

Soyez un peu actif, Monsieur.

(Rires.)

M. Ballin

Excusez-moi.

C'est comme tous les ans, l'idée est de présenter les modalités si nous devons recourir à l'emprunt et on reste toujours sur les mêmes principes, c'est-à-dire les choses les plus simples possible. C'est ce qui est présenté dans le rapport, c'est-à-dire pas de produits complexes, toxiques ou autres.

M. le Maire

Merci, pas de choses qu'on ne comprend pas.

M. Ballin

Normalement.

M. le Maire

Y a-t-il des questions ? J'ai observé d'ailleurs... Il y a eu un article dans *Les Échos* terrible, où les directeurs d'hôpitaux se plaignaient qu'on les ait « forcés » à emprunter des emprunts toxiques il y a 10 ans parce que leurs banquiers sont venus leur dire qu'il fallait emprunter. Comme ils ont emprunté, maintenant ils se plaignent d'avoir été faibles. Il ne faut pas être faible, quand on ne comprend pas un emprunt que vous présente votre banquier, on ne signe pas.

Pas de questions sur cette gestion active de la dette ? Monsieur Conway.

M. Conway

Juste une remarque pour rappeler que pour moi, la gestion active de la dette doit inclure les postes qui ne sont pas officiellement des emprunts bancaires et qui sont pour moi des dettes, donc sous réserve du contrôle fait par le responsable financier sur cette question.

M. le Maire

Bien sûr. Merci infiniment.

Y a-t-il d'autres points ? Cela se vote ce truc-là où c'est un « prend acte » ?

Qui est contre ? 3 voix. Qui s'abstient ?

Vous êtes contre ? Vous pouvez m'expliquer pourquoi, Madame Naturel ? Pourquoi vous êtes contre la gestion active de la dette ? Expliquez-moi, cela m'intéresse.

M^{lle} Naturel

Parce que c'est à la suite de mon vote sur le budget primitif et c'est de l'ordre de votre gestion.

M. le Maire

La dette par définition date d'avant ce budget, mais ce n'est pas très grave. Donc, vous êtes contre.

Monsieur Ranji est contre aussi ?

M. Ranji

Oui.

M. le Maire

Madame Courty aussi ?

(M^{me} Courty acquiesce.)

Le reste est pour.

Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31 voix. Merci.

2.3 - Modification des tarifs pour la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne

M^{me} Juvin-Marleix

Je vous propose des nouveaux tarifs pour l'allocation de la salle d'honneur du théâtre, puisqu'en fait, les tarifs que nous avons votés en décembre dernier étaient des tarifs faits sur des plages horaires. En fait, ce n'est pas très pratique parce que si quelqu'un... Imaginons que quelqu'un veuille louer de 18 heures à 21 heures, quel tarif lui applique-t-on ? C'est un peu compliqué. De sorte qu'il me semble plus judicieux de vous proposer une tarification à l'heure selon le descriptif indiqué dans le rapport, avec une impossibilité de dépassement. S'il y a un dépassement de 15 minutes, on comptera l'heure entière avec un rappel également pour le samedi soir. C'est bien 1 heure du matin le maximum autorisé.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions à M^{me} Juvin-Marleix ?

Je vous en prie.

M^{lle} Naturel

Je trouvais votre choix tarifaire assez compliqué. Je ne le trouve pas plus simple. Chacun son point de vue.

Tout d'abord, quelques questions. Ces tarifs-là, à qui ils sont destinés ? Est-ce que vous avez fait une différence pour les populations visées, c'est-à-dire des particuliers, des entreprises ou des associations ?

M^{me} Juvin-Marleix

Pour les associations, c'est gratuit, donc il n'y a pas de tarification.

M. le Maire

C'est gratuit dans le cadre d'une fois par an.

M^{lle} Naturel

J'allais vous le proposer justement, dont acte.

M. le Maire

Cela fait 15 ans que c'est ainsi.

M^{lle} Naturel

Très bien. C'est gratuit une fois et ensuite, vous appliquez ces tarifs ?

M^{me} Juvin-Marleix

Cela peut être pour les entreprises ou pour les particuliers.

M^{lle} Naturel

C'est les mêmes tarifs pour les associations et les entreprises ?

(M^{me} Juvin-Marleix acquiesce.)

Cela étant dit, on peut se dire que les marges de manœuvre financière des associations et des particuliers sont quand même différents de celle des entreprises. Peut-être il serait judiciable, pour éviter de proposer des tarifs aussi onéreux, de faire une différence entre une tarification en destination des associations et...

M^{me} Juvin-Marleix

Généralement, c'est plutôt la location de la salle de la médiathèque, de la médiathèque elle-même ou de la location du théâtre qui peut être utilisée dans le cadre de colloques, etc. La location de la salle d'honneur, c'est vraiment pour des cocktails, des choses comme cela.

M^{lle} Naturel

C'est une salle assez grande.

M^{me} Juvin-Marleix

Oui, cela peut accueillir 120 personnes.

M^{lle} Naturel

J'insiste pour qu'il y ait éventuellement une différenciation et aussi une différenciation de qualité entre une association des particuliers Garennois et des entreprises sur le lieu de résidence, donc à La Garenne, et d'autres qui ne seraient pas sur notre territoire.

M^{me} Juvin-Marleix

C'est-à-dire que vous proposeriez combien pour les entreprises et combien pour les particuliers ?

M^{lle} Naturel

À vous d'évaluer votre grille tarifaire. Vous êtes partis sur quelle base pour vos tarifs ?

M^{me} Juvin-Marleix

Ce sont des tarifs qui sont appliqués quand vous réservez une salle. Vous avez à peu près les tarifs. C'est moins onéreux que lorsque vous réservez une salle, y compris pour un syndic de copropriété. On est vraiment dans ces fourchettes-là.

M. le Maire

Madame Naturel, vous dites que c'est très complexe, mais en même temps, vous voulez avoir des tarifs différenciés, donc c'est assez contradictoire.

M^{lle} Naturel

J'y arrive.

M. le Maire

Les tarifs, vous voudriez les augmenter ou les baisser pour les particuliers ou pour les entreprises ? C'est quoi l'idée ? C'est de faire plus cher pour les entreprises ou moins cher pour les particuliers ?

M^{me} Gaillabaud

C'est toujours les entreprises.

M. Conway

Je prends les paris.

M^{lle} Naturel

Alors, je recommence. Je pense qu'on peut garder ce tarif sur les entreprises.

M. le Maire

Ah !

M^{lle} Naturel

Je pense qu'il serait plus facile de faire par demi-journée et par journée : une demi-journée semaine et une journée dans la semaine, et un tarif pour le week-end.

M. le Maire

C'est justement ce qu'on avait avant et qu'on a voulu abroger parce que les gens nous disaient : il y a un tarif demi-journée, mais moi, cela ne m'intéresse pas de faire de 9 heures à 14 heures, mais je fais de 11 heures à 15 heures. On était embêté.

M^{lle} Naturel

Par tranche horaire, on arrive plus facilement à des tarifs un peu onéreux parce qu'en demi-journée, cela peut être plus forfaitaire.

M. le Maire

Non, ça dépend à combien vous mettez l'heure.

M^{me} Juvin-Marleix

Cela dépend. Si vous ne voulez que deux heures, pourquoi aller payer 300 € ?

M^{lle} Naturel

Si vous prenez une journée complète le dimanche, vous arrivez à 1 200 € et à 550 € le samedi. Déjà, il y a une différence entre le samedi et le dimanche.

M. le Maire

Je vous explique juste un truc.

M^{lle} Naturel

Qu'est-ce qui justifie vos tarifs ?

M. le Maire

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'auparavant, le tarif, prenons l'exemple du dimanche, il était à 1 200 € de 10 heures à 22 heures, donc entre 10 heures et 22 heures, vous preniez une heure, deux heures, trois heures, dix heures, c'était 1 200 euros, point final. On s'est dit que ce n'était pas très malléable ; parfois, il y a des gens qui veulent deux ou trois heures, et pas toute la journée. Du coup, on vous propose justement le dimanche de ne plus faire qu'à l'heure et plus à la journée complète, donc c'est plus intéressant pour les particuliers qui peuvent dire : je n'ai pas besoin de venir de 10 heures à 22 heures et de payer plein pot, je n'ai besoin que de midi à 16 heures pour un

goûter d'anniversaire. Dans ces cas-là, ils ne paient que deux, trois, quatre heures, donc c'est moins cher. C'est l'idée de ce tarif, c'est que nous l'adaptions à une demande précise.

Vous comprenez ?

M^{lle} Naturel

Je comprends très bien, mais après c'est vous qui choisissez les tarifs appliqués. Il faudrait baisser pour les particuliers et avoir un taux plus fort pour les entreprises. Voilà ma proposition, c'est tout.

M^{me} Courty

Pour faire simple, est-ce qu'il ne serait pas possible de pratiquer le tarif du samedi aux entreprises ?

M^{lle} Naturel

On peut tergiverser sur les prix, mais on ne va pas faire de négociations de tapissiers.

M. le Maire

Vous pensez que les entreprises doivent payer plus, c'est cela ?

M^{me} Juvin-Marleix

Pour quelle raison ?

M^{lle} Naturel

C'est budgété chez les entreprises ; les associations ont beaucoup moins de financements. L'association n'a pas du tout la même... Déjà, ils ne sont pas là pour faire de l'argent...

M. le Maire

Certaines PME, certains artisans ont moins de budget que certaines associations Garennoises.

M^{lle} Naturel

C'est le fait de la politique nationale et de la politique libérale. S'il y avait une refonte du crédit...

M. le Maire

On est mal parti, effectivement.

M^{lle} Naturel

On s'engage sur une autre discussion.

M. le Maire

Oui, effectivement.

M^{lle} Naturel

Si les taux d'intérêt étaient moins forts, les entreprises s'en sortiraient peut-être un peu mieux.

M. le Maire

J'ai entendu votre proposition, et au nom de la majorité, je vous propose de garder la délibération telle qu'elle existe.

Qui est contre ? 1 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 33 voix.

2.4 - Convention d'objectifs triennale entre la Commune de La Garenne-Colombes et l'association « Comité des œuvres Sociales du personnel Communal de La Garenne-Colombes » pour la période 2014-2017

M. le Maire

Ensuite, le point suivant, c'est la convention triennale avec le COS et la commune de La Garenne-Colombes. Je le présente, et pas Yves Perrée, puisqu'il est participant à cette affaire. Vous connaissez le COS, vous savez comment cela fonctionne, vous savez à quoi cela sert. Vous savez qu'Yves Perrée s'en occupe remarquablement bien, comme tout d'ailleurs ce qu'il fait avec le personnel qui travaille également.

Je vous rappelle que la subvention accordée en 2014, c'est 40 000 €, et là, dans cette convention, il y a simplement la fixation d'objectifs, qui sont les objectifs d'activité du COS. Avez-vous des remarques particulières sur ce document que vous avez reçu ? Pas d'éléments ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci. Sauf M. Perrée qui n'a pas pris part au vote.

III - Pôle Services à la population

Logement

3.1 - Versement d'une indemnité d'éviction pour un local commercial sis 15 rue de l'Arrivée loué à Madame OUALI

M. le Maire

Monsieur Martin-Chauffier.

M. Martin-Chauffier

Mes chers collègues, cette délibération évoque le commerce de M^{me} Ouali que vous devez connaître, puisqu'elle est présente à chacune de nos remises de la charte qualité confiance. M^{me} Ouali est propriétaire d'un local dans lequel est située sa société Hotline Information, HL Info, qui est au 15 rue de l'Arrivée. Il s'avère que ce local nous a intéressés dès avril 2008, date à laquelle nous avons acquis les murs

pour la simple et bonne raison qu'il s'inscrit dans un projet que nous avons de repenser les circulations sur la rue de l'Arrivée de façon à élargir les trottoirs. Donc, en 2008, nous avons acquis le local avec M^{me} Ouali qui était déjà titulaire d'un bail commercial de neuf ans, qui est restée dans les lieux. Il s'avère que le bail commercial est arrivé à échéance en fin d'année et qu'il nous a semblé utile, dans la perspective d'un aménagement futur de la parcelle, de ne pas reconduire ce bail commercial.

Dans ce cadre-là, on a demandé naturellement aux services des domaines de l'État de nous faire une évaluation de ce que coûterait cette éviction du bail de M^{me} Ouali. Les services de l'État nous ont fait un certain nombre de recommandations qui ne portent pour l'instant que sur la perte de droit au bail des indemnités accessoires. Globalement, on peut considérer, de ce que nous disent les domaines de l'État, que d'ores et déjà, l'ensemble coûterait 20 000 € à M^{me} Ouali entre le déménagement, les pertes liées à l'absence d'activité pendant une quinzaine de jours durant lesquels elle doit déménager, etc., plus la perte du droit au bail.

Accessoirement, ce n'est pas inscrit ici, mais il y a aussi toute la question du pas-de-porte qui est très importante dans le cadre des baux commerciaux. Il s'avère que ce ne sont pas des choses que peuvent estimer légalement les domaines de l'État, mais ce sont des choses qui doivent quand même être prises en compte. Considérant l'ensemble de ces points, on vous demande à tous de bien vouloir à la fois acter le principe d'un versement d'une indemnité à M^{me} Ouali pour ne pas reconduire son bail commercial. On vous demande également de bien vouloir autoriser M. le Maire à finaliser une négociation avec M^{me} Ouali pour un montant ne dépassant pas 100 000 €. Le montant de 100 000 euros, je vois venir la question, comment il a été fixé ? Il s'avère qu'en l'occurrence, ce qui nous a semblé raisonnable, c'est de partir sur un montant qui correspondait peu ou prou à un an de chiffre d'affaires de M^{me} Ouali dans sa boutique. C'est sur cette base-là qu'au maximum, M^{me} Ouali peut légitimement nous demander une indemnité. Naturellement, on va essayer de faire en sorte que l'indemnité soit moins importante, juste pour que vous soyez rassurés. Pour le reste, on vous demande d'autoriser M. le Maire à signer l'accord des parties et le versement d'indemnité d'éviction.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des observations, des questions ?

Oui, Monsieur Conway, allez-y.

M. Conway

J'avais juste une demande de précision. Dans le dossier, était mentionné qu'elle aurait un local à proximité.

M. Martin-Chauffier

Pour ne rien vous cacher, la difficulté dans ce dossier est que justement, M^{me} Ouali attend de savoir exactement combien elle va toucher en compensation pour se permettre de signer un nouveau bail commercial. Il s'avère que M^{me} Ouali, je ne sais pas si vous situez, avenue Joffre, a un autre local, mais pour une autre activité. C'est en l'occurrence... L'activité de la rue de l'Arrivée est exclusivement dédiée... En fait, c'est un atelier, mais il n'y a pas d'activité commerciale à proprement parler. L'activité commerciale a été déjà transférée avenue Joffre, mais M^{me} Ouali recherche un autre local commercial comparable à une dizaine, une quinzaine de mètres carrés, uniquement pour faire un atelier. Elle a visiblement, semble-t-il, trouvé quelque chose, mais il s'avère qu'elle attend d'avoir une idée précise des compensations pour pouvoir signer l'entrée dans ce nouveau local.

C'est plus clair ?

M. Conway

Oui. Du coup, le montant, le préjudice est difficile à mesurer parce que si j'ai bien compris, si elle ne trouve pas à proximité, le fonds de commerce est plus atteint que si elle s'installe à proximité ?

M. Martin-Chauffier

Si on parle de clientèle, oui. Fatalement, si M^{me} Ouali doit partir très loin... Il n'empêche que M^{me} Ouali a aussi un commerce avenue Joffre et de fait, à travers l'activité du commerce avenue Joffre, qui est le commerce qui garde la clientèle, puisque c'est le commerce ouvert, elle va *a priori* pouvoir conserver sa clientèle. On parle, rue de l'Arrivée, uniquement d'un atelier.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Ranji.

M. Ranji

J'ai une autre question. Avez-vous étudié avec elle, envisagé avec elle des endroits dans lesquels elle pourrait s'établir ?

M. Martin-Chauffier

Pour tout vous dire, on essaie autant que possible de garder un œil sur l'ensemble des locaux commerciaux vacants ou disponibles à l'échelle de la ville. On lui a envoyé la liste de l'ensemble des locaux vacants tels qu'on les connaît. *A priori*, un certain nombre n'a pas correspondu à ce qu'elle cherchait. C'est très difficile pour la Ville de se substituer, c'est-à-dire que les locaux ne nous appartiennent pas de toute façon, donc c'est juste un travail au quotidien qu'on fait pour essayer de garder un regard sur quels sont les locaux vacants.

Oui, on lui a transmis une liste. Autant que je sache, dans un premier temps, cette liste ne lui correspondait pas, mais encore une fois, elle semble avoir trouvé quelque chose.

M. le Maire

Merci, pas d'autres questions ?

M. Conway

Si.

M. le Maire

Monsieur Conway. Allez-y.

M. Conway

On est dans une démarche qui est au tout début de l'évaluation ? Personnellement, je n'étais pas au courant des 10 000 € en plus, mais 10 000 € pour la perte au droit au bail, ce n'est pas beaucoup.

M. Martin-Chauffier

Ce sont des questions assez techniques, je ne vous le cache pas. Moi-même, je ne maîtrise pas l'intégralité. Il s'avère que l'indemnité portant sur la perte de droit au bail, telle qu'elle est évaluée par les domaines de l'État, ne porte que sur le fait qu'en réalité, quelqu'un qui est titulaire d'un droit au bail pendant neuf ans, dispose d'un loyer qui est minoré par rapport à quelqu'un qui rentrerait avec un nouveau droit au bail. Les domaines de l'État font une évaluation sur le temps de droit au bail avec le montant du loyer. C'est en cela que sur neuf ans, avec le droit au bail minoré de M^{me} Ouali, elle gagnerait 8 671 €. Il n'empêche que le pas-de-porte n'est pas pris en compte par les domaines de l'État parce qu'il n'y a pas légalement de pas-de-porte à payer pour rentrer dans un commerce. Ce n'est pas quelque chose qui est inscrit dans les textes.

M. le Maire

C'est bon, Monsieur Conway ?

M. Conway

Je suis un peu perplexe sur ce dossier, je m'abstiens de répondre.

M. le Maire

D'accord, ça marche.

Pas d'autres propositions ? On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4 voix. Qui est pour ? 30 voix.

Je vous remercie pour M. Martin-Chauffier.

Actions Sociales et Familiales

3.2 - Marché relatif aux prestations de crèche/AP-HP Hôpital-Agence Générale des Équipements et Produits de Santé (AGEPS)

M. le Maire

Le point suivant, c'est l'AGEPS. Très rapidement, c'est la convention habituelle avec l'assistance publique pour que l'assistance publique prenne en charge ces ressortissants.

Avez-vous des remarques ? C'est une convention qu'on passe très souvent. Chaque hôpital doit y passer ; là, c'est l'AGEPS. Pas de remarques particulières ? Il y a trois personnes à La Garenne.

M. Conway

Ah, il y en a trois.

M. le Maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 34 voix.

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

4.1 - Convention de partenariat entre l'association « La Maîtrise des Hauts-de-Seine » et la Commune de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Le point suivant, c'est la convention de partenariat entre l'association « la Maîtrise des Hauts-de-Seine » et la commune de La Garenne-Colombes. Il y a un partenariat entre nous et la Maîtrise parce qu'il est... En quoi consiste-t-il ? Nous versons une subvention de 20 000 € par an. Il y a un calendrier qui est fixé de répétition. On met à la disposition de la Maîtrise les lundis soirs, pour qu'ils puissent travailler, et en contrepartie, ils nous font bénéficier d'un certain nombre de spectacles, qui sont quatre spectacles.

Y a-t-il des remarques particulières ? Pas de remarques ?

Oui, je vous en prie.

M. Conway

Simplement, en fait, il faudrait, on le dit dans le texte, mais les 20 000 euros, c'est en plus de la salle tous les lundis ?

(M. le Maire acquiesce.)

M. le Maire

C'est une subvention de 20 000 €. D'un côté, on donne 20 000 €, on prête notre salle pour les répétitions, ce qui permet aux enfants Garennois d'aller répéter, c'est très important, parce qu'aujourd'hui, un enfant Garennois qui est à la Maîtrise, il faut qu'il aille à Suresnes, puis à Boulogne-Billancourt. En contrepartie, on a quatre spectacles qui sont d'un très haut niveau, plus un spectacle scolaire.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 34 voix.

Je vous remercie.

Pour ceux qui n'ont pas pu aller voir la Maîtrise, il y a eu Ravel il y a quelques semaines, mais il y a un spectacle qui va être au mois de juin, qui va être donné, un opéra, par la Maîtrise des Hauts-de-Seine, au théâtre. J'engage à aller le voir ; il paraît que c'est de très belle qualité.

M. le Maire

Le point suivant, c'étaient les conventions d'objectif triennales. Je vous propose de retirer ce document de l'ordre du jour. Nous le réinscrirons la prochaine fois après que les conventions auront été travaillées complètement, ce qui n'est pas tout à fait le cas d'une ou deux.

V - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

5.1 - Participation au dispositif ECO-FOLIO : versement de l'éco-contribution annuelle pour les papiers imprimés à ECO-FOLIO

M. le Maire

Le point suivant, Monsieur Dransart, c'est la participation au dispositif Eco-Folio. C'est la contribution annuelle pour les papiers imprimés.

Monsieur Dransart, en deux mots.

M. Dransart

C'est tout simple. Il y a un objectif fixé par le Grenelle de l'environnement pour le recyclage des papiers. On se doit, en tant que producteur de déchets assez importants, puisqu'on avait plus de cinq tonnes, de déclarer le tonnage des déchets et verser la contribution à l'organisme agréé par l'État qui, en contrepartie, nous reversera une participation en fonction de la valorisation de nos déchets.

M. le Maire

Si on ne le fait pas, d'ailleurs, on est pénalisé d'une somme importante, donc on va éviter de le faire.

Y a-t-il des remarques ? On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 34 voix. Unanimité. Merci.

5.2 - Rapport commun

- convention financière avec le SIPPAREC relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange, 3 rue d'Estiennes d'Orves, rue du docteur Charles Jubert et du 28 au 32 rue Sartoris ;
- convention financière avec le SIPPAREC relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de NC Numéricable, 3 rue d'Estienne d'Orves, rue du docteur Charles Jubert et du 28 au 32 rue Sartoris ;
- convention de co-maîtrise d'ouvrage des enfouissements des réseaux aériens de télécommunication et d'électricité et des réseaux propres à la collectivité, 3 rue d'Estienne d'Orves, rue du docteur Charles Jubert et du 28 au 32 rue Sartoris.

M. le Maire

Monsieur Dransart, vous avez la parole sur le SIPPAREC.

M. Dransart

On ne fait que poursuivre un ensemble d'opérations qui ont été menées les années précédentes d'enfouissement des réseaux électriques. On profite de cette opération pour enfouir les réseaux de télécommunication, ici, en l'occurrence, pour les adresses citées, il s'agit de Numéricable et d'Orange. Après cette opération, il nous restera un petit bout de rue Étienne Marcel, de mémoire, pour terminer l'ensemble de l'enfouissement sur la ville des réseaux électriques.

M. le Maire

Merci beaucoup. Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 34 voix.

Urbanisme

5.3 - Acquisition d'un pavillon sis 121 avenue du Général de Gaulle cadastré section U numéro 6 appartenant aux consorts Epineaux

M. le Maire

Madame Paillard, acquisition d'un pavillon au 121 avenue Général de Gaulle.

M^{me} Paillard

Nous vous proposons d'acquérir le pavillon appartenant aux consorts Epineaux, situé au 21 avenue du Général de Gaulle au prix de 450 000 €. Le montant a été proposé par les consorts Epineaux et accepté par la Ville le 27 janvier dernier. La Ville a souhaité acquérir ce bien immobilier dans le cadre du projet d'extension et de restructuration du complexe sportif Pierre Denis, dont la parcelle jouxte celle sur laquelle le pavillon est implanté.

Vous voyez, Monsieur Ranji, le projet n'est pas abandonné, nous y travaillons, nous étudions sa faisabilité. On avance de manière raisonnée, raisonnable et responsable, contrairement aux propos que vous avez pu tenir tout à l'heure.

M. le Maire

Ne l'énervez pas trop, Madame Paillard, il s'est calmé.

(Rires.)

M. Ranji

Je suis très calme, je vous rassure.

M. le Maire

Y a-t-il des questions à M^{me} Paillard ?

Monsieur Conway. Elle a parlé de M. Ranji, elle n'a pas parlé de vous.

M. Conway

Je sens quand même que pour sa première intervention, elle a envie qu'il y ait un peu de répondant.

M. le Maire

Faites-vous plaisir, vous n'allez pas être déçu.

M. Conway

J'avais juste une question. Dans le projet de délibération, vous dites : un accord a finalement été trouvé et que c'est une proposition des consorts Epineaux. Je voulais savoir le fait que cela a mis du temps, c'est parce que la Ville ne voulait pas acheter ou parce qu'ils demandaient un prix supérieur ?

M^{me} Gaillard

Non, pas du tout, c'est parce que l'affaire a débuté en 2012 et ce sont les consorts Epineaux qui sont revenus vers la Ville le 14 octobre 2013 en demandant à la Ville si elle était toujours d'accord pour acquérir le bien au prix de 450 000 €. Ensuite, les échanges classiques, et la Ville a accepté l'offre à 450 000 €, donc pas de débat sur le prix.

M. Conway

D'accord.

M. le Maire

Merci, pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 34 voix.

5.4 - Institution de la déclaration préalable pour les projets de ravalement sur l'ensemble du territoire communal

M. le Maire

Le point suivant, toujours M^{me} Paillard, les projets de ravalement.

M^{me} Gaillard

Il s'agit ici de tirer les conséquences d'un décret du 27 février 2014 qui vise entre autres à simplifier tout ce qui est autorisation en matière du droit des sols. En application des nouvelles dispositions, les travaux de ravalements n'ont plus à faire l'objet d'une déclaration préalable depuis le 1^{er} avril 2014 comme c'était le cas auparavant.

Cependant, le décret permet aux communes d'instituer un régime déclaratif préalable pour ce type de travaux. C'est ce que nous vous proposons de faire à La Garenne, c'est-à-dire imposer une déclaration pour tous les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire communal. Pourquoi ? Parce qu'il nous paraît essentiel de contrôler ces travaux de ravalement afin de préserver la qualité architecturale des façades Garennoises, parce que vous le savez, cela contribue à l'identité de notre commune, identité à laquelle nous sommes très attachés.

M. le Maire

C'est très clair, merci, bravo.

Je vous en prie, Madame Naturel et Monsieur Conway.

M^{lle} Naturel

Je prends la parole.

M. Conway

Tu as été plus rapide.

M^{lle} Naturel

Ce rapport soulève plusieurs questions de principe que je souhaite aborder pour justifier mon vote. Notre ville s'est construite au fil du temps, elle présente un habitat divers composé de zones pavillonnaires, hélas en réduction depuis plus de 30 ans en raison de la politique de votre majorité municipale favorable au collectif de standing et de luxe, d'immeubles et de bâtiments d'activités, bref, une architecture discontinuée qui en fait une ville comme beaucoup d'autres, marquée par son histoire, celle des générations qui nous ont précédés.

Actuellement, les ravalements ne sont pas soumis à déclaration préalable, contrairement à l'un des paragraphes de votre rapport qui indique, je cite : « *considérant qu'en l'absence de délibérations spécifiques de la part du Conseil municipal, les travaux de ravalement à La Garenne-Colombes ne pourront donc plus être contrôlés* », donc ils ne sont pas contrôlés.

Vous proposez bien d'instituer une obligation de déclaration préalable en vue d'exercer une nouvelle contrainte sur les propriétaires d'immeubles collectifs comme de pavillons relative à leur choix de type de ravalement, de couleur de leur bien, etc.

On peut aimer notre ville et ne pas se prendre pour des villes à forte personnalité touristique ou culturelle, pour lesquelles on peut comprendre le souhait d'une certaine unité préservant le caractère spécifique et original de ses cités. Cette obligation que vous proposez n'est pas adaptée à notre ville, elle n'est ni nécessaire ni souhaitable. Il faut laisser à nos concitoyens la liberté de choisir le ravalement sans les obliger à se couler dans un moule communal qui deviendrait autoritaire et inutilement contraignant. Préservons la diversité des façades de notre ville au lieu de les aligner sur de nouveaux principes, d'ailleurs non développés dans votre rapport.

Voici les raisons principales qui me conduisent à voter contre ce rapport inspiré par une volonté de contrôle élargi sur l'avis et le libre choix de nos concitoyens que je trouve inacceptable et dangereux. Comme nous l'avons soutenu pendant la campagne électorale municipale, nous sommes favorables à promouvoir un partenariat public pour en mettre en place des dispositifs d'amélioration du patrimoine privé sur la base de critères sociaux visant à réaliser une réhabilitation et la valorisation des petits immeubles et maisons de ville. De plus en plus, de modestes propriétaires ont du mal à financer l'entretien et la rénovation énergétique de leur bien.

Je souhaite que nos collègues réfléchissent bien à cette délibération et émettent un vote qui soit un choix de liberté pour les Garennois, c'est-à-dire en ne votant pas ce rapport. Merci.

M. le Maire

Merci beaucoup. Monsieur Conway, je vous en prie. M^{me} Paillard vous répondra globalement.

M. Conway

Je partage l'avis de M^{me} Naturel parce que d'abord, il faudra juste me préciser si, effectivement, ce qu'elle a dit sur le point de vue réglementation, si c'est le cas ou pas. La deuxième chose, d'une part, je trouve que la diversité, cela ne vous étonnera pas, des opinions, mais des couleurs, est une bonne chose, et je me méfie toujours de l'approche un peu plan soviétique avec des couleurs qui seraient décidées par le Maire.

M. le Maire

Cette attaque vis-à-vis de M^{me} Naturel est intolérable.

M. Conway

Vous voulez dire que vous proposez la couleur rouge ?

M. le Maire

Je parle du caractère soviétique.

M. Conway

Je croyais que vous proposiez la couleur rouge avec votre intervention urgente.

Par rapport à cela, je trouve qu'il y a une démarche d'uniformité potentielle et qui ne dépend que d'une seule personne ou d'une seule approche.

La deuxième chose, c'est aussi toute la contrainte administrative, les papiers que cela va générer. Je préconiserais plutôt, à la limite, des couleurs à ne pas aborder, si vous voulez, mais faire que ce soit à chaque fois la loterie pour savoir si cela va être du vert empire, du noir, du bleu, du gris, etc., cela me paraît être une disposition coûteuse et génératrice de travail inutile.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Monsieur Ranji, vous vouliez prendre la parole ? Je vous en prie.

M. Ranji

Je ne vais pas revenir sur ce qu'ont dit Adélaïde Naturel et Christophe Conway très justement. Ce qui me dérange vraiment avec cette délibération, c'est le fait que finalement, en France, on reproche toujours d'avoir des lourdeurs administratives. C'est toujours compliqué quand on voit un papier ; même à l'état-civil, malgré toute la bonne volonté du personnel, parfois, quand il manque un papier, c'est ennuyeux. On a une mesure qui va dans le sens de la simplification administrative, et se rajouter une lourdeur, je ne pense pas que ce soit un bon signal à apporter. Voilà la raison pour laquelle, entre autres, nous voterons contre.

M. le Maire

Madame Paillard, répondez, s'il vous plaît.

M^{me} Paillard

Madame Naturel, je vous invite à relire les textes et à les comprendre. Quant à Monsieur Conway, mais je vais revenir dessus, vous me demandez également mon avis. Vous aviez le dossier, donc vous pouvez également vous forger votre opinion avec les textes que je vous lis. L'article R421-17a du Code de l'urbanisme : « *Avant l'entrée en vigueur du décret, doivent être précédés d'une déclaration préalable : les travaux de ravalement et les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant* ». Le décret est venu supprimer la déclaration préalable uniquement pour les travaux de ravalement, et non pas pour les autres travaux qui modifient l'aspect extérieur qui, eux, étaient déjà soumis à déclaration et qui le restent.

Effectivement, avant, on avait un régime de déclaration préalable. Le décret l'a supprimé pour tous les travaux de ravalement à compter du 1^{er} avril 2014, et nous, à La Garenne, on vous propose de remettre en place cette déclaration, non pas dans un souci d'uniformité comme vous le laissez entendre, mais dans un souci, j'utiliserai les mots de cohérence, d'harmonie de la qualité urbaine de la ville, tout simplement.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous voulez reprendre la parole ?

M. Conway

Je voulais vérifier dans le texte parce qu'il me semble, mais je découvre, je faisais confiance au projet de délibération, donc je vous pose la question, vous me présenterez le texte après. C'était simplement que la phrase est libellée, il me semble : les travaux de ravalement et les travaux de je ne sais pas quoi visant...

M^{me} Paillard

Non, c'est le contraire. Effectivement, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparation ordinaire, et ce petit morceau de travaux d'entretien et de réparation, c'est cela, maintenant, qui n'est plus soumis à déclaration parce que ce qui modifie l'existant, c'était déjà soumis à déclaration et ça le reste. Ce sont uniquement les travaux de ravalement pur et simple qui ont pour effet de remettre en état la façade initiale qui, eux, ne sont plus *a priori* soumis à déclaration, mais qu'on a la possibilité de remettre sous déclaration préalable.

M. Conway

C'est bien ce que je comprends. Si les travaux de ravalement ne visaient pas à changer la façade, il n'y avait pas demande d'autorisation nécessaire ?

M^{me} Paillard

Si, avant, tous travaux de ravalement étaient soumis à déclaration.

M. le Maire

Je suis effrayé. Monsieur Conway, vous êtes là depuis sept ans, Monsieur Ranji, vous êtes là depuis quatre ans, Madame Naturel aussi.

M^{lle} Naturel

Plus que cela.

M. le Maire

C'est pire. Merci de le préciser.

(Rires.)

Et vous découvrez que le Maire, jusqu'ici, devait donner une autorisation pour faire ravalier.

M^{lle} Naturel

Je n'ai jamais fait ravalier chez moi.

M. le Maire

Je suis au courant.

Le Maire devait donner son autorisation, donc contrôler les couleurs, etc. Vous avez dit : c'est horrible, maintenant, vous allez contrôler les couleurs, mais on fait cela depuis toujours.

M^{lle} Naturel

C'est vrai, c'est terrible.

M. le Maire

Vous nous dites : c'est terrible, on ne peut pas vous autoriser à faire cela. Ce que vous n'avez pas compris, c'est que justement la loi venait de le changer il y a trois semaines en disant : désormais, le Maire n'a plus à donner son autorisation, sauf si le Conseil municipal en décide autrement. On est simplement en train de réintroduire un droit qui existe depuis toujours et vous nous dites que c'est un scandale. Comprenez que c'est un droit qui existe depuis toujours. Premier point.

Deuxième point, sur le fond. Manifestement, la forme, vous n'aviez pas compris que la Ville était responsable des autorisations de travaux avant, mais ce n'est pas grave. Sur le fond, c'est une question fondamentale, la couleur des façades. On peut vous dessiner une ville effrayante demain en laissant des gens... Il y en a qui va faire rose bonbon, l'autre jaune avec des traits violet et le troisième va nous faire du vert pomme avec des... Des goûts et des couleurs. Le rôle d'une municipalité est aussi de tenir un esthétisme. Vous allez me dire : oui, c'est ce que vous avez dit, la liberté, etc. On n'est pas obligé non plus de laisser faire n'importe quoi, mais je pense que je suis fondamentalement opposé à ce que vous avez dit. C'est notre rôle, justement, de donner une direction en disant : cela, ce n'est pas bien, cela, on peut, mais cela, ce n'est pas bien. C'est comme cela qu'on tient une ville, ce n'est pas en disant : chacun fait ce qu'il veut. Chacun fait ce qu'il veut, il y a deux ou trois exemples urbains autour qu'il suffit d'aller voir.

Madame Naturel, très brièvement.

M^{lle} Naturel

Sur la forme, OK.

M. le Maire

Vous n'aviez rien compris.

M^{lle} Naturel

C'est très moralisateur. Vous allez avoir le jugement de goût pour les autres de dire : cela, c'est beau, cela, ce n'est pas beau. C'est terrible, on va se retrouver avec que des trucs beiges, des combles à la Mansart identiques. Cela va être mortifère. On va avoir une ville qui n'a plus aucune imagination.

M. le Maire

C'est une manière de voir les choses.

M^{lle} Naturel

En plus, c'est les architectes, en général, qui ne sont pas trop. En général, ils réfléchissent un peu, côté esthétique, ils connaissent, donc je pense que quand ils font des propositions, on peut quand même écouter ce qu'ils disent et ne pas mettre des barrières systématiques à toute peur du nouveau, de la transformation.

M. le Maire

Merci.

M^{lle} Naturel

C'est très conformiste, mais cela ne m'étonne pas de votre part, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Je viens de vous apprendre que le Maire devait autoriser les ravalements. Vous le découvrez après six ans de mandat, c'est extraordinaire. Deuxièmement, vous nous dites : un architecte... Je vous apprends une deuxième chose, qu'on n'a pas besoin d'architectes pour des déclarations de travaux. Au moins, vous aurez appris cela.

Troisièmement, si La Garenne a un bon esthétisme, c'est aussi parce que nous veillons au grain sur tous ces petits aspects. Je vous assure que quand vous voyez les immeubles sociaux qui ont été faits avenue de Verdun, qui ont une très belle allure, c'est aussi parce que nous avons veillé aux couleurs, au matériau. C'est vrai, ce sont des goûts, c'est un parti pris.

M^{lle} Naturel

Oui !

M. le Maire

J'ai rencontré assez peu de gens qui habitaient ces immeubles sociaux en disant : c'est terrible, c'est laid. Il se trouve que c'est aussi notre rôle d'assumer une certaine vision de la ville. Quand vous me dites qu'il y a des spécialistes qui savent faire cela, même si on avait confié cela à un architecte, ce qui n'est pas le cas, contrairement à ce que vous croyez, l'architecte n'est malheureusement pas la garantie d'une ville réussie. Il suffit de franchir la voie ferrée, d'aller un peu loin vers la Défense, et je vous trouve des bâtiments qui, pour le coup, ont été construits par des architectes et qui ne sont pas d'excellents exemples d'architecture.

M^{lle} Naturel

On parle de façades.

M. le Maire

D'ailleurs, nous sommes actuellement dans un bâtiment dont la façade exprime un certain goût d'un architecte. Je pense que si j'avais été Maire quand cela a été construit, peut-être que j'aurais suggéré de faire autre chose, mais à l'époque, c'était bien.

Oui, Monsieur Conway, vous vous êtes trompé, ce n'est pas grave. Vous avez découvert aussi que le Maire donnait des autorisations de travaux.

M. Conway

Je revendique le fait de ne pas tout savoir.

M. le Maire

Oui.

M. Conway

En plus, j'étais à un conseil syndical de copropriété, on parlait du ravalement, mais on savait que le Maire pouvait exiger le ravalement à des périodes et qui avait des plans, mais je ne savais pas pour la couleur.

M. le Maire

Mais si, vous saviez cela.

M. Conway

Non.

M. le Maire

Mais si. Cela fait sept ans que vous êtes là.

M. Conway

Non, je sais d'autres choses que vous ne savez pas.

M. le Maire

Sûrement, mais cela. Vous le saviez.

M. Conway

Comme vous dites, chacun fait ce qu'il veut, ce n'est pas ce que j'ai proposé. J'ai dit qu'à la limite, on pouvait indiquer un cadre à respecter pour guider, pour éliminer certaines démarches. Vous parliez des couleurs pomme, etc., je parlerais du gris anthracite pourtant signé par un architecte fameux place de Belgique, qui est une horreur du point de vue couleur. C'est pourtant validé par la SEM.

M. le Maire

Très bien.

Monsieur Ranji, vous voulez vous rattraper sur la bêtise que vous avez dite tout à l'heure ?

M. Ranji

Pas du tout, je n'ai dit aucune bêtise. À quel moment j'ai dit une bêtise ?

M. le Maire

Quand vous avez découvert que le Maire avait à donner son avis.

M. Ranji

J'ai découvert cela ? Je n'étais pas au courant moi-même. Si vous le dites, c'est que vous avez sans doute raison.

Je voudrais simplement vous rappeler une chose. Finalement, en matière de ravalement, ce n'est qu'une histoire de goût. Je vais quand même vous rappeler que c'est vous qui êtes à l'origine de la destruction d'un très beau bâtiment qui était l'ancienne Poste, et vous avez songé pendant un moment à détruire le bâtiment, dont j'ai oublié le nom, qui se trouve en face de la médiathèque. Ce sont des bâtiments qui ont un certain cachet et malheureusement... Heureusement que le bâtiment... J'ai vraiment un trou, j'ai oublié son nom.

M. Conway

La Belle Époque.

M. Ranji

En face de la médiathèque. Malheureusement, on a perdu un très beau bâtiment auquel les Garennois tenaient, qui était l'ancienne Poste, qui a été aussi une caserne des pompiers et qui a été, pour l'avoir pratiqué, une salle d'arts martiaux.

M. le Maire

On ne va pas refaire l'histoire de La Garenne. Ceux qui faisaient les arts martiaux dans cette ancienne Poste se souviennent d'une manière émue du fameux poteau que tous les Garennois se prenaient, donc s'il vous plaît, sur la nostalgie des bâtiments anciens...

M. Ranji

Je me le suis pris moi aussi.

M^{lle} Naturel

Moi aussi.

M. le Maire

Permettez-moi de rigoler. Quant à la Belle Époque, si nous avions voulu le démolir, nous l'aurions démolie. Si elle n'a pas été démolie, c'est que nous avons souhaité ne pas la démolir.

M. Ranji

Oui, vous vouliez le démolir.

M. le Maire

Il faut arrêter de me dire le bâtiment que vous vouliez démolir. La preuve, c'est qu'il est debout, il existe toujours. C'est qu'on ne veut pas le démolir, Monsieur Ranji, revenez sur terre.

M. Ranji

C'est vous qui refaites l'histoire.

M. le Maire

Monsieur Conway.

M. Conway

Par rapport au bâtiment de l'ancienne Poste, je trouve que cela a été plutôt une réussite. Je me souviens qu'on avait eu des discussions dans la commission, où il y avait différents projets et où on trouvait qu'à travers cette façade, on rappelait un peu...

M. le Maire

Absolument, vous avez raison, Monsieur Conway.

On passe au vote. Qui est contre ? 3 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31 voix. Je vous remercie.

5.5 - Prise en considération de la mise à l'étude de l'aménagement du secteur de la « pointe République-Foch », et institution d'un périmètre d'étude et de sursis à statuer à la « pointe République-Foch »

M^{me} Paillard

Il s'agit ici d'instituer un périmètre d'étude sur le secteur dénommé « pointe République-Foch », dont vous avez normalement le plan et la délimitation annexés à votre dossier, et cela va être affiché derrière le Maire.

En quoi cela consiste-t-il et pour quelle raison envisageons-nous la mise à l'étude de l'aménagement de ce secteur ? La Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique d'aménagement urbain des grands axes et des entrées de ville, et elle mène une action également de valorisation de la voirie en privilégiant tout ce qui est développement durable, le tout, bien entendu, en essayant de préserver son identité afin de se démarquer des communes limitrophes.

C'est tout particulièrement le cas de la place de Belgique qui, comme chacun a pu le constater, a fait l'objet d'une transformation spectaculaire en quelque temps. Pour résumer, elle est passée d'un axe automobile au paysage urbain disharmonieux à une place embellie, sécurisée, réaménagée et avec des bâtiments avec un style architectural, qui plaît ou qui ne plaît pas, comme on vient de l'entendre, mais en tout cas, cela donne une cohérence à l'ensemble du secteur.

Vous comprenez aisément que pour poursuivre cette dynamique, il est primordial d'appréhender l'évolution urbaine du secteur, d'où la nécessité d'instituer sur ce secteur, qu'on a appelé pointe République-Foch, un périmètre d'étude qui va nous permettre de contrôler l'existant, de contrôler le bâti sur ces parcelles. Vous voyez que la forme de ces parcelles étant trapézoïdale, si on venait à muter le bâti existant, cela pourrait compromettre un projet urbain plus global et donc, par la suite, poser des difficultés sur la cohérence de l'ensemble.

C'est pourquoi on vous propose aujourd'hui d'instituer le périmètre d'étude, ainsi qu'il est délimité sur le schéma, et évidemment, en conséquence, d'autoriser M. le Maire à opposer un sursis à statuer à toute demande de travaux. Pourquoi ? Si ces travaux venaient à compromettre ou à rendre plus onéreux le futur réaménagement urbain du secteur qui va découler de l'étude.

M. le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Monsieur Conway.

M. Conway

J'avais deux remarques. La première est que j'ai voté pour... Je n'ai pas levé la main pour le point précédent, je pensais qu'on était déjà parti sur le boulevard de la République, donc c'était pour noter que j'étais bien contre cela.

Au niveau du périmètre de l'étude, je suis tout à fait partisan d'avoir cette démarche proactive d'anticiper les choses. Par contre, je souhaiterais que dans ce périmètre d'étude, l'objectif ne soit pas déterminé à l'avance, qui est d'assurer une continuité avec les restes de l'avenue Foch, par exemple, de telle manière que ce soit vraiment une étude et qu'on voit quelle potentialité il a.

Je voterai pour ce projet sur le principe de l'étude et sur le principe de faire que toute demande ait un sursis à statuer, mais je souhaiterais que le périmètre soit mieux débattu entre nous. Je rappellerai que je suis un peu surpris par la longueur des considérants de cette délibération, puisqu'on parle de pistes cyclables, etc., alors que le dommage a déjà été fait sur ce point-là et que le périmètre de la pointe ne réglera en rien cette question-là.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions ?

Madame Naturel.

M^{lle} Naturel

Ce rapport s'inscrit dans la volonté de votre majorité municipale de reconfigurer une grande partie du territoire de notre ville, ainsi que de densifier, comme c'est le cas dans le secteur de la ZAC dite des Champs-Philippe et du boulevard National, avec comme point d'orgue l'immeuble érigé place de Belgique signé de l'architecte Foster, que la plupart de nos concitoyens trouvent inélégant, massif, avec un point culminant de 25 m et présentant une façade noire, triste, totalement différente du visuel séduisant proposé lors du chantier avec une façade qui jouait avec plus de végétaux et de transparence.

Vous voulez redessiner cette pointe République-Foch impliquant six parcelles référencées au cadastre sur République (40, 41 et 42) et sur Foch (1, 2 et 174), c'est-à-dire entre autres, les bâtiments actuellement occupés par les restaurants de Maître Kanter et Le Coq. Nous avons dans cette pointe des bâtiments bas, discontinus de formes et de hauteurs, rappel de l'histoire de notre ville et de son caractère de village que vous aimez répéter à longueur de campagne électorale. Votre rapport évoque votre volonté de la création future d'un ensemble urbain cohérent, ce qui impliquerait d'instituer un périmètre d'étude et d'opposer aux propriétaires un sursis à statuer sur toute demande d'autorisation de travaux. L'urbanisation de la place de Belgique et du boulevard National telle que vous l'avez décidée, est à mon avis un contre-exemple d'une urbanisation plus diversifiée compatible avec le caractère de village qu'il faudrait conserver à notre ville, et notamment à certaines de ses entrées.

C'est pour cela, animée du seul souci de préserver certaines caractéristiques urbanistiques diverses de notre ville, donc de ne pas aggraver sa densification urbaine massive, je voterai contre ce rapport, dont le contenu que vous vous êtes bien gardés de dévoiler avant les élections municipales dernières, constitue une nouvelle densification de ce secteur original de notre ville.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Hervo.

M. Hervo

Madame Naturel, tout à l'heure, vous avez, avec votre collègue ou ex-collègue M. Ranji, stigmatisé l'absence de logement social à La Garenne-Colombes. Il en manque, à vous entendre et c'est vrai, 1 500.

M^{lle} Naturel

On en a 1 500.

M. Hervo

Comme on n'est qu'à 12 %, pour faire 25 %, il en manque 1 500 et vous voulez faire 1 500 logements sociaux.

C'est ce que vous plaidez à longueur de conseils municipaux.

M. Ranji

C'est ce que la loi demande.

M. Hervo

1 500 logements sociaux, c'est combien de mètres carrés ? C'est 120 000 m² de logements.

M^{lle} Naturel

L'immeuble...

M. Hervo

Vous voulez faire cela sans densifier. Où est-ce que vous voulez ne pas densifier pour faire 120 000 m² de logements ? Cela occupe au bas mot entre 30 000 et 40 000 m² de terrain. Oui, faites le ratio, cela fait un COS de 3,5 à 4 ; c'est déjà serré, c'est déjà dense. Si on veut faire un COS de 2, cela va faire 60 000 m² de terrain ? Dites-moi où vous les trouverez. Arrêtez de raconter tout et son contraire, ce n'est pas sérieux.

Plaider le logement social, ce qui est tout à fait louable, en tout cas respectable, et plaider la sauvegarde et la non-densification, c'est totalement antinomique. Cela ne correspond à rien du tout. Vous parlez de densification du quartier des Champs-Philippe. Le quartier des Champs-Philippe, il est globalement le moins dense de La Garenne, là où il y a le plus d'espaces de sols dégagés entre les constructions parce que ce n'est pas dans des quartiers pavillonnaires que l'emprise au sol est la plus faible. Ce n'est pas vrai du tout.

Soyez cohérente, je vous en prie, dans votre discours. Réclamer du logement social, c'est votre droit le plus strict et c'est tout à fait louable, et ce n'est pas contraire à la politique que nous avons menée jusqu'à présent, mais ne plaidez pas la dédensification. Ce n'est pas sérieux, c'est irréaliste.

M. le Maire

Merci, c'est très clair, Monsieur Hervo.

M. Ranji

Merci pour cet aveu qui a été fait que vous menez une politique de densification parce que jusqu'à présent, vous n'avez jamais voulu le reconnaître. Je prends acte.

M. le Maire

Monsieur Ranji, arrêtez de jouer à ce petit jeu. M. Hervo ne fait que vous dire quelque chose de simple. Vous dites : il faut construire, et quand quelqu'un veut construire, vous dites : regardez, c'est épouvantable, vous construisez. Il y a un certain illogisme, vous pouvez en convenir.

M^{lle} Naturel

Je peux répondre ?

M. le Maire

Répondez.

M^{lle} Naturel

Vous dites que ce n'est pas sérieux. Cela étant dit, ce n'est pas moi qui fais qu'on n'est pas à jour au niveau des logements sociaux. C'est votre politique depuis des années. Ce n'est pas de mon ressort, tout va bien.

En 2008, je rappelle qu'avec des élus du Conseil général communiste et citoyen, nous avons fait une pose de première pierre fictive de logements sociaux à la place de l'immeuble Foster, ce qui aurait effectivement permis de réguler ce manque de logements sociaux dans notre ville.

M. le Maire

Qu'est-ce que cela signifie de réguler ?

M^{lle} Naturel

De rétablir ce manque.

M. Hervo

Madame Naturel.

M^{lle} Naturel

Je peux finir ?

M. Hervo

L'immeuble Foster fait 23 000 m² de logements sociaux place de Belgique, il en manque toujours 100 000.

M^{lle} Naturel

Je vous le dis, si vous aviez, comme nous l'avons prodigué depuis des années...

M. Hervo

Ayez la conscience des chiffres que vous manipulez.

M^{lle} Naturel

...de faire 30 % de logements sociaux dans chaque acquisition immobilière privée, d'avoir une obligation de 30 logements sociaux à l'intérieur, cela aurait assuré la mixité sociale et on n'en serait pas là. On serait déjà à 20. Maintenant, il faut 40.

M. Hervo

Vous voulez imposer 30 % de logement social dans chaque construction nouvelle.

M^{lle} Naturel

Cela fait des années qu'on le dit. Du coup, vous l'avez fait dans la ZAC, dont acte.

M. Hervo

On a 120 000 m² de logement social à faire, cela veut dire qu'il faut faire 360 000 m² de construction pour y arriver.

M^{lle} Naturel

C'est votre problème, Monsieur Hervo.

M. Hervo

Ce n'est pas mon problème, c'est le problème des Garennois.

M^{lle} Naturel

Si vous attendez encore 10 ou 20 ans pour ne pas construire de logements sociaux, on sera tous dehors parce qu'on ne pourra pas payer nos loyers ! Franchement, je m'arrête de rigoler parce que je vous assure qu'au prix des loyers Garennois, c'est impossible de se loger. Si vous construisez du logement social, cela permet aussi qu'il y ait moins de pression fiscale, donc de pouvoir éventuellement espérer avoir l'honneur d'habiter à La Garenne-Colombes. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. le Maire

Merci beaucoup, Madame Naturel.

M. Ranji

C'est facile, Monsieur Hervo, de dire qu'il manque 120 000 m² de logements sociaux sur la ville. Aujourd'hui, la réalité est que depuis quelques années, on a une densification qui est faite sur la ville, où on a des pavillons qui sont détruits et dans lesquels il y a des promoteurs qui font des grands immeubles. Si vous aviez pris le problème en amont, c'est-à-dire beaucoup plus tôt avant qu'il y ait cette accélération de la densification à La Garenne-Colombes, et si vous aviez décidé de faire 30 % de logements sociaux sur chaque opération, aujourd'hui, on n'en serait pas à chercher 120 000 m² de bureaux. La réalité est là. Sauf que vous avez fait le choix. Vous avez fait un choix...

M. le Maire

Ce n'est pas le sujet.

M. Ranji

La réalité, c'est cela. Vous avez fait un choix.

M. le Maire

Ce n'est pas le sujet à l'ordre du jour.

M. Ranji

Maintenant que je pose les éléments du débat pour répondre à des attaques de M. Hervo, on me dit que ce n'est pas le sujet.

M. le Maire

M. Hervo ne vous attaque pas, il vous dit simplement...

M. Ranji

Dès que l'opposition pose des points qui dérangent, à ce moment-là... C'est la réalité.

M. le Maire

Vous croyez que vous dérangez quelqu'un ? Vous ne dérangez personne.

M. Ranji

Je vois bien que je vous dérange.

M. le Maire

Vous ne dérangez personne.

M. Ranji

Arrêtez de m'interrompre si je ne vous dérange pas.

M. le Maire

Je vous dis que le point à l'ordre du jour n'est pas celui-là.

M. Ranji

Pourquoi vous acceptez que M. Hervo parle de cette question et dès qu'il s'agit de moi, cela dérange ?

La réalité est là !

M. le Maire

Ne vous énervez pas, Monsieur Ranji.

M. Ranji

Je suis très calme. L'intervention de M. Hervo...

M. le Maire

Qu'est-ce que cela doit être quand vous êtes en colère.

M. Ranji

Jusqu'à présent, vous ne m'avez jamais vu en colère, et cela ne risque pas parce que je suis quelqu'un de relativement serein en règle générale.

(Rires.)

Tout le monde rit parce que tout le monde confirme ce que je dis.

M. le Maire

Est-ce que vous pouvez synthétiser en une phrase votre conclusion ?

M. Ranji

J'aurais déjà fini si vous ne m'aviez pas interrompu.

M. le Maire

Allez-y.

M. Ranji

Cela fait du bien d'entendre le silence.

M. le Maire

Oui, c'est vrai.

M. Ranji

La responsabilité qui est la vôtre de n'avoir que 11 % de logement social à La Garenne-Colombes, c'est délibéré et c'est vous qui, depuis que vous êtes aux affaires depuis 2001, et M. Hervo et M. Juvin depuis bien avant 2001, vous avez fait le choix d'avoir une politique élitiste pour faire gonfler le prix du mètre carré à La Garenne. Aujourd'hui, je m'en rends compte, un certain nombre de camarades de classe qui étaient avec moi à l'école ou au collège n'ont plus les moyens d'habiter à La Garenne. Aujourd'hui, ce qui est vraiment dommage et ce à côté de quoi on passe, c'est la mixité sociale. Encore une fois, c'est de votre responsabilité. Si aujourd'hui, il faut trouver 120 000 m², ce ne sont que vous les responsables.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Ranji.

M. Ranji

Je vous en prie.

M. le Maire

Vous n'avez pas, comme disait un ancien Président de la République, le monopole du cœur en la matière.

Nous avons fait beaucoup de logements sociaux.

M. Ranji

Super !

M. le Maire

Nous avons fait parmi les plus gros programmes de logements sociaux dans la boucle nord ces dernières années. Tout le monde le sait, ils sont de bonne qualité. On pourrait en faire plus peut-être, mais d'abord, il faut trouver des terrains. Ce que vous disait simplement M. Hervo sans du tout s'énerver – il le disait très calmement –, qu'il trouvait un peu paradoxal de réclamer sans arrêt du logement social et le jour où on vous dit : il y a un terrain sur lequel on pourrait travailler, vous nous dites : c'est épouvantable, vous voulez densifier. Il faut se dire les choses. Si vous voulez du logement social, il faudra densifier. La question est : est-ce qu'on fait du logement social, à quel niveau, comment on fait, qui va le construire, à quel coût ?

(M^{lle} Naturel et M. Conway demandent la parole.)

Est-ce que c'est sur ce point de l'ordre du jour ? C'est sur le périmètre d'étude ou pas ?

M. Conway

Tout à fait.

M. le Maire

Allez-y.

M. Conway

Cela rejoint ce que je disais tout à l'heure, à savoir que je suis favorable au principe du périmètre.

M. le Maire

Vous l'avez déjà dit, Monsieur Conway.

M. Conway

Je resitue par rapport à la densification. C'est simplement qu'on ne préjuge pas de l'objectif sur ce périmètre. Quand je dis qu'il y a débat sur la densification, c'est un débat. Ce n'est pas des plus 4 qui deviennent des plus 4 plus 1 et des plus 5 plus 1, c'est-à-dire qu'il y ait un vrai échange sur l'objectif. Je partage votre point de vue, il y a bien une densification à faire.

M. le Maire

Merci.

M. Conway

Je suis désolé que M. Hervo, qui a pris la parole, ait été qualifié d'agressif, mais c'est simplement...

M. le Maire

Il n'a pas été agressif.

M. Conway

Il a été qualifié d'agressif. C'est simplement qu'il n'a pas résisté au plaisir d'interrompre. Il y a un chiffre que j'aurais bien aimé avoir, c'était quand vous disiez 30 % dans les constructions neuves, et on a été interrompu, cela donne combien de logements sociaux ?

M. Hervo

Je vais citer les chiffres de tête, je ne suis pas sûr d'être très précis. Depuis 10 ans, il a dû se construire 40, 50 000 m² de logements hors de la ZAC à La Garenne. Faites le calcul, à 30 % de logement social, si tant est qu'il y ait eu des opérateurs ayant envie de venir proposer ce genre de démarche, on va mettre 60 000 pour simplifier, il serait sorti 20 000 m² de logement social.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Hervo

Et celui qui aurait perdu l'argent dans l'affaire, mais je ne porte pas de jugement, je fais un calcul arithmétique... Celui qui aurait perdu dans l'affaire, c'est celui qui vend le terrain.

M. le Maire

Par définition.

M. Hervo

Par définition. Dans l'immobilier, c'est simple, celui qui fait la bonne affaire, c'est celui qui vend le terrain.

M. Conway

Et on est d'accord.

M. Hervo

Je ne porte pas de jugement là-dessus, Mademoiselle Naturel. Ne vous méprenez pas, ne vous énervez pas, ne me sautez pas à la gorge. Je n'ai pas porté de jugement de valeur sur la chose, j'ai fait un calcul purement arithmétique. C'est tout.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Hervo, c'est limpide, c'est parfait.

M^{lle} Naturel

Deux secondes.

M. le Maire

Vous avez pris la parole...

Allez-y, 30 secondes, je ne vous crois pas, mais faites le quand même.

M^{lle} Naturel

Je reviens pour préciser un peu mon propos. Je ne suis pas non plus contre de la densification, après, il faut savoir comment on parle de densification utile ou pas ? Quand vous me dites que sur 20 000 m², il manque pour faire des logements sociaux accessibles, vous me donnez acte, mais il me semble bien que c'est ce que vous avez construit en bureaux sur la ZAC des Champs-Philippe.

M. le Maire

Mais non ! Il faut que vous revoyiez vos dossiers.

M. Hervo

En chiffre, c'est 35 000.

M. le Maire

Oui, on a construit 35 000 et pas 120 000.

M. Hervo

Si vous comptez l'immeuble Gecina, qui est un immeuble qui s'est fait un peu tout seul, puisque c'est Peugeot qui a vendu son terrain à Gecina, ce n'est pas la Ville qui y ait pour quelque chose.

M^{lle} Naturel

C'était de mémoire par rapport à 2008.

M. Hervo

Vous mettez 20 000 de plus, on arrondit, cela fait 55 000.

M. le Maire

Très bien, merci beaucoup. La réalité, c'est dur...

M^{lle} Naturel

Les bureaux qui ne seront pas loués, vous pourrez éventuellement les réquisitionner pour faire du logement social. C'est une proposition que je fais.

M. le Maire

C'est une très bonne idée, et économiquement, cela marche bien.

M. Hervo

C'est une très bonne idée, c'est gentil.

M. le Maire

C'est facile, surtout, cela ne coûte rien.

J'engage la Ville de Paris, qui ne construit plus un logement depuis 15 ans à faire ce que vous avez dit. Que Paris fasse cela, et après on verra.

On va passer au vote. Qui est contre ? 3 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31 voix. Merci.

Aménagement urbain

5.6 - ZAC des Champs-Philippe - régularisation foncière - copropriété sise 50 rue Pierre Séward à La Garenne-Colombes – cession à l'euro symbolique des parcelles communales D 342, D 367 et D 370 (8 m²) sises rue Pierre Séward à La Garenne-Colombes au bénéfice du syndicat des copropriétaires du 50-54 rue Pierre Séward à La Garenne-Colombes

M. le Maire

Monsieur Hervo sur la ZAC, on est rue Pierre Séward, une affaire complexe : 8 m², combien de logements sociaux ?

M. Hervo

Ce point 5.6 de notre ordre du jour, Messieurs, Dames, c'est une affaire juridiquement abominablement compliquée, qui a demandé des mois d'efforts à l'équipe d'Emmanuel Boulard et à plusieurs notaires et juristes réunis pour trouver sa solution. En fait, elle consiste tout simplement à régulariser une limite de parcelle qui avait été un peu loupée par la SEM 92 lors de cessions de terrain à Pitch Promotion. Cette rectification de parcelle, qui consiste tout simplement à mettre le cadastre en accord avec la position sur laquelle le mur de clôture a été construit entre les deux copropriétés, concerne 8 m² de terrain. Je vous propose peut-être de ne pas y passer trop longtemps. Cela n'aurait pas été plus compliqué si on avait dû échanger 8 000 hectares.

M. le Maire

C'est ce petit triangle.

(M. le Maire le montre à l'écran.)

À 30 %, cela fait 2,4 m² de logements sociaux. Merci beaucoup.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 34 voix. Bravo !

Vous votez pour la ZAC maintenant ?

M. Ranji

Ah bon !

M. le Maire

C'est dans la ZAC.

Bâtiments

5.7 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de permis de démolir portant sur l'auvent, les gradins et la toiture de l'infirmerie et une demande de permis de construire portant sur le réaménagement de la cour et l'implantation d'un ascenseur à l'école primaire Ernest Renan sise boulevard de la République cadastrée section F numéros 190, 192 et 194

M. Hervo

Ceci reprend et complète un propos que j'ai évoqué tout à l'heure à propos du budget de la ZAC. Il s'agit de l'achèvement de la rénovation de l'école Renan en limite et en raccordement avec l'immeuble de bureaux, dont certains d'entre vous ont vanté les mérites il y a quelques minutes. J'ai parlé des travaux de réfection de la cour, mais qui impliquent également la reconstruction de l'auvent qui abrite les enfants à l'extrême pointe ouest de la cour.

Je vous ai évoqué tout à l'heure son financement. Ce sont des travaux qui peuvent se faire cet été, pendant les vacances scolaires, mais il faut au préalable, avant de reconstruire un auvent, démolir l'ancien auvent qui existe, qui est un auvent modèle centre technique municipal 1952, je pense, une improvisation locale ancienne.

Je vous demande d'autoriser M. le Maire à déposer un permis de démolir, ce qui va permettre de commencer les travaux et ensuite, le permis de construire qui va avec pour la reconstitution de cet auvent de fond de cour, le tout étant évoqué par le schéma qui vous est présenté.

M. le Maire

Merci beaucoup pour cette terminaison de la rénovation de Renan.

Y a-t-il des questions sur Renan ?

M. Ranji

Oui.

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Ranji

Évidemment, on votera pour cette délibération dans la mesure où la réfection des écoles, c'était le seul point sur lequel j'étais d'accord avec vous quand on parlait du budget.

Cependant, j'ai un regret, c'est qu'on va avoir une très belle école et je constate maintenant, quand je vais dans la cour de cette école, et ce qu'on peut tous constater ici, c'est qu'une partie de la journée, les enfants ne profitent pas du soleil à cause de la fameuse tour de bureaux.

M. le Maire

Merci beaucoup pour ce point positif.

Monsieur Conway.

M. Conway

Je m'abstiendrai sur ce point parce que je n'ai pas eu le temps d'aller sur place du fait des congés scolaires. D'autre part, je n'ai pas pu interviewer les personnes pour voir.

M. le Maire

C'est un projet qui est prévu depuis environ cinq ans, mais bon...

M. Conway

J'ai d'autres préoccupations.

M. Hervo

Il a été en son temps présenté par Monique Raimbault aux enseignants et aux parents d'élèves qui trouvent cela très bien.

J'ajoute également au passage un sous-produit non négligeable de l'opération, c'est que la reprise du nivellement de la cour va rendre l'école totalement accessible aux personnes handicapées côté cour, alors qu'elle l'est d'un côté parce qu'il n'y a pas de marches, mais de l'autre côté de l'auvent, il y a trois marches ou quatre marches. On va tout reniveler de façon à ce que la cour soit au niveau des seuils existants de l'école et donc assurer l'accessibilité PMR de l'école.

M. le Maire

Merci infiniment à tous.

Y a-t-il des questions ?

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Juste pour préciser que mon abstention n'est pas un vote contre.

M. le Maire

Bien entendu, c'est une abstention.

Merci. Pas d'autres questions ?

Nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 voix. Qui est pour ? 33 voix.

Le point suivant à l'ordre du jour, c'est ce qu'on appelle les décisions du Maire. Avez-vous des questions à poser sur un certain nombre de dossiers ?

Oui, Monsieur Conway.

M. Conway

Tout à l'heure, vous demandiez de reporter les conventions triennales et je vois qu'une décision porte sur l'une d'entre elles. Je sais qu'elle est gratuite.

M. le Maire

C'est un peu différent.

Pas d'autres questions, remarques ? Je vous remercie.

Il n'y a pas de questions à l'ordre du jour, je crois. Merci infiniment, les amis, et bonnes élections européennes.

La séance est levée à 23 heures 11.